

Verbatim du Conseil d'Administration du 14 mars 2019

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT (procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX jusqu'à 16h30 puis à Alexandre FOURNIER),
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 16h30 puis procuration à Sandrine ROUSSEAUX),
Monsieur Louis de MESNARD (présent à partir de 14h30),
Madame Emmanuelle VENNIN (procuration à Laurent BRACHAIS).

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON (présente jusqu'à 18h30),
Madame Sandrine ROUSSEAUX,
Monsieur Philippe SALVADORI (procuration à Sébastien CHEVALIER),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Jean SUISSE.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN,
Madame Tania CARNET (présente jusqu'à 16h35),
Monsieur Cédric CLERC (procuration à David COUSSON),
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Alexandre FOURNIER.

Membre absent

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (procuration à Rémi CADEL jusqu'à 18h30),
Monsieur Alexandre ARMAND (procuration à Amélie BOUDIER jusqu'à 18h30),
Madame Amélie BOUDIER (présente jusqu'à 18h30),
Monsieur Théo CADEL (suppléé par Rémi CADEL jusqu'à 18h30),
Madame Clara PRIVÉ (suppléée par Lou NOIRCLERE-FRESSE jusqu'à 18h15).

Membre absent

Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Jean SUISSE),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Francine CHOPARD),
Madame Aline GRANDIDIER (procuration à Delphine BADIAN),
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 16h35 puis procuration à Lou NOIRCLERE-FRESSE),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (procuration à Louis de MESNARD),
Madame Pascale PONSE (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND).

Membre absent

Madame Elisabeth BEAU.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Pierre-François ALLIOUX, Commissaire aux comptes, cabinet Deloitte,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des ressources humaines,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué en charge du suivi de l'offre de formation, du pilotage et de l'international.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
IX) Motion	5
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 12 février 2019	9
III) Questions financières	11
1. Présentation et adoption du compte financier 2018 au vu du rapport des commissaires aux comptes, approbation de l'affectation des résultats et des provisions.....	11
2. Demande d'admission en non-valeur.....	40
3. Tarifs, subventions et dons	41
4. Sorties d'inventaire.....	41
IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).....	41
• du 13 février 2019	42
1. Travaux de la commission FSDIE du 11 février 2019.....	42
2. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 2 pour la rentrée 2019	42
3. Vote de l'architecture de l'offre de formation pour la rentrée 2019.....	43
4. Travaux de la commission de la pédagogie du 28 janvier 2019	44
- Projets internationaux	44
- Diplômes nationaux.....	45
- diplômes universitaires.....	45
• du 11 mars 2019.....	47
1. Travaux de la commission FSDIE du 6 mars 2019.....	48
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 28 février 2019.....	48
- Projets internationaux	48
- Appels à projets de la Région Bourgogne Franche-Comté 2019 : équipements pédagogiques et numériques et vie étudiante	49
- Diplômes nationaux.....	61
- SEFCA : convention de stage effectué dans le cadre d'une formation courte	66
3. Création d'un diplôme interuniversitaire "Enseigner l'informatique au lycée" pour l'option NSI (Numérique et Sciences Informatiques).....	67
V) Inscription des étudiants infirmiers à l'université de Bourgogne.....	70
VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR)	72
• du 9 janvier 2019.....	72
Validation des demandes de financement déposées par les laboratoires et les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2019	72
• du 11 février 2019	83
Demande de subvention FEDER pour le projet OPTICANCER	83
• du 5 mars 2019	84
Délibération du Programme Recherche en Réseau	84
VII) Projet et demande de subvention au FEJ (Fonds d'Expérimentation de la Jeunesse) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse portée par le laboratoire IREDU	85
VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	86
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	86
2. Compte rendu des conventions hors subvention	86
3. Compte rendu des marchés passés en 2018	86
X) Questions diverses.....	Erreur ! Signet non défini.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 14 mars 2019)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, bonjour. Bon après-midi.

Merci d'être présents à cette séance du conseil d'administration qui est importante puisque c'est la séance pendant laquelle nous allons devoir examiner le compte financier au titre de l'année 2018 et délibérer sur le compte financier au titre de l'année 2018.

Je voudrais tout d'abord, dès le départ, en ouverture de ce conseil, excuser l'absence de Frédéric Debeaufort, Vice-président du conseil d'administration, qui est en mission de formation, de recherche, d'évaluation en Tunisie. C'est une mission qui était prévue de longue date et donc il ne pourra pas être à nos côtés cet après-midi.

Je vais commencer par quelques informations générales assez brèves puisqu'on s'est vu il y a peu de temps.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- La première chose que je voulais partager avec vous concerne la COMUE et je voulais vous dire que je rentre, en fait, à l'instant de Besançon où nous avons tenu une conférence de presse conjointe avec l'ensemble des chefs d'établissements fondateurs de la COMUE UBFC, tous présents autour de l'administrateur provisoire, Luc Johann.

Nous avons tenu cette conférence de presse ce matin devant des médias locaux, des médias spécialisés nationaux, puisque c'était symboliquement la date limite qui nous avait été donnée par la ministre pour la présentation de notre plan d'actions et, de fait, le plan d'actions tel qu'il a été demandé par la ministre a été adressé hier en version papier, ce matin en version électronique, avec les délibérations de l'ensemble des établissements, avec des courriers de soutien de l'ensemble des établissements du consortium.

Donc l'objectif qui nous avait été assigné a été atteint avec beaucoup de volontarisme de la part de l'ensemble des parties prenantes de ce dossier qu'il faut remercier.

Je pense que l'on n'aurait pas été en capacité de relever ce chantier si toutes les forces et toutes les parties prenantes de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté n'avaient pas été fortement mobilisées pour la conservation de l'initiative d'excellence ISITE.

Donc je vous redonne rapidement les délibérations obtenues dans les instances des établissements fondateurs d'Université de Bourgogne Franche-Comté.

AgroSup a voté par 20 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

Notre université, comme vous le savez, 15 pour, 9 contre et 1 refus de participer.

L'Université de Franche-Comté a validé le plan d'actions avec 23 pour et 12 contre.

À l'Université technologique de Belfort-Montbéliard, l'unanimité du conseil d'administration s'est exprimée pour le plan d'actions.

À l'ENSMM, l'école de mécanique et des microtechniques de Besançon, 21 pour et 3 contre.

Le conseil de site de l'ENSAM a voté à l'unanimité, 13 pour.

Le directoire de l'école de commerce de Dijon, BSB, à l'unanimité également.

Et Université Bourgogne Franche-Comté, la COMUE a voté par son conseil d'administration, 31 pour, 4 contre et 4 abstentions.

C'est dire que la première étape est maintenant derrière nous. Le consensus politique s'est construit et on attend maintenant la réponse de la ministre, la réponse du SGPI à ce plan d'actions.

La conférence de presse, ce matin, s'est parfaitement bien déroulée. Je pense que nous avons répondu pendant plus d'une heure aux questions de la presse.

La connivence, je pense, était patente, était manifeste entre les chefs d'établissement, le président... enfin, l'administrateur provisoire de la COMUE et le porteur du projet ISITE Bourgogne Franche-Comté qui était également là.

Et c'était un choix délibéré de notre part d'attendre le dépôt du dossier pour communiquer collectivement et éviter les communications qui auraient pu être prématurées pendant la période de quatre mois où nous avons voulu nous concentrer sur le travail et la reconstruction du projet.

Voilà donc pour les informations sur la COMUE.

La prochaine étape sera l'attente de la réponse de la ministre.

Sébastien.

M. Chevalier. - Oui, merci pour ces informations.

Peut-être, comme tu ne l'as pas fait, une précision. Il faut peut-être ajouter la phrase qui a été votée au CA d'UBFC qui est importante, me semble-t-il, et qu'on pourrait annoncer aux administrateurs de l'uB.

Le Président. - Je n'ai pas le texte de la délibération, mais la phrase, elle est importante.

M. Chevalier. - Je l'ai sous les yeux, je peux...

Le Président. - Elle est consubstantielle à l'acceptation du plan d'actions évidemment, quand on prévoit une évolution des statuts et, évidemment, on la débat collectivement.

Mais tu peux lire, effectivement, si tu veux, le texte de la délibération.

M. Chevalier.- Donc « Le CA - on entend bien « le CA d'UBFC » -, convaincu du très grand bénéfice et de l'absolue nécessité de développer le projet ISITE-BFC et l'université fédérale de recherche Université Bourgogne Franche-Comté, valide de manière volontariste le plan d'actions mais affirme la nécessité d'initier, au printemps 2019, une véritable réflexion sur l'évolution potentielle des statuts, en y associant les conseils et les communautés ».

Le Président.- Tout ceci me paraît avoir beaucoup de sens et, évidemment... évidemment, une évolution des statuts parce que la phrase qui est ajoutée concerne les évolutions de statuts et, évidemment, une évolution des statuts, elle doit être discutée dans le cadre d'une commission des statuts.

Je redis : ce qui a été validé dans le plan d'actions, ce ne sont pas des nouveaux statuts, ce sont des principes et des orientations générales pour une évolution des statuts.

Évidemment, une évolution des statuts est quelque chose de suffisamment complexe pour que cela ne puisse pas se construire en quelques semaines et que cela nécessite plus de temps.

Donc tout ceci va très bien.

Oui, Sébastien ?

M. Chevalier.- Toujours à ce sujet, peut-être est-ce que tu sais la suite que la ministre va donner ? Est-ce qu'il y a une rencontre qui est prévue pour que vous débattiez collectivement du plan d'actions ?

Pour l'instant, non, si je comprends bien.

La deuxième question. Je sais que vous êtes toujours en négociation avec le CNRS. Est-ce que tu as des éléments que tu pourrais nous apporter ? Parce que cela reste un point un petit peu sensible ou un point dur encore du plan d'actions lorsqu'il nous a été présenté lors du dernier CA.

Le Président.- Tout à fait, j'y viens. C'était mon deuxième point.

Alors, en termes de calendrier, on n'a pas d'élément. J'imagine... La ministre a reçu hier le plan d'actions, donc j'imagine qu'elle souhaitera nous rencontrer probablement. Je pense que cela serait raisonnable, ne serait-ce que pour sonder. J'imagine. Je serais à sa place, je voudrais sonder directement les chefs d'établissement dans leur engagement. Donc probablement, elle voudra le faire.

J'espère que cela pourra se faire assez vite pour qu'on puisse le plus vite possible, je l'espère, être rassuré sur la réouverture de la parenthèse qui a été fermée sur notre ISITE. Cela, c'est la première chose.

Sur le CNRS, c'était le second point que je voulais aborder avec vous parce qu'effectivement, dans le plan d'actions tel qu'il a été voté, il n'y a pas de précision sur les modalités de relations avec le CNRS.

La raison en est que, rappelez-vous, on a voté dans nos conseils le 12 février, on a rencontré Antoine Petit le 11 février et quand on a rédigé la dernière version du plan d'actions, quelques jours avant, quand on l'a finalisée, on n'avait pas encore pu rencontrer Antoine Petit. Donc on avait volontairement, vous avez vu, dans le plan d'actions, une formulation qui était une formulation qui était assez elliptique.

Donc sur le modèle tel qu'il semble se dessiner, qui est un projet de travail sur lequel on est engagé avec le CNRS mais, en tout cas, qui fait consensus entre le CNRS et les établissements, l'idée serait que le dispositif se construise en deux grands dispositifs contractuels, d'une part, un contrat signé... une convention signée entre le CNRS et la COMUE et, d'autre part, des conventions d'établissement signées entre la COMUE et chacun des établissements fondateurs.

Sachant que ces contrats d'établissement signés entre la COMUE et chacun des établissements fondateurs seront visés par Antoine Petit qui a proposé lui-même d'y mettre son visa pour y marquer le caractère tripartite en quelque sorte de l'accord et que, par ailleurs, ces conventions établissements/COMUE constitueront les briques qui seront visées dans le préambule de la convention entre le CNRS et la COMUE.

Donc un dispositif en deux étages qui répond à la fois à l'engagement qui a été pris dans le cadre d'ISITE qui était de dire en substance : dans le cadre des relations avec les organismes nationaux de recherche et la COMUE, c'est la COMUE qui sera signataire principal et les établissements seront partenaires associés. Je crois que cela a été dit comme cela.

Et puis cela permet aussi de répondre à la demande des établissements qui était de dire « on souhaite que la contractualisation soit tripartite entre COMUE, établissements et CNRS ».

Donc on est dans un dispositif qui est un dispositif qui est intermédiaire et sur lequel nous nous sommes mis d'accord avec Antoine Petit et qui semble répondre, en tout cas sur le plan politique, aux demandes de chacun des partenaires.

On en est là. Il faut maintenant qu'on avance dans le dialogue avec le CNRS pour rédiger ces contrats.

Autrement dit, à ce stade, il n'y a plus de blocage et la situation des relations avec le CNRS est totalement apaisée.

M. Chevalier.- Alors, j'adore les subtilités de signatures visées ou signées. On sent bien qu'il y a quand même de la négociation derrière.

Donc si je résume, cela va donc permettre notamment les délégations de signature sur un certain nombre de sujets, notamment en ce qui concerne les PIA ou les H2020 ou les ANR, donc de façon à, on va dire, fluidifier les procédures administratives qui permettent le bon fonctionnement de ces projets.

Le Président.- Écoute, cela, c'est l'objectif. L'accord tel qu'il est construit pour l'instant, c'est un accord qui est un peu plus de nature politique, comme tu l'as bien noté, et c'est un accord qui permet de satisfaire tout le monde, mais c'est déjà important.

Ensuite, je pense que tel que c'est prévu, cela peut permettre ou cela peut ne pas permettre et donc beaucoup va se jouer dans la façon dont on va rédiger les conventions et, dans le contenu des conventions, dont on va expliquer les responsabilités et les devoirs de chacun, et donc une grande attention va devoir être portée précisément à la façon dont les conventions seront rédigées.

C'est davantage le contenu des conventions qui va permettre de répondre à cette question, à la question de comment on gère les questions d'hygiène et de sécurité pour les UMR, pour les personnels CNRS qui sont hébergés dans des unités de recherche qui sont des unités de recherche uB.

Toutes ces questions, en fait, ne trouvent pas forcément leur solution dans l'architecture politique telle qu'elle a été définie. Elles ne trouveront leur solution que dans le détail rédactionnel des conventions tel qu'on va le... voilà.

Donc un travail important doit être fait, mais c'est déjà une première étape qui est derrière nous et qui fait que le CNRS a soutenu le plan d'actions et donc vous voyez bien que ce dossier, qui était un dossier délicat, a trouvé dans la négociation, dans le dialogue, une solution qui est une solution qui est, je pense, positive et qui va...

Alors, je vous le dis en toute franchise, ce n'est pas l'idéal de ce que j'aurais souhaité. Ce n'est pas forcément l'idéal de ce que le CNRS aurait souhaité non plus. On est sur quelque chose qui est un équilibre qui a été consenti par chacun des partenaires et qui fait qu'on peut maintenant s'engager en confiance et surtout qui permet de nous engager sur le modèle d'équilibre que l'on veut pour la COMUE, à la fois université fédérale de recherche, mais fédérale en ce sens qu'elle respecte aussi les établissements constitutifs, et je vous avais dit qu'il y avait là une ligne de crête qui n'était pas facile à tenir, je pense qu'on a trouvé quelque chose qui est plutôt satisfaisant.

Voilà donc sur ce que je voulais vous annoncer sur le CNRS.

Alors, deux points rapides avant que l'on arrive à la question des droits d'inscription des étudiants internationaux. Je voulais également vous donner deux séries d'informations très, très brèves.

D'abord, vous dire qu'on a eu le grand plaisir... On a accueilli avec grand plaisir le nouveau classement de l'ISAT, l'école d'ingénieurs de Nevers, dans le classement... dans le dernier classement de *L'Usine Nouvelle*. L'ISAT apparaît en 24^e position, cette année, dans le paysage national des écoles d'ingénieurs. C'est tout à fait remarquable.

En 2012, l'ISAT était 98^e et, d'année en année, la progression de l'ISAT dans ce classement est régulière et ininterrompue : 91^e en 2014, 84^e en 2015, 65^e en 2016, 62^e en 2018 et... pardon, 2017, 62^e et, en 2018, 24^e.

C'est quelque chose de tout à fait remarquable eu égard... D'abord, c'est remarquable en soi et c'est quand même particulièrement remarquable, compte tenu de la situation géographique dans laquelle est l'ISAT, dans un environnement qui est évidemment moins favorable que dans une métropole, et puis il faut bien le dire et en convenir, parce que les moyens que l'université de Bourgogne est en mesure d'affecter à l'ISAT sont probablement inférieurs à ce que peuvent affecter de grandes écoles qui ont des droits d'inscription élevés.

Et donc j'ai adressé évidemment mes vives félicitations à l'équipe de... à Luis Le Moyne, à l'équipe de direction et à l'ensemble de la communauté de l'ISAT.

Et puis je voudrais également vous dire que sur nos sites territoriaux, Tadeusz Sliwa vient d'être élu à la direction du site d'Auxerre et André Dauteribes vient d'être élu à la direction du site de Nevers.

IX) Motion

Le Président.- Et donc sur ces points d'ouverture de conseil, je voudrais vous dire que nous avons été destinataires, de la part de Peggy Cénac-Guesdon, d'une proposition de motion relative aux droits d'inscription des étudiants internationaux.

Vous savez que nous avons eu l'occasion d'aborder cette question, on a eu l'occasion d'en débattre, on a eu l'occasion de prendre en décembre une première

motion qui était une motion de principe indiquant que l'université de Bourgogne souhaitait... le projet qui était développé par le gouvernement d'augmenter... de différencier les droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires, nous souhaitons que cette réforme soit repoussée, que nous ne souhaitons pas y adhérer.

La concertation qui a été mise en place par la ministre entre mi-janvier et mi-février est maintenant terminée. Elle a permis d'exclure de ce dispositif les doctorants, ce qui est un acquis qui est positif. On comprenait mal comment on allait augmenter les droits d'inscription à des étudiants en doctorat qui sont les forces vives de nos laboratoires et qui viennent enrichir et qui apportent leur savoir et leurs mains à nos laboratoires. Donc la ministre a décidé d'exclure le diplôme de doctorat de cette réforme, mais pour le reste, il n'y a pas d'évolution par rapport à ce qui avait été indiqué.

Actuellement, le décret a été examiné par le CNESER. Il va probablement sortir dans les jours qui viennent. Il n'est pas substantiellement modifié pour ce qui est de la licence et du doctorat par rapport à ce qui nous avait été présenté à l'automne dernier.

Donc dans ce cadre-là, Peggy Cénac-Guesdon nous a proposé une motion que personnellement, je soutiens totalement et que je voudrais vous proposer et qu'on pourrait adopter au sein du conseil, qui dit la chose suivante :

« Dans la continuité de la motion votée le 11 décembre dernier, le conseil d'administration de l'université de Bourgogne exprime son désaccord avec le projet du gouvernement de publier un décret instaurant des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires et décide que ceux qu'elle accueillera ne seront pas soumis à ces droits différenciés en 2019/2020. Les modalités d'exonération seront examinées et débattues lors du conseil d'administration du 25 mars prochain ».

On a commencé de travailler à un texte de délibération. Bien sûr, c'est un petit peu plus compliqué de proposer une délibération qui doit respecter un formalisme juridique et administratif que proposer une motion, donc on n'était pas en situation aujourd'hui de proposer un texte de délibération mais on y travaille et cette délibération vous sera proposée à l'occasion du prochain CA et, évidemment, dans l'esprit de ce texte qui est proposé par Peggy et que je partage totalement.

Donc si les uns et les autres, vous souhaitez vous exprimer sur cette question importante.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Déjà je vous remercie pour l'intérêt porté à ma demande pour la motion mais je souhaite juste ajouter un point de complément par rapport au CNESER.

Un CNESER a eu lieu en début de cette semaine. Donc le CNESER a, lui aussi, voté une motion s'opposant à ce nouveau décret. Je voulais juste le signaler, c'est quand même assez rare.

Donc cette motion a reçu l'unanimité du CNESER, c'est-à-dire 54 voix, et donc c'est quand même remarquable à quel point cette proposition fait l'unanimité contre elle.

Le Président.- C'est vrai... C'est vrai.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Denis... Denis Hameau.

Tu peux y aller, c'est bon... Non, il faut allumer... Il faut appuyer... Voilà, c'est bon... C'est bon.

M. Hameau.- C'est bon, oui ?

Le Président.- Normalement, c'est bon.

M. Hameau.- Non, je ne crois pas...

Le Président.- Si, si.

M. Hameau.- Non, ce n'est pas grave, je vais parler un peu fort.

M. Trichard-Comparot.- Non, non ! Mais il faut le micro.

M. Hameau.- D'accord.

M. Trichard-Comparot.- Pour l'enregistrement.

M. Hameau.- Non, ce que je voulais dire moi, c'est que rarement j'ai vu autant d'entêtement de la part d'un gouvernement sur une mesure aussi impopulaire. Donc ce que je voudrais, c'est comprendre parfois.

Donc évidemment, la Métropole votera avec vous cette proposition. Mais enfin quand même, quoi !

Je ne sais pas... Je ne sais pas... Enfin, voilà.

Je trouve qu'il y a un peu d'irresponsabilité politique dans cette affaire parce que d'une part, cela abîme l'image de la France et, d'autre part, en termes de francophonie, on ne va pas dire que ce soit la mesure la plus accueillante que moi j'ai pu voir...

Intervenant.- Oui, c'est vrai.

M. Hameau.- Toutes ces dernières années. Et en termes de rayonnement culturel pour notre pays, franchement, c'est une catastrophe.

Intervenant.- Absolument. Absolument.

M. Hameau.- Donc je tenais à le dire et je tenais à ce que cela soit inscrit.

Le Président.- Merci, Denis, pour cette intervention.

Y a-t-il d'autres commentaires ? D'autres interventions ?

Donc si personne d'autre ne souhaite intervenir, je vais vous proposer d'adopter cette motion.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Des abstentions ?

27 voix pour (unanimité)

Donc cette motion est adoptée à l'unanimité et, à l'occasion du prochain conseil d'administration, nous vous proposerons une délibération qui ira dans le sens de cette motion.

Donc j'ai terminé pour les informations de début... Oui, Peggy, pardon.
Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Moi, j'ai deux points pour lesquels je souhaite intervenir et qui n'ont rien à voir avec les points déjà évoqués dans les informations générales.

Le premier concerne un message que nous avons reçu du CNRS, je ne sais plus si c'est la dernière ou l'avant-dernière lettre d'information, mais peu importe, nous indiquant que le CNRS était signataire de la convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe.

Et donc sur la... Je suis allée voir le lien qui nous était indiqué. Donc sur le site, il y a tout un tas d'établissements qui ont signé cette charte, dont un certain nombre d'universités. Alors, je les ai notées mais pas toutes, enfin... Donc Paris Est-Créteil, Paris Ouest La Défense, Toulouse, Versailles Saint-Quentin, Sciences-po, l'ENS Rennes, le CNAM...

Donc je me demandais pourquoi l'université de Bourgogne n'adoptait pas cette charte en même temps que les autres universités. Donc c'est une première proposition.

Et deuxième proposition, c'est par rapport à la journée du 15 mars sur le climat. Un appel a été lancé par des collègues de l'université de Toulouse demandant à ce que cette réflexion soit faite... soit menée dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans ce texte, il est question de l'impact carbone de nos laboratoires, mais pas seulement.

Je pense que ces questions-là sont vraiment des questions importantes, tant d'un point de vue de l'impact carbone de nos laboratoires, mais pas seulement.

Donc aussi se poser la question avec les ressources de la planète telles qu'elles sont, limitées, quelles sont nos priorités d'un point de vue recherche, quelles sont les recherches qui auront un impact important sur la planète.

Cette dimension nous interpelle en tant qu'universitaires et chercheurs pour... Cela pose de vraies questions de fond qui méritent, à mon avis, de vraies réflexions, de groupes de travail d'institutions et pas uniquement des militants écologistes. Donc je pense que c'est important que les universités prennent ces éléments en compte et en réflexion.

Le Président.- Merci pour cette intervention.

Pour le premier point, je n'ai pas les éléments du dossier en tête. Je ne suis pas sûr d'avoir été sollicité pour signer cette charte. Il faudra qu'on regarde cela. Il faudra que vous nous fassiez passer les documents. Je n'ai pas le souvenir d'avoir vu passer ce...

Tu l'as eu, Stéphanie ?

Mme Grayot-Dirx.- Oui, je confirme que l'on n'a pas été sollicité. J'ai vérifié, je n'ai rien. Par contre, on va regarder cela de près.

C'est un point, maintenant, que je partage avec Samuel Mercier, on doit en parler avec nos deux chargés de mission. Il n'y a évidemment pas de souci sur le principe, il faut juste qu'on entame la démarche.

Mme Cénac-Guesdon.- Je peux vous envoyer le lien qu'on a reçu du CNRS vers la charte et la liste des signataires.

Mme Grayot-Dirx.- Très bien, merci.

Le Président.- Vas-y.

M. Hameau.- Dans les informations générales, je ne sais pas si vous avez évoqué le lancement de la chaire « Smart City ».

Le Président.- Je ne l'ai pas évoqué. C'est l'occasion que tu puisses en dire un petit mot, Denis.

M. Hameau.- Donc lundi soir, nous avons, avec l'UFR Droit, Science économique et Science politique, lancé la chaire autour de la Smart City et la gouvernance locale de la donnée, qui est une première en France. C'est une chaire donc avec à la fois l'université de Bourgogne, à la fois avec Dijon Métropole et aussi un certain nombre de grands groupes qui y sont associés. ENEDIS, par exemple. On a ENEDIS, on a EDF, on a CITELUM, on a Bouygues Énergies & Services, Suez, Cap Gemini... Donc un certain nombre d'acteurs importants qui sont dans le projet « On Dijon » que je pilote.

Donc là, j'arrive de Cannes.

Dans cette chaire, il y a aussi la volonté de travailler à la fois avec la chaire ETI de Paris Sorbonne, dont le parrain est Muhammad Yunus, sur toute la partie notamment innovation sociale, et puis un travail aussi avec le CRIEM qui est un laboratoire qui se trouve à l'université McGill.

Donc je trouvais que c'était important de le souligner parce que cela aussi va, je pense, contribuer au rayonnement et à l'importance de l'université de Bourgogne.

Le Président.- Tout à fait, c'est vrai. Merci. Un grand merci.

C'est un élément important et ce sont des thématiques d'actualité. On voit bien qu'on est capable entre collectivités, universités et entreprises de faire émerger des thématiques qui sont des thématiques nouvelles et des thématiques de grande actualité sociétale.

Merci.

S'il n'y a pas d'autre intervention en ce début de conseil, je vais soumettre à votre approbation le verbatim de notre conseil d'administration du 12 février.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 12 février 2019

Le Président.- Est-ce que, les uns et les autres, vous avez des remarques à formuler sur ce verbatim ?

Non, je n'en vois pas. En tout cas, on n'a rien reçu.

Donc je le soumetts à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Des refus de vote ?

29 voix pour (unanimité)

Donc il est adopté et on va pouvoir rentrer dans l'ordre du jour proprement dit avec les questions financières et avec la présentation et l'adoption du compte financier 2018.

C'est toujours un temps de travail en conseil d'administration qui obéit à un certain formalisme, vous le savez, puisque doivent intervenir à la fois le Vice-président en charge des finances, qui va intervenir au titre de l'ordonnateur, le Commissaire aux comptes qui va intervenir – j'ai vu que notre commissaire aux comptes est arrivé -, et puis notre Agent comptable également qui interviendra, et nous pourrons ensuite avoir un débat sur ce point essentiel de notre vie de l'établissement.

Donc Dominique va me rejoindre, présenter les éléments les plus saillants sur le plan politique de ce compte financier, en espérant que l'informatique fonctionne.

M. Delmas.- Oui... Apparemment, c'est...

Le Président.- Ça ne marche pas ? Comment ? On peut envoyer à tous les administrateurs les Powerpoint. Oui, bien sûr. Si on peut faire cela, oui. Oui, oui. Bien sûr, oui... Beaucoup ont un ordinateur.

Alors, il faut que quelqu'un ait... Vous envoyez déjà... Vous allez faire petit à petit pour tous les points de l'ordre du jour.

Pour Dominique Delmas, vous l'avez déjà ?

Est-ce que quelqu'un peut travailler sans Powerpoint, là, sur ce dossier ?

Pascal, vous êtes en Powerpoint ? Oui ? Est-ce que vous avez un document papier que vous avez déjà...

M. Jobard.- Je l'ai sur le bureau.

Le Président.- Ah oui ! Vous l'avez. Les administrateurs l'ont tous reçu ?

M. Jobard.- Non, pas encore.

Le Président.- Pas encore...

La dématérialisation, c'est bien, mais le papier garde tout son sens.

C'est bon, Dominique ? Tu l'as copié ?

On peut peut-être commencer par...

M. Delmas.- Oui...

Le Président.- ...oralement, donner un certain nombre...

M. Delmas.- Voilà.

Le Président.- ...d'éléments en attendant que les documents transitent par les ondes.

D'autant plus que chacun a reçu le rapport de l'ordonnateur et a déjà un certain nombre d'éléments qu'il faut simplement que tu remettes en contexte...

M. Delmas.- En perspective.

Le Président.- ...et en perspective.

M. Delmas.- Exactement.

Alors, avant... Oui, je vais prendre le micro même si j'ai un peu de voix...
Voilà.

III) Questions financières

1. Présentation et adoption du compte financier 2018 au vu du rapport des commissaires aux comptes, approbation de l'affectation des résultats et des provisions

M. Delmas.- Bonjour à tous.

Juste avant de débiter cette présentation, je voudrais déjà remercier les commissaires aux comptes pour les échanges très constructifs que nous avons eus, le travail réalisé, et puis je voudrais également souligner à l'ensemble des administrateurs que pour la quatrième année consécutive, nous n'avons pas eu de réserve de la part des commissaires aux comptes et que pour la première année, nous n'avons pas non plus d'observation. Cela est un fait remarquable et j'en profite pour remercier l'ensemble du travail qui est réalisé par les équipes, que ce soit l'Agence comptable, le pôle Finances, le pôle Pilotage et la Direction générale des services dont à la fois, vous le savez, l'implication et puis la montée très nette en compétence ont permis de fournir des documents exemplaires que le Rectorat, d'ailleurs, ici, a d'ailleurs souligné lors du pré-CA de vendredi dernier.

Alors, je ne sais pas si vous avez reçu tous, là, donc le... Non ?

Sur la première diapositive vous est montré ici le rappel de l'évolution du compte de résultat depuis 2012 où je vous rappelle simplement qu'en 2017, nous avons eu un résultat positif d'un peu plus de 5 millions d'euros, permettant ainsi de sortir du déficit observé en 2016 mais également d'inverser la tendance descendante de cette courbe du compte de résultat.

Alors, cette sortie du déficit de notre établissement, donc c'est la diapo suivante, en dépit d'un maintien nécessaire du plan de retour à l'équilibre financier, a permis à l'université de Bourgogne de redevenir maître de ses choix et cela, c'est important puisque nous avons pu utiliser le fonds de roulement. C'est ce que nous avons proposé au CA dès le BR1 de juillet dernier, notamment pour le financement de travaux de mise en sécurité de nos personnels et de nos étudiants pour un peu plus de 2 millions d'euros mais également pour le financement d'équipements destinés au bon accomplissement des missions de l'université pour 830 000 euros.

Diapo suivante, vous pouvez voir donc que le compte de résultat 2018, donc sur la partie verte de l'histogramme, voit la tendance positive à l'inversion se confirmer puisque nous sortons de l'exercice avec un excédent d'un peu plus de 9,8 millions d'euros soit, comme l'année dernière, près de 5 millions d'euros en plus.

Alors, quels sont les grands éléments qui permettent d'expliquer... Oui, d'accord... Le son est revenu très fort. J'en suis moi-même surpris !

Donc j'en reviens... Oui... Donc quels sont les grands éléments qui permettent d'expliquer cet écart ?

Comme l'année dernière, cette fin d'exercice positive résulte à la fois de causes structurelles et de causes conjoncturelles.

Alors, structurelles parce que le fruit à la fois des résultats des mesures de mai 2016 et de la synergie des mesures prises dans le cadre du PREF en 2017 et 2018, ce qui a permis une réduction de 1,6 million d'euros en fonctionnement, avec une augmentation donc... Qu'est-ce que je dis ? Oui, de 1,6 million d'euros en fonctionnement, avec une diminution donc de 1,8 million d'euros en masse salariale et une augmentation donc de 0,2 million d'euros de fonctionnement hors masse salariale.

À l'inverse, nos ressources propres augmentent d'un peu plus de 1,9 million d'euros avec, en particulier, et cela, c'est ce qui vous est représenté dans le petit tableau, la formation continue, la VAE et également les droits spécifiques, qui augmentent de presque 1 million d'euros.

Également, la taxe d'apprentissage que l'on pensait qu'elle n'augmenterait pas et qui, finalement, est à +273 000 euros.

Alors que les prestations de recherche et valorisation, elles, diminuent, en partie du fait qu'il y a un transfert, je vous le rappelle, à la COMUE.

À côté de ces causes structurelles, viennent s'ajouter des causes conjoncturelles avec, en particulier, l'augmentation de la subvention de charges pour service public d'un peu plus de 2,8 millions d'euros dont les principaux éléments d'augmentation sont la compensation du GVT par l'État, vous le voyez, à hauteur de plus de 780 000 euros, le GVT restant à charge pour l'établissement étant de 1,3 million d'euros, ce qui représente grosso modo un coût total pour l'uB de 2,1 millions d'euros.

Deuxième point extrêmement important dans cette augmentation qui était non prévisible de cette SCSP, c'est la compensation de la hausse de la CSG à hauteur de 813 000 euros, l'uB ayant, quant à elle, calculé un impact de 930 000 euros en ce qui concerne cette CSG.

Et puis dernier point important, c'est l'apport des moyens pour la loi ORE pour 526 000 euros.

En revanche, concernant les autres subventions, elles, celles-ci sont en baisse d'un peu plus de 1,8 million d'euros.

Sur le petit graphique de la diapo suivante, vous pouvez voir, et cela c'est extrêmement intéressant, l'extrême fluctuation de ces financements où l'on observait en 2016, vous voyez, une diminution de -2,5 millions d'euros ; l'année dernière, au contraire, une augmentation de 1,41 ; et cette année donc, cette importante diminution.

Donc là encore, c'est quelque chose qui est extrêmement difficile à prévoir et donc à piloter, vous l'imaginez bien, pour ce compte de résultat.

Cette diminution résulte pour partie, en fait, d'une diminution des ANR et du financement FEDER où là encore, sur le graphique qui vous est présenté à côté, vous pouvez observer la fluctuation extrêmement importante d'une année sur l'autre.

Mais également du CRBFC qui, comme en 2016, a été très nettement en-deçà de ce qui pouvait être attendu. Là encore, vous voyez la fluctuation sur vos graphiques qui est extrêmement importante.

Et puis également une diminution d'autres financements en ce qui concerne les collectivités et autres.

Donc le point important, c'est que l'ensemble de ces changements ont ainsi conduit notre établissement - donc sur la diapo suivante, vous pouvez le voir - à diminuer le taux de rigidité.

Pour rappel, c'est donc le rapport des dépenses de masse salariale sur le total des produits encaissables.

Vous avez vu qu'on a pu quand même augmenter un certain nombre de produits encaissables tout en réduisant, effectivement, la masse salariale, ce qui a pu faire passer le taux de rigidité en 2016 de 84,4 % à un taux de rigidité pour 2018 de 81,1 % qui résulte donc à la fois d'une maîtrise de la masse salariale mais également de l'augmentation, vous l'avez vu, donc de nos produits encaissables.

Alors, le résultat concret de cette diminution est que notre établissement va pouvoir dégager un peu de marge pour réinvestir.

Deux indicateurs vont être le reflet de cela. Il s'agit, vous le voyez donc sur la diapositive, de la capacité d'autofinancement qui est l'ensemble des ressources financières dégagées par l'activité de notre établissement et dont nous avons besoin pour couvrir l'ensemble de nos dépenses et pour laquelle vous pouvez constater sur ce graphique, sur le graphique donc en vert, qu'à l'image du compte financier, nous inversons là encore la courbe décroissante depuis 2017, permettant d'arriver à une CAF positive à hauteur de 13,7 millions d'euros.

Alors, juste ici, un petit point quand même pour témoigner du caractère très peu prévisible puisque la CAF prévisionnelle au budget initial 2018 était de +5,8 millions d'euros. Celle-ci donc double durant l'exercice et ce, en partie, parce qu'effectivement, certains financements de l'État que je vous ai évoqués précédemment, venant en toute fin d'exercice, ne peuvent pas être anticipés et du fait, effectivement, de leur caractère éminemment politique et circonstanciel, de ce fait, ne peuvent pas être réinjectés dans notre fonctionnement mais viennent alimenter notre CAF et, par là-même, notre fonds de roulement.

Ce fonds de roulement, sur la diapo suivante - ici, je vous ai remis la définition qui correspond à la différence entre nos ressources stables et nos emplois stables :

- doit permettre, pour rappel, le financement d'au moins 30 jours de masse salariale de l'établissement ainsi que de son fonctionnement ;
- ne doit permettre le financement que de projets d'investissement ;
- et, enfin, pour parvenir à l'équilibre réel, le conseil d'administration peut autoriser un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement pour parvenir à l'équilibre après autorisation de la tutelle - c'est ce qui s'était passé, rappelez-vous, en 2016 et 2015.

À la fin de l'exercice 2018, vous voyez sur la diapo suivante, ce fonds de roulement est de 45,315 millions d'euros et peut se décomposer de la manière suivante.

Tout d'abord, conformément aux recommandations du ministère, nous avons 30 jours de fonctionnement pour notre établissement en ce qui concerne la masse salariale, ce qui représente 15,630 millions d'euros et 2,490 millions d'euros de fonctionnement auxquels s'ajoute donc 1,976 million d'euros de provisions.

Vient ensuite la partie du fonds de roulement déjà fléchée sur des programmes pluriannuels d'investissement et qui avait été mise bien évidemment en suspens en raison du plan de retour à l'équilibre financier, avec donc :

- un PPI « Traitement de l'air » pour 750 000 euros,
- un PPI « Carte multiservices et Infrastructures numériques », deuxième tranche, pour 450 000 euros,
- le PPI « Pharmaco-imagerie » pour 2 millions d'euros,
- et le PPI « Accessibilité » pour 400 000 euros.

Soit un total, lorsque vous ajoutez donc les 30 jours de fonctionnement plus ces PPI déjà fléchés, vous le voyez, 23,695 millions d'euros déjà fléchés donc avant le budget initial 2019.

Soit donc, lorsque vous faites la différence, 45,315 moins 23,695, on obtient donc 21,619 millions d'euros de fonds de roulement mobilisable avant le budget initial 2019.

Ensuite, nous avons réalisé le budget initial 2019. Celui-ci est à l'équilibre. Nous n'avons donc pas eu comme l'année dernière à prélever sur le fonds de roulement pour pouvoir arriver à l'équilibre. C'est pour cela que j'ai mis dans le petit carré « zéro million ».

Par conséquent, nous arrivons à un fonds de roulement mobilisable, donc après budget initial 2019, de 21,619 millions d'euros.

La diapositive suivante, ici, vous montre la comparaison d'avec 2017, 2016, 2015, où nous voyons bien donc que pour 2015 et 2016, nous avons dû prendre entre 2,2 et 3,5 millions d'euros pour équilibrer le budget initial, ce qui n'a pas été le cas, vous le voyez, pour 2017 et 2018. C'est la petite partie verte de l'histogramme cumulé.

Ce deuxième point est important... Le deuxième point important, c'est, en fait, la partie rouge au-dessus de cette partie verte de l'histogramme cumulé où vous pouvez voir que la partie disponible du fonds de roulement en 2016 était de 800 000 euros et donc ne permettait en aucune manière d'investir, alors que les mesures prises ont permis dès 2017 d'augmenter cette partie disponible à hauteur de 12,5 millions d'euros, permettant de reprendre, c'est ce que je vous ai dit au début de mon intervention notamment, des investissements en matière de sécurité.

Cette année, nous doublons donc cette partie disponible puisque nous avons un peu plus de 21,6 millions d'euros.

Donc au vu de cela, il serait... il paraîtrait, en tout cas, opportun de pouvoir réinvestir dans des secteurs qui sont essentiels pour notre établissement.

Alors, de manière à réaliser pleinement et dans les meilleures conditions les différents PPI qui ont été votés par le CA et que je vous ai mentionnés dans les diapos précédentes, et de voir leur pleine réalisation, nous pourrions :

- ajouter 50 000 euros au PPI « Carte multiservices et Infrastructures numériques » deuxième tranche, qui amènerait ainsi le montant à 500 000 euros ;
- ajouter 1 million au PPI « Pharmaco-imagerie », amenant ainsi le montant à 3 millions d'euros ;
- et ajouter 100 000 euros au PPI « Accessibilité », amenant ainsi le montant à 500 000 euros.

Dans un second temps, nous nous proposons de mobiliser une partie de ce fonds de roulement mais, bien sûr, tout cela sera remis à discussion aux membres du CA et ne fait pas partie du vote d'aujourd'hui du compte financier, je le précise bien :

- des travaux donc de sécurité qui ont été estimés par le pôle Patrimoine à 1 500 000 euros ;
- d'ajouter un complément à la restructuration et à l'extérieur de l'ESIREM pour 1 million d'euros ;
- l'aménagement de locaux au bâtiment B2 qui concernent, en fait, vous le savez peut-être, le centre de simulation médicale pour 2 millions d'euros ;
- la réalisation donc de la deuxième tranche du datacenter pour 5 millions d'euros ;
- pour le bâtiment « enseignement des langues », 2 millions d'euros ;
- pour les équipements numériques et revêtement des sols et mobiliers du Learning Center, pour 200 000 et 700 000 euros respectivement ;

- également un point qui est essentiel au fonctionnement de la COMUE qui est la convergence des systèmes d'information pour 300 000 euros sur trois ans ;
- et puis le renouvellement d'équipements pédagogiques et numériques - cela était une forte demande des équipes pédagogiques et ce qui viendrait en plus des équipements pédagogiques en lien avec la Région- à hauteur de 400 000 euros ;
- et, enfin, pour la société universitaire de recherche, pour 1 million d'euros.

Donc sur la dernière diapositive, quand on fait la somme de cette mobilisation du fonds de roulement qui se monterait à hauteur de 15,850 millions d'euros, nous obtiendrions alors 5,769 millions d'euros de fonds de roulement mobilisable après la proposition qui pourra être discutée ultérieurement.

Voilà les grands points, l'essentiel.

Les grands points essentiels, en tout cas, politiques sont le compte de résultat avec, vous l'avez vu, ce côté totalement imprévisible qui fait qu'effectivement, le fait que l'État nous verse des choses en fin d'année retombe forcément dans notre fonds de roulement et à nous, ensuite, de mobiliser ce fonds de roulement à destination de notre communauté.

Également le fait que nos prestations et la formation continue permettent de dégager des marges de manœuvre. Cela est un point qui est formidable. Un atout formidable pour notre établissement.

Et le fait que l'on puisse avoir de nouveau une capacité d'autofinancement et un fonds de roulement qui permet de re-générer, en tout cas, des investissements.

Voilà ce que je voulais vous faire, en tout cas, transparaître malgré l'absence de PPT, avant que les commissaires aux comptes puissent présenter leurs travaux.

Le Président.- Merci, Dominique.

Ce que je vous propose, c'est qu'on puisse discuter globalement ce résultat comptable et ce compte financier 2018 après les trois interventions, celle de Dominique, celle de Pascal Jobard et celle de M. Allieux.

Donc c'est maintenant Pascal qui va intervenir, je crois.

M. Delmas.- Non.

Le Président.- C'est cela ? ... Si, si. Ensuite, c'est M. Allieux qui interviendra.

Pascal, on vous écoute.

M. Jobard.- Le compte financier 2018 constitue le dernier temps fort du cadre budgétaire 2018. On va terminer donc la gestion 2018.

Je rappelle qu'il s'inscrit dans la suite logique du vote des budgets initial et rectificatifs qui sont intervenus en 2017 pour le budget initial et en 2018 pour deux budgets rectificatifs et un budget de reprogrammation en décembre 2018.

C'est également le neuvième exercice de certification des comptes. Le passage de l'université de Bourgogne aux responsabilités et compétences élargies depuis le 1^{er} janvier 2010 implique que les comptes de l'université sont certifiés et, depuis 2015, les comptes de l'université sont certifiés sans réserve.

Pour rappel, c'est la réalisation d'un inventaire physique des immobilisations corporelles et hors patrimoine immobilier en 2015 qui avait permis d'obtenir la levée de la dernière réserve.

Alors, quels sont les faits marquants de l'exercice 2018 ? Ensuite, je vais parler du résultat comptable, la capacité d'autofinancement et les investissements, le bilan, la trésorerie et, pour finir, une synthèse.

Alors, les faits marquants de l'exercice 2018.

2018 s'est inscrit dans le cadre de la deuxième année de déploiement du plan de rétablissement de l'équilibre financier qui avait été adopté par le conseil d'administration le 10 juillet 2017, conformément aux dispositions du code de l'éducation qui prévoit que tout budget présenté après l'arrêté d'un compte de résultat qui accuse une perte comptable qui fait suite à une perte comptable au titre d'un exercice précédent, doit être effectué au vu d'un plan de rétablissement de l'équilibre financier.

Je rappelle qu'en 2016... 2015, nous étions en déficit de... En 2016, nous étions en déficit de -366 901,04 euros et, l'année suivante, nous étions avec un déficit de 1 879 892 euros de déficit.

Le Président.- Juste, Pascal, je pense qu'il y a une erreur de date.

M. Jobard.- Tout à fait.

Le Président.- C'est -366 000 au titre de 2015 et -1,8 million au titre de 2016 puisque en 2017, on était revenu à l'équilibre et je rajoute, puisque je prends la parole, que le déficit au titre de 2015 de -366 000 n'était pas un déficit politique, c'était un déficit purement comptable lié à un prélèvement sur le fonds de roulement.

M. Jobard.- Donc obligation par le code de l'éducation.

Ensuite, comme tous les ans, une mission de contrôle et de rapprochement de l'inventaire physique qu'on a l'obligation de faire.

Habituellement, cette revue des inventaires était faite par la société RANE qui avait fait l'inventaire. En 2018, nous avons fait la revue de l'inventaire par nous-mêmes avec le service de la qualité et contrôle interne de l'université. Elle s'est déroulée dans deux composantes le Centre des sciences du goût et de l'alimentation et la MSH.

Cette revue d'inventaire a permis de rapprocher 90 immobilisations pour une valeur brute de 1 103 960 euros et un montant net de 408 108 euros et de proposer deux sorties d'actifs pour une valeur nette de 1 876 euros.

Autre fait marquant, beaucoup de travaux d'inventaire, beaucoup de travaux d'investissement réalisés ou comptabilisés dans les comptes de l'université.

Avec déjà la mise en service d'un quatrième bâtiment à Auxerre, rénové par la Ville d'Auxerre qui est maître d'ouvrage, et qu'on a comptabilisé temporairement en immobilisation dans les comptes de l'université pour une valeur de 6 279 545,51 euros, en contrepartie de l'inscription au passif pour le même montant, le financement externe rattaché de l'actif dans l'attente de son affectation définitive.

Autres travaux. Des travaux de réhabilitation d'un atelier de Science et génie des matériaux de l'IUT de Chalon-sur-Saône qui avait été sinistré en novembre 2017, suite à un incendie, travaux pour lesquels nous avons perçu une indemnité de sinistre et ils nous ont permis de réaliser des travaux, réaliser et réceptionner, pour 385 849,96 euros. Nous avons donc intégré ces travaux et nous avons dû sortir les composants anciens qui avaient été détruits pour une valeur de 119 863,85 euros.

Enfin, une réception, le 27 juin 2018, d'une première tranche de travaux de rénovation du bâtiment Droit-Lettres, constatée pour un montant de 2 621 941,59 euros. Pareil, avec aussi une sortie des anciens composants, c'est-à-dire des choses qui ont été remplacées pour une valeur de 666 718,18.

Autre fait marquant important, la souscription à l'augmentation du capital de la SATT SAYENS, SATT SAYENS qui a changé de nom et qui était l'ancienne SATT Grand Est, pour un montant de 1 228 400 euros, suite à une recapitalisation des comptes de la SATT qui, ayant accumulé pendant plusieurs années des déficits, avait perdu pratiquement la moitié de son capital social.

Quelques mots d'explication.

En 2018, c'est l'État qui a recapitalisé la SATT Grand Est par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations en versant un montant de 4 900 000 euros. Ces 4 900 000 euros ont été versés pour le compte des actionnaires, de tous les actionnaires de la SATT dont l'université qui est actionnaire de la SATT à hauteur de 25 %. Donc la somme de 1 228 400 représente 25 % de 4 900 000 euros et représente la quote-part que l'université a souscrite dans le cadre de cette recapitalisation de la SATT.

Il faut savoir que l'université n'a pas fait de virement de cette somme à la SATT, c'est la Caisse des dépôts qui l'a fait pour le compte de l'État, pour le compte de tous les actionnaires.

Par contre, il a fallu inscrire cette recapitalisation dans les comptes 26 de l'université par le biais d'un financement externe de l'actif.

On a ensuite dû prévoir une provision... enfin, fait une provision pour garantir le fait que la SATT étant structurellement déficitaire, on est obligé de se garantir par une provision pour éventuellement les (*mot inaudible*) du capital.

Ensuite, la comptabilisation de l'encaissement de la contribution vie étudiante et de campus, la CVEC, qui a été encaissée pour la première fois en 2018. C'est une taxe affectée et qui est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. Donc cet encaissement a été réalisé... enfin, cette comptabilisation a été faite à hauteur de 490 797 euros.

Quelques autres faits marquants où, habituellement, les régularisations comptables via le report à nouveau permettent de mettre en conformité le bilan de l'établissement avec les règles comptables.

Cette année, au cours de cet exercice, nous n'avons eu aucune correction à porter au bilan d'ouverture contrairement aux années précédentes.

Nous n'avons pas aussi eu de changement de présentation des comptes qui nous aurait été imposé par des dispositions réglementaires ou comptables.

Alors, le résultat comptable 2018.

On vous l'a déjà expliqué. Donc la comptabilité générale fait apparaître en 2018 un résultat comptable positif de 9 881 648,03 euros, résultat en forte progression par rapport au résultat de l'année précédente qui s'élevait à 5 061 787,06 euros, alors que les années 2015 et 2016 présentaient des résultats déficitaires de -366 901,04 euros et de -1 879 893,78 euros.

Alors, les dépenses d'exploitation de l'année 2018 se sont élevées à 236 656 010,39 euros. Elles s'inscrivent en baisse de 0,14 % par comparaison à celles constatées en 2017. Il y a une baisse de 343 209 euros globalement.

Les produits d'exploitation s'établissent pour 2018 à 246 537 658,42 euros et s'inscrivent en hausse de 1,85 %. Si on les compare par rapport à ceux enregistrés en 2017, on a une augmentation de 4 476 652 euros.

Alors, déjà au niveau des charges de 2018, pour avoir le détail.

Donc des charges de personnel qui sont toujours le premier poste de dépenses pour 187 551 215,19 euros et qui sont en baisse de -1 792 690,25 euros par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio de rigidité de la masse salariale, qui permet de mesurer le poids de la masse salariale par rapport aux produits de fonctionnement encaissables, qui était en 2017 de 83,14 %, diminue à 81,16 % et se rapproche des normes habituellement admises pour les universités où on retient en principe un ratio de 80 %.

La baisse du ratio est due à la diminution des charges de personnel qui se conjugue à la progression des recettes.

Les charges de fonctionnement hors personnel, c'est-à-dire toutes les autres charges, s'inscrivent en légère progression (132 277,15 euros) pour s'établir à 28 885 465,79 euros, à l'exception :

- des achats de fournitures qui sont en hausse de 84 531,18 euros,
- des missions et déplacements et colloques pour plus de 156 720,12 euros... enfin, en augmentation,
- des frais de maintenance qui sont en augmentation de 524 749,86 euros,
- mais aussi des impôts et taxes dont le FIPHP pour plus 88 895,76 euros.

Toutes les autres dépenses s'inscrivent à la baisse entre 2017 et 2018. Notamment... par exemple, la viabilisation des fluides est de 5 101 563,87 euros au lieu de 5 287 254,93 euros pour 2017.

Les charges financières qui sont constituées par les charges et l'intérêt du PPP, du partenariat public-privé, sont en légère baisse également - 948 278,52 euros au lieu de 970 558,93 euros l'année précédente.

Enfin, vous avez aussi des dotations aux amortissements et provisions qui sont alors globalement stables puisqu'elles n'augmentent que de 111 084,52 euros, si on fait exception des écritures de dépréciation qu'on a effectuées pour le compte de la SATT et qui viennent gonfler artificiellement le montant des provisions. C'est une opération qui est neutralisée par la même écriture de reprise en section de fonctionnement au niveau des produits, comme on le verra un petit peu plus tard.

Donc des charges globalement en baisse de 343 209 euros.

Du côté des produits maintenant.

Du côté des produits, les produits sont en hausse de 4 476 552 euros.

Les subventions en provenance de l'État s'établissent à 197 680 351 euros et progressent de 2 728 328 euros - +1,40 % d'augmentation entre 2017 et 2018. À elle seule, la subvention pour charges de service public, qui était de 193 541 563 euros en 2017, augmente de 2 778 598 euros pour s'établir à 196 320 161 euros en 2018.

Les autres subventions qui sont en provenance des autres partenaires s'élèvent à 8 632 723 euros et sont en diminution à hauteur de 1 842 996 euros par rapport à 2017.

La Région reste une source de financement importante (2 264 991 euros), de même que les autres subventions publiques (2 132 626 euros), et les versements reçus en provenance de l'UE et des organismes internationaux (1 717 870 euros), ainsi que de l'ANR (pour 2 517 237 euros).

La diminution de ces subventions constatée en 2018 n'implique pas que les partenaires se désengagent, mais du fait du décalage de l'encaissement des

subventions, on peut avoir plus une certaine année comme on peut avoir moins l'année suivante.

Les autres produits, pour un montant global de 24 784 823 euros, sont globalement en hausse et sont principalement constitués alors par :

- les droits d'inscription, donc droits nationaux plus droits propres de l'établissement, pour 5 371 298 euros ;
- les produits de la formation continue pour 7 620 385 euros, qui sont également en hausse par rapport à 2017 ;
- les autres prestations de services, 2 536 125 euros ;
- la taxe d'apprentissage pour 3 276 446 euros ;
- les prestations de la recherche pour 604 845 euros ;
- la CVEC comptabilisée pour 498 797 euros (*suite inaudible*) ;
- et les mises à disposition de personnel pour 923 867 euros.

Les reprises sur amortissements et sur provisions sont globalement stables par rapport à 2017, elles augmentent de 47 344 euros.

Effectivement, si on tient compte aussi de la neutralisation de la provision constituée sur les titres de la SATT SAYENS, il n'y a aucune incidence sur le résultat financier. On s'aperçoit que le montant des provisions serait en augmentation, ce qui n'est pas le cas.

Alors, les provisions. On a l'obligation de revoter, lors de chaque CA, le montant des provisions.

Donc grande stabilité de certaines provisions.

Les provisions pour risques et charges qui sont constituées de la provision pour le compte épargne temps restent stables à 1 065 928 euros au lieu de 1 051 103 euros en 2017.

On augmente la provision pour dépréciation des créances clients, on la fait passer à 560 000 euros au lieu de 478 000 euros en 2017.

Et la grosse augmentation, c'est la provision pour la dépréciation des comptes de la... de participation dans la SATT SAYENS qui était de 350 000 euros et qu'on fait passer à 1 578 400 euros, c'est-à-dire que l'on provisionne la totalité de notre participation.

Ces bons résultats... ce bon résultat de fonctionnement en 2018, puisque 9 881 648,03 euros, a forcément une incidence sur le niveau de la capacité d'autofinancement.

Déjà en 2017, cette capacité d'autofinancement était en augmentation. En 2018, elle suit un petit peu la logique de l'évolution du résultat et elle augmente également.

Donc la capacité d'autofinancement, elle mesure la capacité de l'établissement à autofinancer sa croissance.

Elle s'élève à la fin de l'exercice 2018 à la somme de 13 714 630,96 euros. Ce montant est en forte hausse par comparaison avec le niveau de la CAF dégagée à l'issue de l'année 2017. On constate une augmentation de 4 919 187 euros.

Un bon niveau de CAF, c'est toujours important, c'est toujours intéressant puisque la CAF est toujours une ressource importante, si ce n'est la première, pour financer les dépenses d'investissement.

S'agissant des investissements 2018, on parle d'emplois quand on parle de dépenses et de ressources quand on parle de recettes.

Donc les emplois d'investissement en 2018 se sont élevés à 19 385 708,89 euros, en forte augmentation par rapport aux emplois dégagés en 2017 qui n'étaient que de 7 532 122,46 euros.

Parmi ces emplois, donc des investissements pour une valeur globale de 18 602 784,10 euros et puis aussi le remboursement des dettes financières de notre partenariat public-privé à hauteur de 782 924,79 euros.

Pour financer toutes ces dépenses, il y a plusieurs ressources qui s'ouvrent à nous.

Il y a des ressources externes, c'est-à-dire celles qui viennent en provenance des partenaires, que ce soit l'État ou d'autres collectivités. Ces ressources externes se sont élevées à 14 679 573,25 euros, parmi lesquelles les financements de l'État par l'actif pour 10 362 110,08 euros, d'autres tiers pour 4 162 406,81 euros et, en complément, bien entendu, la CAF.

Alors, on n'a pas forcément tout utilisé pour nos investissements. On l'a utilisé à hauteur de 34 %, c'est-à-dire avec une somme de 4 706 635,64 euros, la CAF qui n'est pas utilisée venant constituer un apport au fonds de roulement pour la différence, c'est-à-dire 9 008 495,32 euros.

Très rapidement, les principaux investissements. J'en ai déjà parlé pour 2018.

Donc la mise en service d'immobilisations en cours pour 3 029 798,53 euros, avec :

- la réparation de l'atelier de génie des matériaux de l'IUT pour 385 849,96 euros ;

- la première tranche de 2 621 941,71 euros pour la rénovation du bâtiment Droit-Lettres ;

- la comptabilisation de l'immobilisation pour les travaux du bâtiment d'Auxerre pour 6 279 545,51 euros, dans l'attente d'une prochaine affectation ou d'une prochaine intégration dans les comptes définitifs de l'université que l'on espère en 2019.

Du matériel informatique pour 2 552 114,91 euros, en forte augmentation par rapport à 2017 (+1 665 000 euros).

Des installations techniques et matériels et outillages pour 3 827 216,30 euros, parmi lesquelles un banc d'essai moteur de 801 297 euros, un cytomètre trieur de 213 000 euros, un centre d'usinage pour 178 620 euros.

Et beaucoup d'autres immobilisations.

Enfin, on retrouve la comptabilisation de l'augmentation au capital de la SATT pour la somme de 101 228 400 euros sur le compte de participation, le compte 26.

Après cette présentation des dépenses de fonctionnement, les recettes et la section d'investissement, j'en arrive au fonds de roulement pour dire que le fonds de roulement, je rappelle, c'est la différence entre les ressources stables, les moyens de financement et l'actif immobilisé. Il traduit les marges de manœuvre dont dispose l'université sur les éléments à caractère durable de son patrimoine et constitue une marge de sécurité financière.

Au 31/12/2018, le fonds de roulement progresse de 9 008 495,32 euros pour s'établir à 45 315 736,52 euros. Il représente 75 jours de dépenses décaissables de fonctionnement et s'inscrit en augmentation par comparaison au fonds de roulement 2017 dont le montant de 36 307 241 euros permettait de couvrir 59 jours de charges décaissables de fonctionnement.

Sur le tableau suivant, vous avez le fonds de roulement.

Très rapidement, vous avez le fonds de roulement 2017 et le fonds de roulement 2018, avec les différents comptes.

Alors, fonds de roulement mais aussi besoin en fonds de roulement car le fonds de roulement, c'est une donnée qui doit être éventuellement corrigée ou complétée par les données du besoin en fonds de roulement.

Le besoin en fonds de roulement constitue le deuxième agrégat du bilan. Il se calcule à partir des éléments financiers dont le cycle de vie est en principe inférieur à un an - c'est le bas de bilan. C'est la différence entre l'actif circulant et le passif circulant. Il s'assimile à une dépense monétaire lorsqu'il est positif, c'est-à-dire que c'est un besoin, et doit être financé par le fonds de roulement. Il est assimilé à une recette monétaire lorsqu'il est négatif et il se rajoute au fonds de roulement pour abonder la trésorerie.

Pour l'université, en 2018, au 31/12/2018, le besoin en fonds de roulement qui est repris là représente le décalage des flux entre l'actif d'exploitation de 27 235 909 euros et les dettes d'exploitation au passif circulant de 27 152 609 euros. Il est légèrement positif de 83 300 euros, ce qui signifie que l'uB a un besoin de financement sur son cycle d'exploitation et qui pèse momentanément sur sa trésorerie.

L'année dernière, il était négatif de -1 220 922,29 euros et donc il venait constituer un apport de trésorerie.

Pour la trésorerie, c'est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. La trésorerie s'élève à 45 232 436,49 euros contre 37 528 163,49 euros au titre de l'année précédente. Elle augmente donc de 7 704 273 euros.

Du fait que l'on a un BFR très faible de 83 300, donc pratiquement égal à zéro, on peut dire que la trésorerie est le fonds de roulement.

La trésorerie est essentiellement affectée... enfin, en dépenses et en recettes.

En dépenses, par le décaissement mensuel des salaires puisque ce sont quand même des montants très importants tous les mois - de 15 à 17 voire 18 millions d'euros.

Et également en recettes par les versements trimestriels de la subvention pour charges de service public selon un calendrier très précis puisque 25 % de la subvention arrivent en janvier, 25 % en avril, 35 % en juillet et 15 % en octobre, avec un reliquat d'ajustement en décembre.

Au cours de l'année 2018, les soldes mensuels de trésorerie sont restés nettement supérieurs à un seuil minimal de 18 millions d'euros qui représente un mois de paye et environ 15 jours de charges décaissables.

Voilà pour la trésorerie.

On voit très rapidement le rappel des ingrédients :

- le solde budgétaire de 2018, 7 221 487,07 euros, en légère augmentation de 151 637,88 euros par rapport à 2017 ;
- le solde comptable, comme cela vous a été dit, donc 9 881 648,03 euros, donc plus élevé de 4 819 860,97 euros par rapport à 2017 ;
- la CAF en augmentation à 13 714 630,96 euros ;
- le fonds de roulement à 45 315 736,52 euros ;
- le BFR à 83 300,03 euros ;
- la trésorerie, 45 232 436,49 euros.

On peut dire que l'année 2018 est dans la continuité de l'année 2017 puisqu'elle souligne un redressement considérable des comptes de l'université.

Voilà ce qu'on peut dire sur le compte financier.

Le Président.- Grand merci, Pascal.

Je passe la parole à Pierre-François Allieux, notre Commissaire aux comptes, et ensuite on discutera ensemble.

Monsieur Allieux.

M. Allieux.- Bonjour à toutes et à tous.

Veillez m'excuser pour mon léger retard.

Avant de commencer la présentation, juste deux mots pour remercier l'ensemble des services qui contribuent à la production des comptes, c'est comme cela que l'on dit.

Avoir des comptes de qualité, ce n'est pas simplement le travail de la Direction financière et de l'Agence comptable. Il y a naturellement bien d'autres services qui interviennent. Je pense notamment aux RH, c'est fondamental. À la direction du Patrimoine... Enfin, à un certain nombre de... Comment dire ? (*mot inaudible*) qui fonctionnent maintenant avec une très forte osmose, en tout cas en ce qui nous concerne. On a les éléments en temps, ce qui nous permet de travailler de manière efficace.

Donc je souhaitais le dire parce que c'est l'aboutissement d'un long travail qui est un travail qui n'est pas simple, qui est encore complexifié dans les dernières années puisque vous savez que maintenant on a deux jeux de comptes. Il y a :

- un jeu de comptes dit « compte budgétaire » où, finalement, on a une approche très « cash », c'est-à-dire encaissements/décaissements, qui est une approche qui n'est pas certifiée, qui ne fait pas l'objet de notre certification ;

- et une approche dite « patrimoniale », donc une comptabilité en engagements, c'est-à-dire que les engagements de dépenses pour un service fait, c'est-à-dire une livraison réalisée... une prestation de service réalisée pour le compte de l'université, sont comptabilisés dans la comptabilité patrimoniale, alors qu'ils n'apparaissent pas obligatoirement dans la comptabilité budgétaire.

Donc c'est important puisqu'on a quand même une approche assez différente mais qui me paraît un peu plus sincère dans le deuxième cas que dans le premier, si je peux me permettre, puisqu'on se... on prend en compte aussi les éléments qui restent à payer, ce qui est un élément important.

Voilà ce que je voulais dire en introduction.

Deux petites observations. Je ne vais pas présenter de chiffres, vous en avez eu suffisamment lors des deux premières interventions. Je voudrais quand même attirer l'attention du conseil d'administration sur deux choses.

La première, c'est qu'effectivement, le niveau de résultat est très... est excellent. Notamment pour un commissaire aux comptes.

On a un point important, c'est la continuité de l'exploitation. Donc là, on n'a pas de sujet au sein de votre belle université.

Mais ce résultat, il est directement lié aussi à un élément important, c'est que dans la norme comptable sur la comptabilisation de la charge de service public... la subvention, pardon, pour charges de service public, lorsque vous recevez ce que j'appelle... j'ai l'habitude d'appeler cela « les cadeaux au pied du sapin », c'est-à-dire les versements complémentaires qui interviennent en novembre/décembre, vous comprenez bien qu'il n'y a pas de charges, évidemment, d'engagées en face. Donc mécaniquement, cela fait, entre guillemets, améliorer le résultat et naturellement, on ne le retrouve pas l'année suivante.

À moins que le Père Noël repasse chaque année avec la même... je dirais, le même niveau, mais...

Donc il faut bien avoir en tête cet aspect-là. C'est un aspect excessivement important pour comprendre aussi le résultat de l'année 2018. De l'exercice 2018.

La deuxième chose que je voulais dire, et là, qui est excessivement positive, c'est que lorsqu'on regarde un ratio qui n'est pas obligatoirement présenté, mais moi, je le regarde avec beaucoup d'attention, c'est ce que j'appelle, moi, « le taux de financement des investissements ». En fait, on rapporte la dotation aux amortissements.

C'est quoi la dotation aux amortissements ? C'est l'effort que doit faire l'établissement pour renouveler ses amortissements.

Alors, cet effort, il est accompagné dans le cadre d'un établissement public par des subventions. Alors, on appelle cela « des efforts » en langage comptable.

Les financements externes de l'actif peuvent provenir de l'État, des collectivités territoriales, d'autres bailleurs, ANR, etc.

Lorsqu'on rapproche ces deux valeurs, chez vous, on arrive à un ratio qui est quasi stable entre 2017 et 2018. Il est à peu près à 72 %.

Alors, 72 %, quand on compare à d'autres établissements, on voit que vous êtes dans la bande haute. Donc c'est intéressant parce que cela veut dire que vous pouvez autofinancer un certain nombre de... Comment dire ? D'investissements en ayant, je dirais, une certaine tranquillité.

On a pu voir des établissements où le ratio est à 40 %. À 40 %, quand vous enlevez l'aspect immobilier qui, en général, est financé, lui... Enfin, on ne construit pas un campus en autofinancement. À moins d'être excessivement riche. Mais ce n'est pas le cas en France. Lorsque vous enlevez l'aspect immobilière... immobilier, pardon, eh bien quand vous êtes à 40 %, cela veut dire que vous allez droit dans le mur, c'est-à-dire que vous êtes obligatoirement et mécaniquement en perte.

Et cela est quand même un élément excessivement important sur la santé financière de votre établissement. Un ratio parfaitement stable, en tout cas, entre 2017 et 2018.

Voilà, ce sont les deux chiffres que je voulais donner, j'en viens à la présentation qui sera très courte. Qui sera très courte pour deux raisons, d'une part parce qu'il n'y a pas beaucoup de points, de sujets à développer et, par ailleurs, parce que j'ai l'habitude d'intervenir parce que cela doit être ma neuvième intervention sur les comptes en conseil d'administration.

Donc si vous pouvez passer le slide.

Alors, des éléments de contexte assez simples, cette année.

On s'inscrivait naturellement dans le plan de retour à l'équilibre, donc c'est un élément très important pour nous en termes d'audit puisqu'on attache une importance tout à fait notoire sur les séparations d'exercice et s'assurer qu'on a bien comptabilisé toutes les charges et que les résultats ne sont pas, entre guillemets, améliorés par des déports de charges. Cela est un point... J'insiste beaucoup parce que c'est déterminant dans notre audit.

Le deuxième élément de contexte, on peut le passer rapidement. Effectivement, on le connaît bien puisque cela fait la neuvième fois qu'on audite vos comptes.

Sur les zones de jugement d'estimations significatives, là aussi c'est assez classique, un point.

Vous savez, quand on établit des comptes, ce n'est pas quelque chose de mécanique. C'est-à-dire que ce n'est pas simplement de comptabiliser des factures et comptabiliser des titres de recettes. Il y a une part à l'estimation.

C'est quoi l'estimation, quand on fait les comptes dans n'importe quelle entité ? C'est un certain nombre de provisions qu'il faut estimer.

Chez vous, le poste le plus important, c'est ce qu'on appelle « les passifs sociaux ». C'est un terme que je n'aime pas du tout. « Passifs sociaux », cela ne fait pas... Ce n'est pas très joli. Mais c'est quoi ? C'est essentiellement les heures complémentaires. Est-ce qu'elles sont bien provisionnées ? Est-ce qu'on a bien rattaché les heures complémentaires de l'exercice dans les comptes ? Premier point.

Ce sont les CET, ce sont aussi les rappels de paye, les droits à congés... Enfin, ce sont des éléments estimatifs, ce n'est jamais à l'euro près.

Mais on regarde le déboucement, chaque année, de ces passifs pour s'assurer qu'ils sont correctement estimés d'une année sur l'autre, et là, on a maintenant une bonne expérience et cela fonctionne bien.

Voilà, le grand point, c'est les zones de jugement.

Sur les risques d'audit, là aussi un point de vigilance chaque année, qui est le point de séparation des exercices et les conventions pluriannuelles.

Les conventions pluriannuelles, vous comprenez bien qu'on engage des charges, on est financé, donc il faut s'assurer que les charges sont bien compensées par des produits à recevoir.

On n'est pas en avance de phase, c'est-à-dire qu'on n'a pas des produits d'avance qui viendraient, là aussi, améliorer le résultat. Donc c'est ce qu'on appelle dans le jargon « le cut off ».

Voilà pour les points.

Je vais passer rapidement sur le calendrier qui doit être le deuxième ou le troisième slide. Je vous laisse y aller... Voilà.

Un calendrier classique. Je voudrais simplement dire que sur le contrôle interne, cette année, on a regardé plus particulièrement la partie « investissement », comment le process « investissement » est organisé au sein de votre université, comment c'est suivi.

On a parlé tout à l'heure... Je crois que c'est M. Jobard qui a dû parler de l'inventaire physique. Cela est un point excessivement important, la mise à jour, comme on dit, régulière de votre patrimoine pour ne pas avoir d'effet, je dirais, de biens qui ne seraient plus finalement utilisés ou qui auraient disparu du patrimoine et qui viendraient grever votre résultat.

Troisième phase d'intervention après ce contrôle interne, c'était le pré-final, donc pré-validation d'un certain nombre de rubriques.

Et, enfin, on est intervenu... C'est le slide suivant. On est intervenu donc la semaine du 4 février pour valider les comptes.

Les comptes étaient prêts, cela est aussi un point important. Quelquefois, on arrive dans certaines universités, il y a cinq ou six jeux de comptes avant de pouvoir les auditer. Ce n'est plus du tout le cas. Cela fonctionne très, très bien.

Et puis je suis là pour vous présenter... Comment dire ? L'opinion dans le cadre de ce conseil d'administration.

Donc l'opinion, c'est la page... normalement, c'est le slide suivant.

Pas de surprise, les comptes sont certifiés sans réserve et, pour la première fois, sans observation.

Alors, une observation, j'ai toujours l'habitude de dire que cela n'est pas une fausse réserve, mais une observation, c'est mettre le doigt ou le pointer sur une chose particulière.

En général, ce sont souvent des corrections de numéros d'entrée, mais il n'y en a pas cette année, donc pas d'observation.

Je dirais que c'est vraiment le rapport d'audit le plus... Je ne sais pas si j'ose dire le mot « clean ». On va dire le plus intéressant.

Maintenant que l'on a... Comment dire ? Présenté cette opinion, on aime bien, nous dans notre profession, présenter un plan d'actions. Il y a toujours quand même des améliorations.

En 2019, naturellement on en a parlé, c'est concrétiser réellement la comptabilisation du quatrième bâtiment de l'IUT d'Auxerre parce que cela peut déclencher les charges d'amortissement. Cela est un point important.

Quelques points d'analyse de financements externes d'actif qui restent à mener. Ce ne sont pas des points majeurs, mais c'est important de bien les mener.

Une réflexion sur la TVA qui a été menée et qui maintenant est robuste chez vous, qui conduit à utiliser ce qu'on appelle « le prorata de TVA » dans le secteur mixte puisqu'on peut récupérer 100 % sur la recherche, 0 % sur, j'allais dire, la formation classique. Et sur, disons, les actions qui sont dans le secteur qu'on appelle « mixte », on applique ce qu'on appelle « un prorata de TVA ».

Les règles sont assez complexes. Elles sont bien appliquées. Il y a eu l'intervention d'un fiscaliste pour corroborer les pratiques de l'établissement. Donc elles sont bonnes.

Simplement, on a un petit retard en ce qui concerne le prorata parce que le prorata est calculé, lorsque vous avez l'arrêté des comptes de l'année N. Donc l'effet du prorata ne se concrétise que sur l'année N+1.

Globalement, chaque année, on est autour de 300 000 euros. Donc il n'y a pas d'effet sur le résultat, le résultat il est mesuré avec la... je dirais, le bon mètre.

Et puis le dernier point. Effectivement, un point important, c'est un certain nombre de créances qui ont été dépréciées et sur lesquelles il faudrait faire une petite analyse complémentaire. Enfin, c'est vraiment un point mineur.

Donc ce qu'il faut retenir, c'est des comptes de bonne facture que l'on certifie sans réserve et sans observation.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Le Président.- Grand merci, Monsieur Allioux, pour la neuvième année consécutive, dont je vous remercie. Mais ce n'est pas rien neuf ans parce que cela fait effectivement neuf ans que vous participez à la sécurisation, d'année en année, de la situation budgétaire, financière et comptable de notre université et c'est très important. C'est ce travail long et régulier et obstiné qui nous amène, en cette année 2019, donc pour le compte financier 2018, à cette certification sans réserve et sans observation.

Donc je me joins, moi, à vos remerciements à l'ensemble des collègues de l'établissement, Agence comptable, services financiers, Ressources humaines, Direction générale, et également à tous ceux qui dans l'établissement sont parties prenantes de cette situation budgétaire et comptable, qui ont un sens éminent des responsabilités. Je pense aux doyens, aux directeurs de laboratoire, à tous les responsables administratifs qui sont à leur côté pour aider les doyens et les directeurs de laboratoire, parce que si nous arrivons à présenter en ce début d'année 2019 une situation qui est stabilisée, qui est sécurisée, qui nous permet de porter une ambition académique... Parce qu'au bout du compte, l'important, à travers une situation budgétaire et comptable stable, c'est de pouvoir dégager des marges pour notre ambition académique. Et c'est donc à tous ces collègues de l'université que je pense et que je veux à la fois remercier et féliciter.

Donc vous avez vu, ce sont des comptes qui sont d'excellents comptes, qui sont porteurs d'espoir pour l'avenir.

Je retiens ce nouveau marqueur, Monsieur Allieux, et ce nouvel élément d'appréciation qui est le taux de financement des investissements qui est... Compte tenu du poids économique que représente la charge d'investissement dans la vie d'un établissement comme le nôtre, c'est un marqueur important et il va falloir qu'on s'habitue peut-être, en plus de suivre le résultat comptable et la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement et, depuis quelques années, le taux de rigidité qui est également un marqueur très important, mais il faudra peut-être qu'on apprenne à mieux appréhender ce marqueur et à mieux suivre le taux de financement des investissements.

D'autant plus que, vous l'avez bien vu, s'adossant sur cette situation financière qui est consolidée et qui est une bonne situation financière et dont je crois, tous, on peut se réjouir, vous avez bien compris que nous avons l'intention de proposer de relancer une politique d'investissement ambitieuse pour l'avenir et que, de fait, il faudra qu'on soit attentif à stabiliser ce taux de financement de nos investissements. Donc travaillons dessus.

Donc vous avez entendu le point de vue de l'ordonnateur, le point de vue du comptable, le point de vue du commissaire aux comptes, et cette présentation du compte financier est maintenant ouverte à votre discussion. À notre discussion.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je vous remercie pour ces trois présentations éclairantes.

La présentation du compte financier 2018, personnellement, me déprime un peu. Alors, je vais expliquer ce sentiment.

Je pense que si l'État ne prélève pas dans notre fonds de roulement cette année, nous aurons de la chance.

Je mesure au quotidien, au travers des témoignages de collègues, à bout nerveusement, qui viennent solliciter un entretien avec le SNESUP. Je vois mes collègues dans les composantes. Je vois l'impact des suppressions d'horaires dans nos formations auprès de mes étudiants quotidiennement. Donc tous ces sacrifices qu'on a faits pour arriver à un compte excédentaire à 10 millions d'euros, je dois dire que je ne comprends pas bien.

Donc, quand j'ai lu le document... Donc beaucoup de facteurs d'explication, mais j'ai beau additionner les économies sur la masse salariale, la loi ORE... enfin, tout ce qui nous est présenté, je ne trouve pas une augmentation de 10 millions et je dois dire que je ne comprends pas pourquoi on a gelé autant de postes aussi bien chez les BIATSS que chez les enseignants, pourquoi on a supprimé autant d'heures de cours, pour arriver à un bilan à +10 millions.

Cela me laisse vraiment perplexe avec un goût amer pour le travail que l'on a fait ces deux dernières années.

Donc je pense que ce sera difficile maintenant d'aller négocier auprès de l'État des rallonges sur le GVT, d'aller demander des moyens à l'État quand on termine un compte financier à ce niveau-là.

Donc moi, je ne me réjouis pas du compte qui est proposé aujourd'hui.

J'entends bien les indicateurs qui sont bons pour la vie de l'établissement, mais ce que moi, je ressens sur le terrain, ce n'est pas des bons indicateurs sains de formation et de recherche qui marchent vraiment à la hauteur du bilan qui nous est proposé aujourd'hui.

Par ailleurs, dans les tableaux qui nous sont présentés de façon très claire dans la note de l'ordonnateur, il y a quelque chose qui a interpellé mon attention, aussi bien sur la présentation par destination des crédits de fonctionnement ou des crédits d'investissement, donc la différence entre les consommés en 2017 et les consommés en 2018.

Il y a une ligne sur laquelle il y a vraiment une grosse différence, c'est la ligne « Pilotage et support ». On nous explique que c'est essentiellement lié à... que ça porte essentiellement sur la DNUM, mais quand même une augmentation entre 2017 et 2018 de près de 1 million d'euros sur la ligne « Pilotage et support », quand les autres sont à peu près stables.

Il y a une ligne aussi qui n'est pas à peu près stable, c'est sur la recherche. Il y a une forte diminution sur la recherche.

Il y a une diminution aussi sur les retours ANR d'un point de vue recherche...

Enfin, je trouve que les indicateurs sur la recherche sont un peu... enfin, interpellent aussi bien en termes de recettes en moins que de dépenses de 200 000 euros en moins.

Donc oui, on a peut-être plus d'argent, mais nos formations sont presque devenues des formations au rabais sur... Je parle des licences, en tout cas, en Sciences et Techniques. Pour ce que je connais, on manque cruellement d'heures. C'est quelque chose d'assez incroyable.

Donc tous ces indicateurs-là, moi, ne me réjouissent pas.

Le Président.- Bon, Peggy, vous êtes un peu... Vous êtes difficile, là, parce qu'encore une fois, pour mener une politique académique de formation et de recherche, le prérequis, la base, le socle, c'est d'avoir une situation budgétaire et financière qui soit solide et qui soit stable et on a cette chose-là et, de fait, on peut porter des ambitions académiques.

Alors, il y avait beaucoup d'éléments dans votre intervention. Je voudrais d'emblée répondre à une des composantes de vos questions à laquelle je peux répondre, sur la recherche.

On a une diminution des crédits de recherche parce qu'une partie est à la COMUE et, en particulier, les crédits Europe et ANR, de fait, statutairement maintenant, sont gérés par la COMUE et n'apparaissent plus au budget de notre université et cela est un des éléments d'explication.

Maintenant, pour le reste, très rapidement. Je pense qu'il faut bien distinguer le compte financier qui est le résultat d'une année budgétaire qui vient après toute une série d'aléas qui sont totalement non prévisibles et puis le budget qui fait qu'on va engager un certain nombre d'actions, qui est construit en année N-1 et qui est un acte qui est prévisionnel.

Et on construit le budget sur la base des informations dont on dispose pour ouvrir des crédits et ceci n'exonère pas de tous les aléas qui peuvent survenir en cours d'année.

Et dans les aléas qui peuvent survenir en cours d'année, il y a des aléas qui sont des aléas qui sont positifs et c'est ces aléas qui ont été positifs sur cette année 2018 qui fait que l'on a été, je dois dire, particulièrement bien doté par l'État avec une subvention pour charges de service public qui, de tête, a augmenté d'environ 3 millions. On a augmenté un petit peu la taxe d'apprentissage... Il y a un certain nombre de choses qui ont augmenté et c'est plutôt bien.

Et ce qu'il faut tenter d'expliquer, ce n'est pas +10 millions. Le +10 millions, c'est par rapport à zéro. Ce n'est pas cela. C'est comment on est passé, l'an passé,

de 5 millions à, cette année, 10 millions et c'est ce différentiel-là qu'on a besoin de comprendre et d'expliquer à juste titre.

Et ce différentiel sur le passage de 5 à 10, il s'explique assez aisément notamment par un certain nombre de subventions supplémentaires qu'on a reçues et notamment la subvention pour charges de service public.

Dominique l'a dit, il y a la loi ORE... Il y a tout un ensemble de choses et Pierre-François Allioux l'a dit également, il y a ces « cadeaux de Noël » que l'on reçoit en fin d'année, qui ne peuvent pas être utilisés parce qu'on ne peut pas mettre des dépenses fléchées, des dépenses en regard, et de fait, cela vient positiver le bilan comptable.

Mais c'est quelque chose qui est éminemment conjoncturel, qui peut être positif une année - on a de la chance que cela le soit cette année -, cela peut être négatif d'autres années. Et rappelez-vous l'année où on a été en déficit de 1,8 million. Dans le 1,8 million, il y avait environ 1 million... 800 000 euros ou 1 million qui était du conjoncturel négatif aussi et il y a des choses comme cela qu'on ne peut pas véritablement anticiper.

Là-dessus, encore une fois, c'est plutôt 5 millions qu'il faut qu'on explique et pas 10. C'est... voilà.

Et puis il faut qu'on ait tous en tête, face à ce résultat comptable qui est un très bon résultat comptable, il faut qu'on est tous en tête, je pense, les incertitudes qui pèsent sur l'avenir et les risques de fragilité potentiels qui pèsent sur l'avenir.

Je voudrais rappeler le fait que le GVT n'est pas financé du tout en 2019. Zéro euro au titre de 2019. Il va être de l'ordre de 2 millions d'euros et nous n'avons aucune garantie, et c'est un euphémisme, nous n'avons aucune garantie que le GVT sera financé par l'État dans les années qui viennent.

Il faut également rappeler les inquiétudes que fait courir sur l'avenir la loi « avenir professionnel » puisque cette loi, elle va conditionner beaucoup de nos ressources de formation continue, alors même que, vous le savez, le chiffre d'affaires de notre service de formation continue est d'un petit peu plus de 8 millions d'euros. Si la loi « avenir professionnel » créait des équilibres nouveaux qui nous soient défavorables, il y a un risque. On pourrait également perdre beaucoup d'argent.

Et puis c'est sans parler des incertitudes également sur les dispositifs de financement de la Région, les dispositifs de financement de l'Europe, pour lesquels on n'a pas non plus de stabilité.

Il faut que l'on soit prudent vis-à-vis de l'avenir.

On peut très vite se retrouver dans une situation où le résultat comptable pourrait se re-dégrader de 2 ou 3 millions d'euros chaque année et on peut très vite, vous le voyez, passer d'un résultat comptable qui est très encourageant et très positif et qui autorise beaucoup d'optimisme à une situation qui serait à nouveau fragilisée. Donc il faut que l'on ait cette lecture éminemment équilibrée de l'avenir.

Et puis il y avait d'autres questions un peu plus techniques et précises que je n'ai pas en tête sur l'explication de certaines lignes.

Je ne sais pas, Magali, si vous avez pu noter dans les questions de Peggy et si vous pouvez y répondre parce que je n'ai pas les éléments.

Mme Khatri.- Alors, il s'agissait de l'analyse des dépenses par destination en fonctionnement et en investissement.

Effectivement, on constate au titre de l'exercice 2018 une forte augmentation des dépenses sur la destination « Pilotage et support » qui s'explique principalement par deux éléments.

Cette ligne-là supporte notamment les dépenses qui sont réalisées par la direction du Numérique au titre de l'ensemble de l'établissement, c'est-à-dire qu'on n'a pas sur cette ligne les seules dépenses des services centraux, par exemple.

Et sur 2018, on a de grosses opérations qui ont été finalisées sur le numérique. Alors, je pense notamment, comme c'est expliqué dans la note « ordonnateur », à tout l'équipement réseau du datacenter et au renouvellement du cœur de réseau campus. Ce sont des opérations qui ont été extrêmement coûteuses et c'est ce qui explique notamment l'augmentation de cette ligne-là.

On a également l'effet inscription d'enveloppe globale sur le budget central, c'est-à-dire qu'à partir de 2018, pour rentrer finalement dans les contraintes budgétaires de la GBCP, on a pris la décision de faire évoluer nos processus budgétaires et d'inscrire plus de choses sur le budget central, qui repartent ensuite vers les composantes. Je pense notamment à la taxe d'apprentissage ou aux crédits des équipements pédagogiques régionaux. Donc c'est ce qui explique notamment... Enfin, c'est ce qui explique également que cette ligne « Pilotage et support » soit impactée fortement à la hausse.

Pour la recherche, le Président vous avait donné les explications.

Le Président.- Merci. Merci bien, Magali.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Le Président.- Denis Hameau, avant, voulait intervenir.
Denis.

M. Hameau.- Oui, je voulais dire quelques mots. D'abord, me féliciter de ce bon résultat parce que je crois que c'est le fruit des efforts de tous, donc à la fois du personnel, des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs et puis, en effet, d'un certain nombre de décisions difficiles qu'il a fallu prendre le long de ces différentes années, mais en tout cas, c'est mieux d'avoir +10 millions que zéro ou moins plusieurs millions.

Donc cela, je voulais... je voulais dire que c'était quand même un bon résultat et que cette capacité d'autofinancement est vraiment un sujet très important et c'est vrai aussi que le taux de financement des investissements est, je pense, un sujet à regarder, surtout si on veut préparer l'avenir et je pense que c'est important.

Ce que je voulais vous dire, moi, au nom de la Métropole, et j'étais au Luxembourg la semaine dernière sur des sujets de financement autour de la Smart City et donc là, je reviens du MIPIM de Cannes qui est un grand salon international de l'immobilier où, en fait, notre sujet, c'est qu'il s'agit vraiment de créer des conditions pour que l'attractivité de notre territoire se développe de manière beaucoup plus importante que ce qu'il a été.

Le fait d'être devenu métropole est un élément important puisqu'avec la Région, on va faire un contrat Métropole-Région de 50 millions et, dans les 50 millions, 22 millions sont affectés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Donc c'est des éléments très importants.

Deuxième chose, nous nous organisons en filières, donc je voulais vous faire aussi cette information.

D'une part, une filière, on va dire, culture puisque le Musée des Beaux-Arts va être à nouveau ouvert complètement le 17 mai. Donc c'est très, très important puisqu'on a 130 000 œuvres qui étaient, il y a quinze ans, dans des caves et sans même de système de sécurité. 130 000 œuvres dont 1 500 chefs-d'œuvre et donc c'est un élément d'attractivité important.

La deuxième filière, c'est le tourisme. La bonne nouvelle, c'est que les six recours de la Cité de la gastronomie et du vin ont été perdus par « M. (*nom inaudible*) », et donc il nous a fait perdre trois ans, mais bon, on va accélérer.

C'est 250 millions d'euros, la Cité de la gastronomie et du vin.

Le Musée des Beaux-Arts, c'est... si on prend les deux tranches, 45 millions plus 65 millions, c'est 110.

Alors, il y a « RéadaptIC », le sujet avec la Santé, qui est un projet très important. Là aussi, on pense mobiliser 45 millions. Et « RéadaptIC » - je vous laisserai parce que je dois aller au CHU à 16 heures 30 -, c'est vraiment là aussi, la filière Santé, un élément très, très important pour notre territoire et on est vraiment repéré comme tel. En rentrant de Cannes, je m'en rends vraiment compte.

Le troisième sujet est... Le quatrième sujet, pardon, c'est l'agroalimentaire. Donc là, on a un travail. Avec « TIGA », on a perdu le « GA » dans la... sur la route, mais avec AgroSup et l'INRA, on poursuit le travail, on avance bien et notamment avec un des grands groupes autour de la question des data.

Et, enfin, la question numérique qui est une question transversale et donc c'est quand même une bonne nouvelle que vous investissiez sur le numérique.

D'une part, comme je vous le disais, avec « On Dijon » qu'on va inaugurer le 11 avril. Donc vous voyez, c'est des choses très concrètes. Donc là, on a un projet à 105 millions d'euros avec des grands acteurs.

Ce poste de pilotage connecté va nous permettre ce que je vous disais tout à l'heure - je vous laisserai le communiqué de presse si vous voulez, d'ailleurs, il était commun :

- de lancer cette chaire Smart City et de gouvernance locale de la donnée ;
- de faire que trois écoles d'ingénieurs arrivent - le CESI est déjà là, l'ESTP arrive l'année prochaine, à la rentrée prochaine, et l'ESEO sera là en 2020 ;
- et de poursuivre avec vous un travail important puisque, d'une part, il y a... j'ai vu dans les investissements prévus la question du datacenter, les 5 millions. Cela est très, très important parce que c'est aussi une manière de préparer l'avenir.

J'ai vu aussi la question donc de la convergence des SI. Je crois que c'est important au niveau de la COMUE.

J'en profite pour, puisque je suis arrivé en retard, vous dire qu'il serait bien aussi qu'on ait un travail sur la convergence dans les points qui avaient été évoqués sur la question des statuts puisque cela a été un sujet important des débats et il serait bon qu'on ait un groupe de travail et un calendrier de travail de manière à ce que l'on avance là aussi parce que la convergence des SI, c'est très bien, mais la convergence des esprits, je pense qu'elle est très, très utile aussi.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Moi, je me félicite de cette situation. Je crois que c'est très bien. Je pense qu'il faut maintenant avancer.

Merci.

Le Président.- Merci, Denis.

J'en profite pour approfondir le débat sur les perspectives d'investissement parce que Peggy l'a dit, le fonds de roulement est un fonds de roulement élevé. On sait que Bercy recommence à regarder avec appétit sur les fonds de roulement des universités. Alors, pour l'instant, rien n'est fait, mais il est tout à fait clair que cette situation peut nous mettre en risque que Bercy vienne à nouveau prélever dans notre fonds de roulement.

Le risque me paraît, pour l'instant, moins aiguë qu'il n'a été en 2015, mais en tout cas, le risque existe.

Il faut donc qu'on utilise ce fonds de roulement. Le fonds de roulement, il doit être vivant, il doit être actif et donc figure en annexe... Dans le document de l'ordonnateur, figurent en annexe du compte financier un certain nombre de propositions d'investissement pour préparer l'avenir dont on aura l'occasion de parler, bien entendu, dans les mois et dans les années qui viennent.

On vous proposera tout d'abord de revaloriser un certain nombre des programmes d'investissement qui étaient prévus, celui sur les infrastructures numériques et la carte multiservice, celui sur la pharmaco-imagerie qui est un des grands axes de différenciation de notre métropole et de notre campus, celui sur l'accessibilité également, qui ont déjà été votés, qu'on avait mis entre parenthèses dans la période de difficultés budgétaires et qu'on va pouvoir réactiver et réabonder, de fait, dans la nouvelle situation financière.

Et puis on va proposer... On aura l'occasion d'en parler, mais on vous proposera de travailler sur, d'abord, des travaux de mise en sécurité. Les besoins sont importants.

Sur un complément financier de la restructuration, et ce n'est pas « l'extérieur », c'est « l'extension » de l'ESIREM. Vous savez qu'on a un projet d'extension de l'ESIREM et la situation financière nouvelle va nous permettre de le renforcer.

On doit également, c'est un enjeu absolument majeur pour notre université, renforcer le centre de simulation médicale sur le bâtiment B2 qui est sur le campus du CHU et qui est un bâtiment universitaire.

Vous savez que l'apprentissage par simulation devient la clé de tous les apprentissages dans le domaine de la santé, avec l'idée de jamais, plus jamais un premier geste sur un patient, mais toujours un premier geste sur un mannequin ou sur une machine.

Et ce sont des dispositifs qui sont extrêmement coûteux, qui nécessitent des bâtiments qui deviennent des bâtiments très techniques et très numériques et donc nous avons... Le CHU a déjà... enfin, avec l'UFR de Santé, un centre de simulation et il y a un enjeu très important avec la réforme du troisième cycle de Santé que l'on puisse le développer.

Le CHU investit, le centre Georges-François Leclerc investit et l'université de Bourgogne va pouvoir investir à hauteur des enjeux.

Denis l'a dit, le datacenter. Le datacenter est probablement une des meilleures décisions que nous ayons prises depuis 2012. Ce datacenter est le seul datacenter de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté. Il nous positionne de façon incontournable et il nous positionne comme un acteur du numérique de service public, donc indépendant.

Il est absolument déterminant que l'on puisse renforcer cette position qui est la nôtre avec une seconde tranche du datacenter. On a un projet qui est pratiquement bouclé et très rapidement on va avancer parce que cette seconde tranche du datacenter va nous mettre en situation d'avantage compétitif absolument

considérable et elle va nous permettre de tisser des relations avec des entreprises, avec les hôpitaux, avec le centre INRA, avec les collectivités.

Et je vous dis « les collectivités » parce que nous avons été interrogés, il y a peu, par la Région qui envisage d'utiliser notre datacenter, datacenter de service public, indépendant d'industriels ou d'intérêts privés, pour stocker les données de la Région et c'est là toute la force, vous voyez, d'avoir une structure de conservation des données qui soit une structure de service public.

Nous avons maintenant la possibilité d'engager ce datacenter.

J'aimerais qu'on puisse travailler également à un nouveau bâtiment sur l'enseignement des langues. Vous savez que le président d'université est également président de l'AFEB qui est une structure associative sur l'enseignement du français aux étudiants internationaux, aux étudiants étrangers. L'AFEB a connu dans les années passées un certain nombre de difficultés, mais grâce au travail acharné qu'on a mené avec Alain Helleu, avec les équipes de l'AFEB et avec un certain nombre de vice-présidents de mon équipe, on a remis l'AFEB d'aplomb. L'AFEB est à nouveau très largement bénéficiaire. Et il y a un enjeu très important dans le cadre de la politique internationale et de l'attractivité internationale de notre université de développer l'enseignement des langues et donc de construire un bâtiment qui serait un bâtiment cofinancé par l'AFEB. L'AFEB peut mettre de l'argent. Cofinancé université/AFEB pour avoir un bâtiment qui soit dédié à l'enseignement des langues.

On peut également d'emblée se projeter sur une augmentation des crédits d'investissement pour le Learning Center. Vous savez qu'on a la première tranche qui est financée. D'emblée, on peut se projeter dans une seconde tranche et préparer la seconde tranche.

Je vous ai déjà parlé de la COMUE et de l'absolue nécessité, si nous voulons conforter cette COMUE et si nous voulons vraiment en faire un établissement qui soit coporté et qui fasse rayonner l'enseignement supérieur en Bourgogne Franche-Comté, nous devons obtenir une convergence des systèmes d'information. La seule façon d'y arriver, c'est que tous les établissements participent à un fonds de mutualisation financier pour le numérique qui va permettre de financer cette convergence et donc je propose qu'on puisse mettre 300 000 euros par an pendant trois ans, comme l'université de Franche-Comté et les écoles participeront, pour permettre cette convergence informatique qui est indispensable.

Et puis la situation financière nous l'autorise, je vais proposer également qu'on puisse prélever sur le fonds de roulement 400 000 euros qui viendront compléter les crédits d'équipements pédagogiques que notre université est capable d'engager.

Vous savez que la Région a lancé un appel à projets d'équipements pédagogiques qui va être très ciblé sur le numérique et sur les grosses... les grands projets structurants numériques.

Il n'y a pas que cela, il y a également des petits projets qui font la vie quotidienne des équipes et donc, d'emblée, je vous propose que l'on puisse prélever sur le fonds de roulement 400 000 euros pour venir soutenir nos dépenses d'investissement pédagogique quotidien.

Et puis, enfin, je voudrais qu'on puisse dès maintenant se projeter dans un nouvel appel à projets du programme d'investissements d'avenir, la troisième vague du programme d'investissements d'avenir, qui s'appelle « Sociétés universitaires et de recherche » qui est un projet cofinancé par l'État, dans le cadre du PIA, de création de filiales sur un certain nombre d'activités universitaires et en particulier sur les activités de formation continue ou des activités d'hébergement de start-ups.

Il y a sur notre campus des cartes importantes à jouer dans ce domaine autour des formations courtes, dans le domaine de la formation continue, et puis autour de l'hébergement de start-ups dans le domaine de la santé, de l'aliment, de l'alimentation.

Tout cela, ce sont des projets dont on reparlera mais que nous sommes d'ores et déjà en mesure de financer ou de cofinancer évidemment puisqu'il faudra que sur chacun de ces projets, on s'attache à trouver des financements.

Mais vous voyez que c'est comme cela que doit se préparer, se construire l'avenir de l'établissement, avec une sorte de portefeuille de projets structurants qui est vivant, qui est actif et qu'on régénère au fur et à mesure et qu'on actualise, bien sûr, au fur et à mesure des années et que, de fait, on est en mesure de porter, compte tenu de cette situation financière qui est bonne.

D'autres...

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Merci.

Alors, l'exercice est difficile dans la mesure, effectivement, où on ne peut que se réjouir d'avoir une situation financière assainie.

On s'était déjà étonné, l'an passé, d'une situation plus saine que ce que nous avons anticipé. Quand je dis « nous », c'est les administrateurs et, bien évidemment, la gouvernance de l'établissement.

Je partage, toutefois, l'analyse de Peggy, c'est-à-dire que cela se fait à un prix considérable payé par les équipes sur le terrain, payé par les étudiants.

Presque 10 millions d'euros de résultat positif, cela veut dire que c'est quand même 10 millions d'euros qui, quelque part, n'ont pas été utilisés en fonctionnement pour contribuer à la vie, on va dire, normale de l'université.

Donc, certes, c'est une belle situation. Certes, cela va permettre des investissements importants. Mais néanmoins, cela ne permet pas un fonctionnement normal, notamment en termes de pédagogie, de notre établissement.

Donc ma question est très simple, c'est : comment ou quelles garanties peux-tu donner à ce stade pour que la campagne d'emplois à venir, puisque les dialogues d'objectifs et de moyens vont débiter s'ils n'ont pas déjà débuté, quelles garanties on peut avoir pour que l'année prochaine, on ait peut-être un résultat, certes positif, mais plus proche des 2 à 4 millions d'euros qu'on pourrait attendre ?

Pour info, l'UFC, je crois, cette semaine, a validé un résultat positif à 4,9 millions d'euros, à peu près du niveau de ce qu'on avait l'année dernière.

Quelles garanties on peut avoir pour qu'enfin, on puisse à nouveau avoir une campagne d'emplois décente, que ce soit pour les personnels BIATSS où il y a une vraie souffrance ?

Je le répète. On a des vraies difficultés, malgré les efforts consentis par la direction des Ressources humaines de l'université qui a augmenté un petit peu les niveaux de salaire de base des contractuels. On a une vraie difficulté à recruter des contractuels avec des niveaux de salaires trop bas et surtout avec pas de perspective de concours.

Je rappelle que le potentiel de nouveaux enseignants-chercheurs à l'université de Bourgogne au 1^{er} septembre 2018, cela a été trois maîtres de conférences et trois professeurs. Ce n'est pas digne pour un établissement comme le nôtre.

Donc à quel moment on sera en mesure de rouvrir des campagnes d'emplois, j'allais dire, normales pour notre établissement, sans ouvrir les vannes

soudainement puisqu'on sait qu'une campagne d'emplois, c'est une répercussion sur des dizaines d'années pour l'établissement ? Donc il y a un équilibre à trouver.

Là, je trouve qu'on est franchement trop déséquilibré et qu'un résultat à 10 millions est, certes, favorable, mais il l'est presque trop par rapport aux sacrifices qu'on a pu consentir les uns et les autres sur le terrain.

Et puis après, j'aurais un certain nombre de questions sur les données que Dominique, notamment, nous a présentées tout à l'heure.

Le Président.- La question de la campagne d'emplois est une question importante qu'évidemment, tout le monde se pose.

Moi, je voudrais... D'abord, en préalable, Sébastien. Quand tu dis qu'il y a 10 millions d'euros qui n'ont pas été utilisés en fonctionnement, je crois qu'on ne peut pas dire les choses comme cela.

Encore une fois, dire les choses comme cela, c'est faire une confusion entre le budget qui est un acte prévisionnel, l'inscription des recettes qui permet de fonctionner dans l'année qui est un acte prévisionnel, et le compte financier qui est une photo qui se fait *a posteriori* et qui intègre un certain nombre d'aléas qui surviennent en cours d'année, et il se trouve que cette année, ces aléas sont des aléas qui sont positifs.

Et encore une fois, ce que j'expliquais tout à l'heure suite à l'intervention de Peggy, la question n'est pas de s'expliquer un résultat comptable positif de 10 millions, c'est comment ce résultat comptable a augmenté de 5 millions par rapport à celui de l'année passée et ce résultat comptable de +5 millions, il s'explique assez bien par un certain nombre d'aléas qui, cette année, sont des aléas positifs.

Et donc de même qu'il ne faut pas que l'on soit excessivement pessimiste face à des situations de déficit qui étaient en partie artéfactuelles, il ne faut pas que l'on soit excessivement optimiste face à des situations bénéficiaires qui sont aussi en partie artéfactuelles.

En tout cas, c'est très positif, mais il ne faut pas l'interpréter au-delà.

Je voudrais dire que l'université de Franche-Comté a un compte financier que tu me dis de l'ordre de 4 millions d'euros. Moi, personnellement, je préfère avoir un compte financier à +10 qu'un compte financier à +4 parce que pour faire face à l'avenir et aux incertitudes dont je parlais, je pense qu'on dispose d'une marge qui est une marge confortable.

Et, par ailleurs, l'an passé, l'université de Franche-Comté... Il y a une dépêche AEF qui est sortie la semaine dernière. L'université de Franche-Comté, je crois, a recruté trois enseignants-chercheurs, deux professeurs et un maître de conférences ou deux maîtres de conférences et un professeur. Cela veut dire qu'elle a fait, en fait, une campagne d'emplois qui était une campagne d'emplois encore beaucoup plus contraignante que la nôtre. Donc il faut relativiser.

Enfin, dernière chose que je voudrais vous dire et je vais te répondre sur la campagne d'emplois et puis, après, on pourra répondre sur les éléments plus techniques.

On est bien conscient de tout cela, évidemment.

Évidemment, on ne peut pas raisonner dans une université, quand on a un résultat comptable à +10 millions ou quand on a un résultat comptable à zéro, et on a, bien entendu, commencé à tenir compte de cela. C'est bien ce qu'on a fait dès le budget primitif 2019.

Rappelez-vous, quand on a décidé d'augmenter de 800 000 euros le budget de la formation, quand on a décidé d'augmenter de 800 000 euros le budget initial du patrimoine.

On vient de prendre une décision qui sera vue, je crois, dans le cadre des travaux... Non, au prochain conseil d'administration, dans le cadre des travaux du comité technique, +300 000 euros sur un rattrapage indemnitaire pour les collègues contractuels, c'est important.

Sur le RIFSEEP. L'ensemble des décisions qui ont été prises sur le RIFSEEP, c'est une augmentation d'environ 120 000 euros.

Cela fait au total 420 000 euros d'augmentations indemnitaires sur l'ensemble de l'établissement qui ont été décidées au cours des semaines ou des mois qui viennent de s'écouler.

Donc vous voyez bien que ce que tu dis et ce que vous dites et ce que vous ressentez, ce qui est normal, d'ailleurs, de dire et de ressentir, et vous êtes dans votre rôle de le dire, tout cela, bien entendu, on le sait, on en tient compte, on l'anticipe d'une certaine façon, mais je veux qu'on l'anticipe avec prudence et sans perdre de vue les risques, encore une fois, d'instabilité et de déséquilibre dans les années qui viennent.

Si jamais l'État décidait... Encore une fois, je suis un petit peu obsédé par le GVT, mais si l'État décidait de façon durable de ne pas financer le GVT des établissements, par exemple, en disant « Mesdames et Messieurs les Présidents, vous avez décidé de ne pas augmenter les droits d'inscription pour les étudiants internationaux et nous considérons que ces droits auraient permis de financer le GVT », cela est une petite musique que l'on pourrait entendre, si les choses se passent comme cela, il est absolument indispensable que notre université dispose de la solidité, de la structuration et du matelas financier pour faire face à l'avenir et on est... Je préfère encore une fois avoir +10 que +4 pour faire face à cet avenir.

Maintenant, sur la campagne d'emplois.

Je vais dire un mot sur la campagne d'emplois.

Sur la campagne d'emplois... On s'apprête à débiter la campagne d'emplois 2020. On sera hors plan de retour à l'équilibre.

Il est vrai qu'on a eu, sur les trois années passées, des campagnes d'emplois très contraintes. Si j'ai bonne mémoire, 50 %, 20 % et 50 %. Donc c'était vraiment des campagnes d'emplois contraintes.

En même temps, on voit bien que ces campagnes d'emplois, rappelez-vous, on était à 85 % de taux de rigidité. 85 % de nos dépenses étaient de la masse salariale. Quand on en est là, on ne peut plus rien faire.

Au jour d'aujourd'hui, on est revenu à un taux de rigidité de 81,1 %. Il faut qu'on arrive, mais cela va se faire petit à petit, on est sur une mécanique qui va nous y emmener, à 80 % de taux de rigidité et qu'on se maintienne à ce 80 % de taux de rigidité. C'est cela qui nous donne de la marge pour préparer l'avenir.

La prochaine campagne d'emplois, elle est hors plan de retour à l'équilibre. Elle va donc se construire sur des prémisses qui n'ont rien à voir avec celles des trois années précédentes et donc ce que je souhaite, c'est qu'on puisse élaborer une campagne d'emplois qui soit... qui tende vers une campagne d'emplois à 100 %.

Je le souhaite et je dis « qui tende vers » et je ne promets pas qu'elle sera de 100 % parce qu'encore une fois, il y a le GVT et il y a l'ensemble des aléas auxquels on va devoir faire face.

Mais si on pouvait faire des campagnes d'emplois, répartir sur des campagnes d'emplois de 85 %, 90 %, 95 %, je serais très heureux qu'on y arrive.

Et cela veut dire qu'on va pouvoir reprendre des politiques de recrutement qui seront des politiques de recrutement ambitieuses et qui n'auront rien à voir avec ce qu'on a connu au cours des années précédentes.

Voilà, en gros, comment je vois les choses et c'est dans cet esprit que l'on va engager des dialogues d'objectifs et de moyens dans les semaines qui viennent.

M. Delmas.- Juste peut-être pour compléter le propos et puis clarifier un petit peu peut-être... les choses.

Le Président.- Pardon, excuse-moi. Excuse-moi, Dominique.

M. Delmas.- Oui, juste pour clarifier un petit peu les choses par rapport au prévisionnel, effectivement.

Quand on regarde le budget initial prévisionnel grandes masses, il est basé sur la subvention de charges de service public de l'année N-1 plus toutes les subventions que l'on reçoit au cours des années. Donc, forcément, si on ne peut pas tenir... On n'a pas connaissance, en tout cas, de la dernière notification de fin décembre. Donc cela, c'est un premier aléa.

Et quand on réfléchit sur la dotation – donc, effectivement, aux PIA, à la pédagogie, etc. -, on réfléchit par rapport à ces estimations.

Et quand on regarde avant l'agglomération sur le budget total, l'erreur, finalement, elle est très faible. Elle est de 0,1 à 0,2 %.

Donc ce qui veut dire qu'une mauvaise estimation... On parlait du GVT. Si, effectivement, le GVT, on l'intègre dans notre estimation et qu'il n'est pas compensé, on va obligatoirement... et que nos ressources propres comme la formation continue... Formidable, la formation continue qui augmente ! Mais si la formation continue n'augmentait pas, cela veut dire qu'on retrouve... qu'on retombe en déficit.

C'est là tout le risque extrêmement important de cette variation qui est impossible, entre le réalisé, ce qui va être notifié, et, finalement, l'acte prévisionnel du budget grandes masses et non aggloméré.

En fait, il faut vraiment faire la distinction entre le budget grandes masses prévisionnel et le budget aggloméré à la fin.

Le Président.- Merci, Dominique.

Sébastien, tu avais d'autres questions plus techniques à poser.

M. Chevalier.- Une remarque. J'entends bien tous ces arguments et je les comprends parfaitement.

Après, moi, je suis dans mon rôle d'administrateur aussi d'expliquer sur le terrain parce que les gens vont poser des questions. Plus 10 millions d'euros, ce n'est pas rien, donc il faut être en mesure d'expliquer véritablement.

J'entends le message encourageant sur la campagne d'emplois à venir, donc nous serons vigilants, effectivement, à ce que cette campagne soit plus favorable à l'établissement.

Je me mets dans la position à la place de l'État, mais nous avons un représentant de l'État aujourd'hui. Il est clair, sur la compensation du GVT, si on analyse établissement par établissement, les établissements comme le nôtre qui ont un résultat positif, 9,88 millions d'euros, s'il y avait des choix à faire, je crois savoir ce que l'État pourrait faire s'il devait compenser tout ou partie du GVT, de la CSG, des

demi-points d'indice, etc., etc., ou de la loi ORE, pour lesquels on n'a pas de garantie de financement pérenne.

Alors, sur les questions un peu plus techniques. Juste sur la CS... C...

Mme Cénac-Guesdon.- « S ».

M. Chevalier.- Non, pardon, SCSP. Tu nous as montré +2,8 millions d'euros et quand je fais le total des trois...

M. Delmas.- Oui, mais ce n'est pas tout.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Delmas.- Ce n'est pas tout. C'est-à-dire que...

M. Chevalier.- Il y a certainement d'autres sommes...

M. Delmas.- ...j'ai mis les grosses sommes.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Delmas.- J'ai mis les grosses sommes.

M. Chevalier.- 700 000 euros. Après, ce sont d'autres sommes qui sont morcelées...

M. Delmas.- Voilà.

M. Chevalier.- ...ou qui sont plus faibles ou moins...

M. Delmas.- Voilà, exactement.

M. Chevalier.- ...moins impactantes.

M. Delmas.- Qui ne sont pas impactantes comme les sommes que je vous ai mises dans le diaporama. J'ai vraiment fait ressortir...

Intervenant.- Micro ! Micro !

M. Delmas.- Pardon... J'ai vraiment fait ressortir les grosses masses qui sont impactantes.

Après, il y a une série d'autres lignes que Magali pourra éventuellement compléter pour...

M. Chevalier.- Après, si ce sont trop de choses subdivisées, on ne va pas perdre de temps...

M. Delmas.- Oui, voilà. C'est cela.

M. Chevalier.- ...à tout lister.

Non, je voulais juste voir s'il n'y avait pas une erreur de 700 000 euros par rapport à la grande masse.

Une question peut-être sur le million d'euros pour le bâtiment ESIREM.
C'est en plus de ce qui était prévu dans l'extension du bâtiment ?

(M. Delmas acquiesce)

M. Chevalier.- D'accord, donc c'est pour les aménagements à venir...

M. Delmas.- Voilà.

M. Chevalier.- ...assez immédiats, et pour contribuer à l'extension, en plus de ce qui était envisagé.

Une question sur la société universitaire de recherche.

Tu nous en as dit un mot, Alain. Cela représente quand même 1 million d'euros. Comment, du coup, on justifie à quoi sert ce million d'euros pour accompagner la mise en place du dispositif ?

Le Président.- Une des pistes... C'est prévisionnel, le projet n'est pas construit. Pour l'instant, on est sur des projets de projets, on est bien d'accord là-dessus ?

M. Chevalier.- Oui.

Le Président.- Enfin, il y a des choses plus ou moins fermes et des choses qui sont un peu plus spéculatives.

L'idée, ce serait de construire un modèle d'entreprise pour héberger des entreprises dédiées dans le domaine de la santé et dans le domaine de l'environnement et de l'aliment où il y a un besoin, il y a une dynamique particulière à servir et à conforter et à le faire sur le campus, au cœur du campus, à cette interface tout à fait extraordinaire que l'on a la chance d'avoir entre le CHU, le centre Georges-François Leclerc, l'INRA et l'université, et là, on pourrait favoriser l'installation d'entreprises. Ou d'antennes de très grosses entreprises, d'ailleurs. D'implantation de grosses entreprises qui auraient des petits laboratoires.

Je pense que compte tenu de la coloration et de la différenciation scientifique de notre site, cela pourrait être quelque chose d'intéressant et donc cela fait partie des projets que j'aimerais que l'on puisse réfléchir.

L'appel à projets « SUR » a été activé en mars 2018, si j'ai bonne mémoire. Il y a de l'argent à obtenir de l'État dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. C'est un appel à projets qui reste actif jusqu'à 2022 ou 2023, donc il n'y a pas d'urgence, mais je voudrais qu'on puisse commencer à élaborer un projet. Cela prendra un petit peu de temps et donc c'est l'idée de pouvoir déjà marquer la capacité de l'établissement à s'engager dans ce type de projet.

M. Chevalier.- Et c'est donc complémentaire du travail de la SATT ou du travail de l'incubateur ? Ce n'est pas des choses en concurrence, c'est des choses qui s'intègrent dans un écosystème déjà existant ?

Le Président.- Tout à fait... Tout à fait. Évidemment, s'il y a une société universitaire et de recherche, elle sera même totalement articulée avec la SATT et

totalelement articulée avec l'incubateur, bien entendu, et j'en ai déjà parlé avec Catherine Guillemain pour ce qui concerne la SATT et avec les responsables de l'incubateur, bien entendu. Tout à fait.

M. Chevalier.- Et une dernière remarque sur le taux de rigidité.

81,1 %. Il faut rappeler que le taux de rigidité, il y a deux façons de le contrôler, c'est : on baisse la masse salariale ou on augmente les recettes propres.

Et il y a probablement, maintenant, à ce stade, où la masse salariale, quand même on atteint des... Je veux dire on peut difficilement être plus bas. Il y a probablement un travail à mener, énorme, colossal, en termes de recettes propres via la formation tout au long de la vie ou via tout un tas d'autres dispositifs.

Le Président.- Tout à fait. La société universitaire et de recherche est une des façons d'améliorer nos recettes et, en particulier, sur le volet « formation continue » et notamment sur le volet « formations courtes » pour lesquelles on commence simplement à faire de l'ingénierie pédagogique... de la réingénierie pédagogique en formations courtes, mais il y a probablement un gisement de ressources propres très importantes à développer en faisant de la réingénierie de nos formations en blocs courts qui pourraient être supports d'actions de formation continue et probablement la société universitaire et de recherche est une des façons d'être le médiateur vis-à-vis du monde économique et du reste de la société pour la commercialisation, puisque c'est bien comme cela qu'il faut le dire, de nos compétences universitaires et de nos formations courtes.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Pas d'autres remarques ?

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais soumettre à votre approbation donc ce compte financier 2018.

Comme chaque année, c'est quelque chose d'un peu formel comme délibération que je vais vous lire.

Donc elle est libellée de la façon suivante.

« Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 374 ETPT au titre du plafond I et 296 ETPT au titre du plafond II.
- Autorisations d'engagement totales pour un montant de 229 091 848,14 euros dont :
 - 187 935 844,77 euros en personnel ;
 - 29 721 657,89 en fonctionnement ;
 - et 11 434 345,48 en investissement.
- Des crédits de paiement pour un montant de 229 100 539,20 euros, qui se décomposent en :
 - 187 935 844,77 en personnel ;
 - 29 522 042,45 euros en fonctionnement ;
 - et 11 642 651,98 en investissement.
- 236 322 026,27 en recettes.
- 7 221 487,07 euros de solde budgétaire excédentaire. »

Ensuite, l'article 2.

« Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants, donc :

- 7 704 273,00 euros de variation positive de trésorerie ;
- 9 881 648,03 de résultat patrimonial - résultat donc excédentaire ;
- 13 714 630,96 euros de capacité d'autofinancement ;
- et 9 008 495,32 euros de variation positive du fonds de roulement – avec donc une augmentation sur le fonds de roulement. »

Et Article 3.

« Le conseil d'administration arrête les provisions comme suit :

- 1 065 928 euros de provisions pour risques et charges de personnel ;
- 560 000 euros de provisions pour dépréciation des créances clients ;
- 1 578 400 euros de provisions pour dépréciation des titres de participation dans la SATT SAYENS. »

Et Article 4.

« Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 9 881 648,03 euros en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de situation patrimoniale (compte de résultat et tableau de financement), des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération. »

Donc tout cela, vous l'avez vu, on l'a discuté autant que vous souhaitez le faire.

Donc qui s'oppose à ce compte financier ?

Qui s'abstient ? Donc une... Deux... Trois abstentions.

Qui refuse de participer au vote ?

26 voix pour, 3 abstentions

Écoutez, un grand merci et donc on reviendra auprès de vous, bien entendu, dans les semaines qui viennent, pour approfondir la discussion sur les investissements, affiner ce débat sur les investissements et, quand le moment sera venu, de procéder à des prélèvements sur le fonds de roulement.

Encore grand merci à vous, Monsieur Allieux, d'avoir été présent à nos côtés, de nous apporter votre expertise depuis tant d'années.

Merci à vous, Pascal, encore également.

Et puis on va pouvoir poursuivre sur le point suivant de l'ordre de jour qui est des demandes d'admission en non-valeur et c'est Pascal Jobard qui intervient sur les demandes d'admission en non-valeur, je crois.

2. Demande d'admission en non-valeur

M. Jobard.- Il est proposé au conseil d'administration des demandes d'admission en non-valeur.

Alors, les demandes d'admission en non-valeur, vous avez le détail dans les documents qui ont été transmis.

Alors, des admissions en non-valeur pour :

- 1 dossier de 440 euros, suite à des retours de dossiers d'huissiers ;
- 2 dossiers dans le cadre de procédures judiciaires, 15 161,60 euros ;
- 15 dossiers pour des clients à l'étranger pour une valeur totale de 27 543,91 euros ;
- et 1 dossier de remise gracieuse de 5 918,85 euros.

Soit un total de 49 064,36 euros.

Le Président.- Merci, Pascal.

En fait, cela, c'est vraiment des éléments techniques. Il s'agit de situations dans lesquelles on cherche à recouvrer des créances et puis au bout d'un certain nombre de tentatives infructueuses, on doit renoncer en quelque sorte. Cela coûterait beaucoup plus cher de faire des poursuites que de renoncer, mais encore faut-il que ce soit voté par le conseil d'administration.

Donc si vous avez suffisamment d'éléments, on va passer à la délibération.

Donc qui s'oppose ?

Qui s'abstient sur cette question de l'admission en non-valeur ? Personne.

Donc ce point adopté à l'unanimité.

29 voix pour (unanimité)

3. Tarifs, subventions et dons

4. Sorties d'inventaire

Le Président.- Et puis on a également à l'ordre du jour un certain nombre, comme à chaque conseil, de tarifs, de subventions, de dons, de sorties d'inventaire.

Vous avez reçu les tableaux correspondants.

Est-ce que vous avez besoin d'informations complémentaires sur ces tableaux ?

Et donc si ce n'est pas le cas, je vous propose qu'on les adopte.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Ou des abstentions ?

Je vous remercie.

29 voix pour (unanimité)

On termine donc ce point financier important et on va aborder maintenant un point pédagogique éminemment important aussi avec le compte rendu des travaux de deux CFVU successives, la CFVU du 13 février et la CFVU du 11 mars.

Là aussi, je vous prie de bien vouloir excuser Jean-Jacques Boutaud qui est en déplacement à l'étranger. C'était un déplacement important, prévu de longue date, et qu'il ne pouvait pas remettre.

Donc c'est Christelle qui, à mes côtés, a travaillé et suit ces questions de pédagogie, bien sûr, a travaillé avec Jean-Jacques et qui va vous faire le rapport de ces travaux de ces deux CFVU du 13 février et du 11 mars.

Christelle, à toi.

IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Mme Serée-Chaussinand.- Bonjour à tous.

Donc je vous présente à nouveau, au nom de Jean-Jacques Boutaud qui est en déplacement au Japon, ses excuses pour son absence et donc, en l'occurrence, c'est moi qui ai l'honneur de vous présenter les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Eh bien, quand on aime on ne compte pas, donc ce n'est pas une seule séance, mais deux séances que je vais vous présenter.

Le Powerpoint que je vous présente a été préparé conjointement avec Jean-Jacques et donc liste les différents points de chacune de ces deux CFVU.

• **du 13 février 2019**

Mme Serée-Chaussinand.- Donc la première CFVU dont nous faisons le compte rendu et celle du 13 février 2019. Un certain nombre de points étaient à l'ordre du jour, donc :

- tout d'abord, les travaux de la commission FSDIE du 11 février ;
- un vote des capacités d'accueil en Master 2, en Droit pour l'essentiel... enfin, simplement en Droit ;
- le vote de l'offre... de l'architecture de l'offre de formation pour la rentrée 2019 ;
- et, ensuite, les travaux de la commission de la pédagogie du 28 janvier 2019.

1. Travaux de la commission FSDIE du 11 février 2019

Mme Serée-Chaussinand.- Je vais, pour le premier point, vous proposer de surseoir à ce point pour l'instant parce qu'en fait, le vote qui a eu lieu lors de la commission FSDIE du 11 février, le tableau sur lequel le vote a eu lieu comportait un certain nombre d'erreurs de calcul et donc il a été... Elles ont été corrigées et un second vote a eu lieu lors de la commission FSDIE suivante, le 6 mars. Donc je vous proposerai, lorsque nous aborderons la CFVU prochaine, de voter sur les deux tableaux.

2. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 2 pour la rentrée 2019

Mme Serée-Chaussinand.- Le point suivant porte sur les capacités d'accueil, les modalités de candidatures et les critères d'examen des dossiers en Master 2 pour la rentrée 2019.

Cela concerne quatre mentions :

- droit des affaires,
- droit public,
- justice, procès et procédures,
- et droit notarial.

Ces capacités d'accueil, modalités de candidatures et critères d'examen des dossiers ont été soumis au vote de la CFVU et donc ont été acceptés avec un avis favorable unanime moins une abstention.

Le Président.- Oui, il faut qu'on vote à chaque fois. Donc si vous n'avez... Vous voyez... La plupart des points n'ont pas fait de débat...

Mme Serée-Chaussinand.- De discussion, oui.

Le Président.- ...de discussion forte en CFVU. Donc je vous propose que, sauf si vous avez des questions, on puisse valider cette décision de la CFVU.

S'il n'y a pas d'interrogation, je vous propose qu'on valide ce point sur les capacités d'accueil et les modalités de candidatures et les critères d'examen des dossiers en Master 2 pour les mentions :

- droit des affaires,
- droit public,
- justice, procès et procédures,
- et droit notarial.

Y a-t-il des oppositions ? Une opposition.

Y a-t-il des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Très bien, je vous remercie.

28 voix pour, 1 voix contre

Mme Serée-Chaussinand.- Merci.

3. Vote de l'architecture de l'offre de formation pour la rentrée 2019

Mme Serée-Chaussinand.- Le point suivant concerne l'offre... l'architecture de l'offre de formation 2019.

Alors, vous avez reçu dans les documents joints à la convocation au CA, le tableau listant donc l'ensemble des formations proposées à l'uB. Ce tableau est assorti d'une légende qui vous indique s'il y a des modifications d'intitulé, des mises à jour, éventuellement des ouvertures ou des restructurations ou, enfin, des parcours non ouverts.

Donc sur la page qui est affichée à l'écran, nous avons fait un décompte avec Jean-Jacques.

Au titre des modifications littérales d'intitulés ou de mises à jour, cela concerne huit licences, une licence pro et huit masters.

Pour ce qui est des ouvertures ou des restructurations, il y a une ouverture de licence... Alors, je ne l'ai pas notée ici... Je vais peut-être vous le dire. C'est « Gestion des organisations », c'est cela ?

Ça, c'est une LP. Donc cela en est une qui est ouverte, « Gestion stratégique de l'exploitation vitivinicole ».

J'aurais dû le prévoir... Cela, c'est...

Il n'y a pas d'ouverture en licence ou c'est des précisions peut-être que voulait dire Jean-Jacques.

Bien, écoutez, on laissera peut-être ce point.

Et puis pour ce qui est des parcours non ouverts, il y a trois licences, une licence pro et deux formations qui sont ouvertes seulement dans l'établissement co-accrédité, mais ce sont des micros restructurations.

Donc ce qu'il faudrait retenir de ce tableau général, c'est que ce sont vraiment des modifications à la marge.

En revanche, ce qui apparaît bien sur le tableau et qui a été rassemblé sur le tableau afin d'avoir un véritable affichage et une véritable visibilité, ce sont les masters ISITE qui apparaissent en bleu dans le tableau et qui sont donc au nombre de 14 et qui marquent donc des collaborations avec l'UFC mais aussi l'UTBM, AgroSup Dijon, et c'est donc une vraie satisfaction que l'ouverture de tous ces masters.

Donc ce tableau rassemblant donc l'ensemble de l'offre de formation a été soumis au vote de la CFVU du 13 février et il a été accepté avec un avis favorable à l'unanimité.

Le Président.- Merci, Christelle.

Que je vous demanderai, bien sûr, de confirmer par votre vote.

Je voudrais simplement vous dire avant de passer au vote que sur la question des masters ISITE, c'est bien entendu un des jalons importants du projet ISITE.

Qu'à ce stade du déploiement du projet ISITE, dans ce moment du calendrier, il était prévu que 9 masters ISITE soient ouverts et, à la rentrée prochaine, on sera à l'ouverture de 16 masters internationaux ISITE, ce qui montre qu'il y a un véritable engouement et une adhésion forte de l'ensemble des communautés autour de ces projets de masters internationaux.

Donc je vous propose, bien entendu, qu'on confirme l'avis favorable de la CFVU par un vote du conseil d'administration sur cette architecture de notre offre de formation.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Ou refuse de participer au vote ?

Donc c'est validé et je vous en remercie.

28 voix pour (unanimité)

4. Travaux de la commission de la pédagogie du 28 janvier 2019

- Projets internationaux

Mme Serée-Chaussinand.- Le point suivant à l'ordre du jour donc de cette CFVU du 13 février concernait des projets internationaux.

Alors, vous avez ici sur le tableau l'ensemble de ces projets internationaux. Ils se subdivisent en deux catégories.

Les cinq premiers points concernent de nouveaux accords signés avec des universités, donc :

- deux universités aux États-Unis, l'université du Kentucky, l'université du Murray State University,

- et puis une université en Géorgie, Ilia State University à Tbilissi,

- une université en Russie, Moscow City University,

- et, pour finir, la Thaïlande, King Mongkut's University of Technology North Bangkok,

qui concernent :

- l'ESIREM pour le premier échange,

- l'IAE pour, à la fois, Murray State University et la Géorgie (Tbilissi),

- l'UFR Langues et Com et l'UFR Lettres et Philo pour Moscou,

- et l'IUT Dijon-Auxerre pour la Thaïlande.

Ces échanges-là sont pour la plupart de nouveaux accords et c'est quelque chose dont on peut se féliciter.

Et puis les deux points suivants, qui concernaient donc des projets internationaux, sont, en fait, des modifications d'annexes financières.

La première, c'est une annexe financière qui porte sur un échange avec le Cameroun, l'Institut supérieur des formations aux métiers des télécommunications, de l'innovation technologique, de commerce et de gestion, donc l'IFTIC SUP, et l'ESIREM.

C'est une annexe financière dont le montant a été revu à la baisse, étant donné que le nombre d'étudiants inscrits dans la formation est légèrement moindre que celui escompté.

C'est une première année de mise en œuvre de cet échange et donc l'annexe avait été prévue un tout petit peu plus importante que nécessaire, donc il y a un réajustement.

Et puis la deuxième annexe financière est une annexe financière annuelle.

C'est un échange que nous avons depuis de très nombreuses années avec l'Université du New Hampshire et, en fonction du nombre d'étudiants accueillis à l'université, l'annexe financière est modifiée d'année en année. Adaptée.

Voilà pour ces projets internationaux.

Le Président.- Merci.

Qui ont fait l'objet d'une validation par la CFVU. Je pense qu'il n'y a pas eu de...

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, pardon. Ce que j'ai oublié de dire. Avis favorable très majoritairement, deux abstentions.

Le Président.- Très bien, parfait.

Merci.

Donc si vous n'avez pas de questions, les uns et les autres, sur ces projets internationaux, je vous propose qu'on conforte le positionnement de la CFVU par un vote positif.

Donc y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

Pas de vote négatif ?

Très bien, merci beaucoup.

27 voix pour, 1 abstention

Mme Serée-Chaussinand.- Merci.

- **Diplômes nationaux**

- **Diplômes universitaires**

Mme Serée-Chaussinand.- Le point suivant portait donc sur les diplômes nationaux et la création de nouveaux diplômes.

Le premier que je vous présenterai rapidement concerne une licence pro, la licence pro « TSI » - donc « Techniques de l'image et du son » -, qui est portée par l'IUT de Chalon-sur-Saône.

Actuellement, cette licence n'a qu'un seul parcours qui est le parcours TAIS.

Alors, je vais essayer de retrouver l'intitulé de TAIS... Voilà, « Techniques et Activités de l'Image et du Son ».

En fait, c'est une sorte... de développé de la licence donc pro TSI et donc il s'agit ici d'un projet qui suscite un fort intérêt de tout le territoire du Grand Chalon, des entreprises locales, et qui porte sur l'imagerie 3D. Donc il s'agirait de rajouter où il s'agit de rajouter un parcours « Infographie 3D temps réel » à cette licence pro TSI.

La création de ce parcours a été soumise au vote des membres de la CFVU qui ont voté favorablement à l'unanimité pour la création de ce parcours.

On passe au vote ou il faut séparer ?

Le Président.- Alors, sur les diplômes nationaux, on fera un vote global.

Mme Serée-Chaussinand.- Un vote global, très bien.

Donc je passe à la seconde proposition d'ouverture.

Il s'agit de l'ouverture d'un DUT « Carrières juridiques option juriste d'entreprise » à la rentrée 2019 et cela, c'est à l'IUT de Chalon-sur-Saône également.

C'est un dossier qui arrive peut-être un petit peu tard devant vous mais, comme le précisait Jean-Jacques Boutaud, nous avons eu le feu vert du ministère très tardivement. Donc un courrier qui est arrivé fin décembre.

Donc la proposition qui a été faite aux élus de la CFVU, c'est d'adopter ce projet d'ouverture de DUT « Carrières juridiques » et donc les membres de la CFVU se sont prononcés là encore très favorablement pour cette ouverture puisque le vote a été favorable à l'unanimité.

Et puis il y a un troisième diplôme universitaire. En fait, il s'agit d'un diplôme interuniversitaire qui associe l'université de Lyon.

C'est, en fait, un parcours supplémentaire, un DIU supplémentaire qui se rajoute à une liste qui en comporte cinq déjà et qui est adossé à un master de droit rural porté par notre collègue Hubert Bosse-Platière.

Il s'agit de proposer des formations courtes et donc, ici, il s'agit de pouvoir proposer une formation courte sur les fondamentaux du droit rural.

Donc ce n'est pas une formation qui coûte de l'argent puisqu'elle se fonde sur une formation déjà existante.

Le tarif de ce DIU, pour vous donner quelques informations, est fixé à 2 700 euros.

Il représente 184 heures pour l'année universitaire 2018-2019.

Ce projet de création du DIU « Fondamentaux du droit rural » a été soumis à l'avis de la CFVU qui s'est prononcée très favorablement à nouveau, favorable à l'unanimité.

Le Président.- Voilà, et je crois que là, on est typiquement dans le cadre dont on parlait il y a quelques minutes d'un diplôme qui a été conçu dès le départ pour être organisé en modules qui peuvent faire l'objet d'actions courtes de formation continue et divers acteurs économiques qui s'intéressent à différents aspects du droit rural peuvent venir suivre des modules courts de formation et s'autoformer.

De fait, ce diplôme peut arriver à générer des ressources propres qui sont des ressources propres qui sont significatives et, dans mon esprit, c'est quelque chose qui préfigure assez bien ce que pourrait être la reconception d'une partie de nos diplômes en modules courts qui peuvent faire l'objet d'actions de formation.

Là, je crois que sur les diplômes nationaux, on va pouvoir soumettre au vote, Christelle.

Mme Serée-Chaussinand.- Voilà.

Le Président.- J'ai deux délibérations, une qui approuve, pour la rentrée 2019, l'ouverture du parcours « Infographie 3D temps réel » pour la licence professionnelle mention « Techniques du son et de l'image » et puis la deuxième qui

est l'approbation de l'ouverture d'un DUT « Carrières juridique option juriste d'entreprise ». Donc cela, c'est pour l'IUT de Chalon-sur-Saône.

Donc sur ces deux créations, je vous les soumetts toutes les deux à votre délibération.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Ou refuse de participer au vote ?

Très bien.

26 voix pour (unanimité)

Je fais aussi une petite parenthèse pour dire que pour Chalon-sur-Saône, le DUT « Carrières juridiques » est aussi l'aboutissement d'années de travail puisque dès le début de mon premier mandat, on a travaillé à la mise en place d'un quatrième département à l'IUT de Chalon-sur-Saône pour venir renforcer l'IUT où actuellement il y a trois départements, et c'est aussi quelque chose qui est tout à fait important pour la structuration, la consolidation de ce site universitaire de Chalon.

Mme Serée-Chaussinand.- Et je pourrais rajouter que lors des forums étudiants ou des salons étudiants, c'est une formation qui a énormément attiré de questions et il manquait, à la fin du Salon de l'étudiant, de flyers pour présenter cette formation. Donc il y a une demande des jeunes vers de telles formations.

Le Président.- Tout à fait et donc, maintenant, il y aura quatre départements. À partir de l'année prochaine, il y aura quatre départements à Chalon-sur-Saône, ce qui en fait un IUT qui devient un IUT important.

La deuxième délibération, c'est l'approbation de la création d'un diplôme interuniversitaire « Fondamentaux du droit rural » porté par l'UFR Droit, Sciences économique et politique, dans le contexte que l'on vient de vous expliquer.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions... pardon, des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Merci beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

Et donc je crois qu'on a terminé sur la CFVU du...

Mme Serée-Chaussinand.- Voilà, exactement. Nous avons terminé sur la CFVU du 13 février et nous allons pouvoir aborder maintenant la CFVU donc du 11 mars.

• du 11 mars 2019

Mme Serée-Chaussinand.- Trois grands points dans cette CFVU du 11 mars :

- tout d'abord, la commission FSDIE du 6 mars dont les travaux ont été validés ;
- ensuite, la commission de la pédagogie du 28 février 2019 ;

- et, enfin, un point sur la création d'un diplôme interuniversitaire « Enseigner l'informatique au lycée » - c'est une création dans le cadre de la réforme du lycée.

Je passe tout d'abord sur le premier point, donc la commission FSDIE.

1. Travaux de la commission FSDIE du 6 mars 2019

Mme Serée-Chaussinand.- Comme je vous le disais à l'initiale, cette commission a eu deux points à son ordre du jour.

Elle a tout d'abord statué sur un tableau corrigé de la commission FSDIE du 11 février. En effet, certains calculs, certaines factures ont dû être revus, mais c'est quand même une révision à la baisse comme le faisait remarquer Jean-Jacques Boutaud. Alors qu'il avait été annoncé une somme à peu près de 46 000 euros, finalement, après recalcul, la somme finale est de 44 022.

Si je ne me trompe pas, cette première commission s'était penchée sur 104 dossiers pour un total... Non, pardon, 70 dossiers sur un total de 104, voilà.

Et lors de la FSDIE du 6 mars, un tableau corrigé a été voté. Le vote a été favorable moins une abstention.

Et puis lors de la commission FSDIE du 6 mars, on a statué sur les 32 dossiers, je crois, qui n'avaient pas pu être vus lors de la précédente et donc un nouveau tableau, pour une somme totale de 31 487 euros, a été voté.

Donc proposition a été faite aux élus de la CFVU, adoption de la ventilation budgétaire des crédits telle que proposée par la commission du 6 mars et également la commission du 11 février, et donc le vote de la CFVU a été favorable moins une abstention... Favorable à l'unanimité moins une abstention.

Le Président.- Merci, Christelle.

Donc je vous propose qu'on adopte également ces tableaux, donc à la fois le tableau initial du 11, corrigé le 6, et puis le tableau... le second tableau qui portait sur les 32 projets résiduels qui a été examiné le 6.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Ou des abstentions ? Une abstention...

Mme Serée-Chaussinand.- Il y en a deux.

Le Président.- Deux abstentions, tout à fait.

Merci.

26 voix pour, 2 abstentions

Mme Serée-Chaussinand.- Merci beaucoup.

2. Travaux de la commission de la pédagogie du 28 février 2019

- Projets internationaux

Mme Serée-Chaussinand.- Le point suivant concerne des projets internationaux. Ils sont au nombre de deux cette fois-ci, un tout petit peu moins nombreux que lors de la précédente CFVU.

L'un de ces projets concerne une université en Indonésie. C'est un projet qui est porté par l'IAE et c'est un nouvel accord, donc à nouveau nous pouvons nous féliciter du développement de nos relations à l'international.

Les partenaires s'engagent à envoyer quatre... ou à recevoir quatre étudiants. Certains parmi eux peuvent même être en « short program ».

Et puis le second projet international qui a été soumis à la CFVU est un projet qui concerne le Mexique, qui est assez original d'après ce que j'ai pu comprendre, parce qu'il s'agit, en fait, d'une université qui a des antennes dans tout le pays. Donc en fait, c'est un échange ou un accord à l'échelle du pays.

C'est, en fait, un accord qui n'est pas tout à fait nouveau puisqu'ici, il s'agit plutôt de renouveler un accord avec des annexes pédagogique et financière.

C'est un projet qui est porté par l'UFR Lettres et Philosophie et plus spécifiquement le CFOAD.

Donc les étudiants mexicains étudient à distance, c'est relativement atypique, et encore, comme je vous le disais, on touche l'ensemble du territoire mexicain.

Ces deux projets internationaux ont été soumis aux élus de la CFVU qui ont voté favorablement à l'unanimité.

Le Président.- Donc je vous propose de confirmer, sauf si vous avez des questions complémentaires sur ces deux projets.

Si ce n'est pas le cas, y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ?

C'est validé, merci.

28 voix pour (unanimité)

- Appels à projets de la Région Bourgogne Franche-Comté 2019 : équipements pédagogiques et numériques et vie étudiante

Mme Serée-Chaussinand.- Ensuite, on passe à un point important, les appels à projets Région Bourgogne Franche-Comté 2019 qui concernent, tout d'abord, les équipements pédagogiques et numériques et, ensuite, la vie étudiante.

Nous allons commencer par les équipements pédagogiques et numériques.

Parmi les choses à vous dire, c'est que le calendrier est toujours très serré puisque le courrier de la Région nous a été adressé le 8 janvier 2019, le courrier de cadrage. Mais le calendrier a pu être un tout petit peu mieux géré que les années précédentes et une meilleure organisation a pu être mise en place.

Il était aussi spécifié qu'il fallait un petit peu moins d'émiettement dans les projets, ce qui a été le cas. Un certain nombre de projets se sont regroupés.

Pour ce qui concerne les équipements pédagogiques, comme il est indiqué sur la diapo qui est affichée à l'écran, cinq projets phares ont été retenus :

- en Sciences de santé/UMDPCS,
- à la DNUM,
- à l'IUT Dijon-Auxerre,
- dans l'UFR Langues et Com,
- et à l'IUT du Creusot.

Et à ces cinq projets phares qui ont été retenus, s'ajoutent trois projets de renouvellement de licences informatiques.

Le financement demandé à la Région Bourgogne Franche-Comté pour ces cinq plus trois projets est de 506 491 euros.

33 projets n'ont pas été retenus dans le cadre de cet appel à projets « Équipements pédagogiques et numériques », mais je crois qu'ils pourront être représentés au sein de l'établissement, si j'ai bien compris, sans avoir à refaire de dossier, et retenter leur chance au niveau de l'établissement pour un soutien à financement.

Le Président.- Cela pourrait être dans le cadre de cette enveloppe de 400 000 euros qu'on va prélever, dont je vous ai parlé il y a quelques minutes, que l'on va proposer de prélever sur le fonds de roulement pour venir abonder notre fonctionnement pédagogique et donc, sur ces 400 000 euros, une partie pourrait venir financer certains de ces projets qui n'ont pas été financés, par ailleurs, et puis une autre partie sur d'autres équipements pédagogiques. Il faudra qu'on regarde.

Sandrine.

Mme Rousseaux.- Oui, merci.

J'avais juste une remarque à faire. Alors, effectivement la lettre de cadrage de la Région orientait quand même sur du numérique mais, du coup, quand je lis « appel à projets "Équipements pédagogiques et numériques" », je pense qu'on aurait pu enlever le « et » et mettre directement « numériques » puisque la majorité des projets qui ont été retenus n'ont été que numériques.

Alors, je suis contente d'entendre qu'une enveloppe va être mise en place puisqu'effectivement, le numérique, c'est important.

Pourtant, je m'étonne parce qu'il y a quand même une grosse plateforme qui est en train de se développer au sein de l'université et on a quand même des composantes qui s'équipent en numérique individuellement.

Donc est-ce que ce n'est pas double emploi ? C'était une première question.

Et aussi faire une remarque pour nous dire... pour vous dire, pardon, que le numérique, c'est bien, mais il y a aussi un renouvellement d'équipements pédagogiques, je dirais, de routine, peut-être en fonction des composantes, qu'il est aussi important de renouveler.

Le Président.- C'est bien pour cela, Sandrine, que j'ai demandé qu'on prélève sur le fonds de roulement et qu'on puisse compléter. Donc il y aura peut-être sur les 400 000 euros, une partie qui pourra peut-être venir là-dessus.

Ce n'est pas défini encore, mais je voudrais qu'il y ait une partie également qui puisse venir soutenir les composantes dans la kyrielle des petits équipements pédagogiques qui sont nécessaires, qui sont moins prestigieux et moins spectaculaires mais qui font le quotidien de la vie d'un enseignant.

Donc on va prendre 400 000 euros et, ensuite, on verra.

En fonction de ce que la Région va décider de financer, on verra ce que nous, on peut faire.

On va essayer de faire un maximum de choses pour aider un maximum de personnes là-dessus.

Avant Peggy, peut-être pour répondre à la question de Sandrine, peut-être, Alex, tu peux dire un mot sur l'équilibre entre centre et périphérie justement sur ces équipements de pédagogie numériques.

M. Fournier.- Oui, je voulais juste spécifier qu'effectivement, non seulement la lettre de cadrage de la Région précisait vraiment qu'il fallait être sur les aspects les plus innovants dans les projets déposés, mais les échanges de vive voix que nous avons eus avec les représentants... enfin, les porteurs de cet appel à projets étaient encore plus parlants que la lettre de cadrage. C'est-à-dire que vraiment, c'était les projets innovants et structurants pour l'université qui seraient favorisés.

Donc c'est pour cela qu'effectivement, dans ceux qui ont été retenus, on retrouve principalement du numérique parce que c'était... dans ceux qui nous ont été présentés, c'est ceux qui ont été jugés parmi les plus innovants. C'est pour cette raison qu'on en a ressorti cinq.

Et comme l'an dernier le financement de la Région avait été d'une somme... d'une certaine somme, on ne sait pas cette année de combien elle sera, c'est pour cela qu'on a vraiment ciblé cinq projets phares.

Le Président.- Alain peut-être, quelques éléments, parce que vous avez beaucoup travaillé sur cet appel à projets et, ensuite, Peggy interviendra.

M. Helleu.- Oui, alors je n'ai pas de micro...

C'était juste un point sur les montants parce qu'en fait, traditionnellement, on avait 400 000 euros - on a eu un peu moins de 400 000 euros l'année dernière – et, quand la Région donne une certaine somme, l'université s'engage à en mettre la moitié.

Donc là, effectivement, sur les projets retenus, on est à 506 491 euros et nous, on s'engage à mettre 506 491 euros, donc on est sur 1 012 982, et à côté de cette somme que l'on va mettre... Si la Région met à peu près 500 000 euros, on va rajouter 500 000 euros, et sur ces 500 000 euros, on va rajouter 400 000 euros. Donc on va faire un effort très net sur les équipements pédagogiques.

Et c'est vrai que comme cela fait des années qu'on est très orienté sur le numérique parce que par « innovant », on voit beaucoup ce qui se passe autour du numérique, l'idée c'est aussi de pouvoir répondre aux composantes sur des champs qui ne sont pas que numériques, évidemment.

Après, sur le côté « on doublonne les équipements ». En fait, on ne doublonne pas parce qu'il y a tellement de besoins... Alors, c'est vrai qu'on a un PNR qui finance. Ensuite, on a...

Et on est poussé vers le e-learning, vers des plateformes d'enseignement.

Cela se développe beaucoup en lien avec la Santé, mais il y a aussi l'IUT qui part. Il y a l'ESPE. Il y a SVTE... Donc on a beaucoup de composantes qui partent très, très vite dessus.

Et cela correspond aussi à une grosse demande.

Donc on voit bien qu'on a des besoins qui sont énormes.

Et parce qu'on le peut, et à la demande du Président, on a réinscrit une ligne de 400 000 euros sur... en fait, un peu pour doubler cet appel à projets, en reprenant une part non définie, comme l'a dit Alain Bonnin.

Donc il y aura une part numérique mais pas que, parce que cela est aussi une demande constante des composantes.

Le Président.- Merci, Alain.
Peggy, vous vouliez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Enfin, je pense dans un premier... Je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de Sandrine Rousseaux.

Dans notre composante, en Sciences et Techniques, cela a été particulièrement mal vécu par les collègues, cette exclusivité au numérique.

Après, juste un petit commentaire parce que j'ai vu dans le détail des licences logicielles.

On pourrait peut-être aussi faire un effort d'accompagnement vers les licences qui ne sont pas propriétaires et vers les logiciels libres. Déjà cela ferait faire certains... certaines économies sur le campus.

Je ne dis pas que c'est un critère exclusif, mais prendre en compte ces critères-là pour inciter à aller chercher des logiciels qui n'ont pas de licences aussi chères que ne le sont certaines, cela pourrait aussi être intéressant comme critère d'évaluation.

La dernière chose, c'est plutôt, de façon générale, sur le fonctionnement de nos conseils par rapport aux appels à projets sur la Région.

Je crois que nos élus en CFVU ont déjà fait la remarque ou à la commission à la recherche.

On ne comprend pas bien pourquoi ce ne sont pas directement les conseils centraux qui se chargent de réfléchir aux critères, au classement.

Pourquoi les classements sont faits en amont et juste validés par les conseils et que les conseils en eux-mêmes ne sont pas associés aux discussions ?

Donc là, c'est plus large que cet appel à projets-là, donc j'englobe l'appel à projets sur la Région sur la vie étudiante ou comme on discutera tout à l'heure sur l'appel à projets pour la recherche.

C'est plus une manière de fonctionner globalement sur ce type d'appels à projets.

Le Président.- Oui, cela est une vraie question. La réponse, Peggy, c'est qu'on a des délais qui nous sont imposés, qui sont extrêmement contraints. Là, on a dû recevoir l'appel à projets fin décembre/début janvier et on devait rendre pour le 8 février.

De fait, cela ne permet pas de procéder d'une façon autre parce que faire le travail d'instruction vraiment en CFVU ou en commission de la recherche, c'est impossible. Il y a trop de monde.

On voit bien que sur un certain nombre de dossiers de la recherche, la commission de la recherche débat, mais il y a une préparation en amont éventuellement par le bureau de la commission de la recherche.

Donc on ne peut pas instruire en commission. Ce n'est pas... Ce n'est pas raisonnable dans le principe. Ce ne serait pas opérationnel.

Allez-y, allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- J'y reviendrai tout à l'heure sur la commission à la recherche, mais il y a une certaine frustration des collègues à avoir passé cinq heures à faire des classements pour des demandes d'un montant total de 30 000 euros en comparaison de centaines de milliers d'euros sur lesquels ils ne sont pas du tout associés à la discussion sur les critères ou autres. Donc il y a un petit peu un déséquilibre quand même quand on passe cinq heures en commission à la recherche à définir des classements pour quelque chose de l'ordre de 30 000 euros. Il y a une certaine incompréhension de la part des collègues. Voilà, c'est tout.

Mais je comprends bien qu'avec les délais, ce n'est pas toujours facile de tout concilier.

Le Président.- Sandrine ?

Mme Rousseaux.- Justement, je rebondis et j'en profite. C'est une question de délai et je pense que le délai, il est pénible pour tout le monde. Il est pénible pour les collègues. Il est pénible pour les instances qui doivent faire les choix en flux tendus. Donc, je me tourne, est-ce qu'on pourrait allonger ces délais, que ce soit en équipements pédagogiques ou en dossiers de recherche ?

Et du coup, c'est toujours, toujours tendu tout le temps, tout le temps avec les autres charges et on ne fait pas forcément du bon travail. On n'a pas le temps de discuter, on n'a pas le temps forcément de cadrer les choses et cela serait vraiment plaisant d'avoir du délai, je pense, pour tout le monde.

Mme Chopard.- Je vais essayer de vous répondre.

Je pense qu'on a fait déjà, effectivement, des progrès par rapport aux appels à projets recherche. Cela a été pris en compte.

Je ne m'étais pas intéressée, effectivement, au délai par rapport aux équipements pédagogiques et numériques.

L'année passée, c'était exactement dans les mêmes délais par rapport au temps de réflexion et d'élaboration du classement ou est-ce qu'il y a eu des améliorations ?

M. Helleu.- Oui, oui, le délai était contraint. On était sur deux mois. Deux mois. Et on avait appris en cours de route qu'il fallait un passage par l'UBFC, par la COMUE.

Mme Chopard.- Oui... Oui, oui. Tout à fait.

M. Helleu.- Du coup, sur le délai d'instruction de deux mois, il y a un mois qui est parti et c'était encore le cas cette année. Donc en fait, on a véritablement un mois pour délibérer parce que c'est difficile d'aller avant, de se préparer parce qu'on ne sait pas quelles seront les... quel est le cahier des charges imposé par la Région. Cela peut être innovant. On le voit aujourd'hui, par « innovant », on entend plutôt « numérique » et on entend plutôt des gros projets.

L'année dernière, on a eu aussi une difficulté, c'est qu'on nous a dit de travailler avec d'autres établissements, ce serait mieux porté. On a travaillé avec AgroSup. Pour autant, on n'a pas eu plus et cela a compliqué complètement la procédure derrière.

Après, on a deux ans pour les effectuer parce que la réponse, elle tombe, je crois... C'est début juillet. C'est à peu près le 9 ou le 10 juillet, la réponse officielle et, globalement, on a deux ans pour le mettre en place, et le délai très contraint, on a un mois. Et on a un mois sur les données... sur des dossiers d'une grande complexité parce qu'en fait, on a récupéré des dossiers sur lesquels on travaillait déjà avant, mais c'est des gros dossiers.

Et après, c'est... il faut que ce soit innovant dans l'innovation. Donc si vous demandez des tablettes, non, cela a été fait au « one see, one shot ». Cela a été fait l'année dernière. Vous ne pouvez pas non plus repartir sur les mêmes demandes même si on a des besoins. C'est la complexité.

Alors, c'est peut-être des choses qu'il faut discuter avec ceux qui nous passent la commande, avec la Région, parce qu'on peut réfléchir sur d'autres aspects sans doute innovants mais pas que numériques.

Et là, on a essayé de faire sur les trois premiers dossiers des choses assez innovantes et en couplant... en travaillant beaucoup sur la proposition qui est faite en termes de services.

Ce n'est pas une composante qui demande quelque chose, c'est du travail couplé et c'est très compliqué parce qu'il faut aller très vite, c'est des gros dossiers.

Pour que cela ait une chance de passer, l'année dernière, on était sur un financement qui était avec AgroSup. De mémoire, c'était 390 000 euros. Là, peut-être qu'on... Et quand on avait rencontré des représentants de la Région, ils nous ont dit « mais cela sera plutôt 300 000... 250 ou 300 000 » et on a eu 390 000.

Mais, en plus, on ignore complètement la somme. Cela peut être 300 000 euros. Et là, sur les propositions qui sont faites, on est sur 506 000 euros.

Après, compte tenu de la taille de l'uB, on ne peut pas satisfaire toutes les composantes même si ce n'est que des tablettes. Donc à un moment donné, il faut aussi présenter des dossiers qui présentent un caractère d'originalité sans répéter des commandes qui seraient simplement « on équipe une salle en tablettes ». C'est toute la difficulté de l'exercice.

Mais à un moment donné, on ne pourra plus être innovant. À un moment donné, cela va s'arrêter parce que... Sauf à être très, très bon. Mais je ne vois pas comment on peut être innovant chaque année pendant dix ans sur le numérique.

Mais bon, après, on remercie la Région de nous aider.

Et puis, après, il y a le passage à la COMUE qui nous interroge et là, je parle en tant que praticien. On s'est beaucoup posé la question de quel était l'apport, si vous voulez, sur cet appel à projets « numériques » de la COMUE parce qu'en fait, c'était avis favorable... C'était avis favorable. Ils ne vont pas contester nos choix. Ils ne refont pas l'instruction. Et ils ont pris un mois.

Donc cette année, ils ont accepté un peu de repousser les délais.

Mais quelle est la plus-value... Alors, à part de dire « c'est bien, ils passent, ils le votent et c'est très bien », mais...

Vous parliez tout à l'heure de l'absence de débat dans les conseils d'établissement, mais pour la COMUE, c'est : quel est le rôle, quelle est la plus-value de la COMUE ?

C'est une vraie question parce que quand on a deux mois d'instruction et qu'ils nous prennent un mois, c'est compliqué.

Bon, c'est une question qui reste ouverte.

M. Fournier.- Je peux fournir une première réponse. C'est qu'on a reçu l'avis de la COMUE, il y a quelques minutes...

M. Helleu.- Oui.

M. Fournier.- Et il y a des avis réservés.

M. Helleu.- Ah ! Voilà... Je retire ce que j'ai dit.

M. Fournier.- C'est un changement par rapport à l'an dernier. L'an dernier, c'était avis favorable pour tous les projets et, cette année, on constate qu'on a un ou plusieurs...

Intervenante.- On a au moins un avis réservé sur un projet de...

M. Fournier.- On a au moins un avis réservé et il y avait une distinction entre avis favorable et très favorable.

M. Helleu.- Et est-ce qu'on a une motivation ?

Intervenante.- Oui, dans l'encart.

M. Helleu.- On regardera.

M. Fournier.- Oui, voilà.

M. Helleu.- C'est de l'information très récente.

Le Président.- Alors, je crois que c'est le conseil académique de la COMUE qui a travaillé sur ces dossiers avec des rapporteurs qui ont émis des avis sur un certain nombre de dossiers dans le cadre du conseil académique qui a eu lieu hier. Donc c'est peut-être les résultats de ce CAC qui a eu lieu. On va regarder tout cela.

Oui, Francine, allez-y.

Mme Chopard.- Est-ce que vous avez pu discuter, et même en amont, c'est-à-dire pour les dysfonctionnements que vous aviez repérés lors des appels à projets, donc la campagne 2018 ? Ces réflexions que vous faites aujourd'hui étaient déjà d'actualité ?

M. Helleu.- Oui, oui. On a rencontré M. Limacher dans une réunion avec la COMUE, avec André Pierre, avec le DGS, on en a parlé. Donc on l'a dit. On a dit c'est trop court.

On s'attendait à peu près à la même fenêtre de tir.

Ils ont pu nous dire qu'ils ne changeraient pas. Globalement, c'est toujours la même philosophie. Donc cela on l'a dit.

On a parlé de la difficulté qu'on a eue avec AgroSup et on a eu un conseil de quelqu'un de la Région qui nous a dit « Essayez, écrivez-nous et on va voir si on peut dissocier ». On a reçu un courrier du Président de la Région nous disant « mais non, on ne peut pas dissocier ». Mais c'était quand même une proposition qui avait été faite par les services de la Région parce que, finalement, il n'y avait pas de plus-value à s'associer à des établissements.

Donc tout cela on en a discuté. On a débriefé.

Mme Chopard.- D'accord.

M. Helleu.- Donc il y a eu un travail. Pour cela, il faut qu'ils connaissent les positions, donc on a pu en parler. Mais les limites de l'exercice, c'est que c'est... Oui, comme je le disais tout à l'heure, c'est difficile d'être innovant chaque année pendant cinq ans. Donc à un moment donné, il faudra réviser.

Mme Chopard.- Oui...

M. Helleu.- Par contre, une nouveauté. Là, je ne sais pas du tout.

Mme Chopard.- Oui ?

M. Helleu.- L'année dernière, la COMUE avait pris un mois sur les deux mois d'inscription, avait émis des avis favorables à tout le monde sans classement.

Là, apparemment, ils auraient des avis réservés.

Alors, je ne sais pas du tout sur quelle base ils ont pu émettre des avis réservés, donc il faudra qu'on regarde quelle est la motivation et c'est un élément nouveau, maintenant, par rapport au classement. Cela légitime un passage, puisqu'effectivement, il y a des avis réservés.

Il faut que nous, on puisse connaître aussi, à ce moment-là, un peu le cahier des charges de la COMUE parce que s'ils doivent émettre des avis réservés sur des indicateurs objectifs, il faut que nous, on sache ce qui peut être réservé, retoqué du côté de la COMUE avant de lancer les dossiers. Il faut aussi qu'on sache, nous, comment on s'adapte.

Le Président.- Merci, Alain.
Alexandre, tu veux intervenir.

M. Fournier.- Oui, je voulais juste apporter une précision sur la question des licences.

Vous avez pu voir qu'effectivement, on a fait une demande sur les licences Microsoft.

Donc il y en a eu une, c'est sur la licence Campus qui nous permet de télécharger Word, etc., sur tous les postes de l'université. C'est un achat global maintenant en centrale, c'est-à-dire que les composantes, les services d'UFR n'ont plus besoin d'acheter cette licence. Donc c'est une licence...

Mme Cénac-Guesdon.- Elle est (*mot inaudible*) ?

M. Fournier.- Oui, c'est une licence qu'on est maintenant obligé... enfin, entre guillemets, obligé de prendre.

Il y a aussi une autre licence que l'on a indiquée dans la demande. Il va falloir qu'on y passe en 2020. C'est une demande des informaticiens parce qu'à un moment donné, on va être coincé sur... je ne sais plus quelle licence... quel est le nom de la licence. Mais à un moment donné, on va être bloqué si on ne passe pas à cette licence-là.

Ensuite, sur la question du libre, cela ne nous empêche pas de passer à certaines solutions libres sur d'autres projets, d'autres types de logiciels. On n'est pas du tout fermé sur la question du libre, mais c'est plus un mixte entre le libre et certaines solutions Microsoft dont on ne peut, à mon sens, absolument pas se passer.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne parlais pas du tout d'être fermé, mais plutôt d'un encouragement à passer au libre... Enfin, d'un coup de pouce pour ceux qui font des projets qui, en plus, permettent de passer au libre et donc de faire des économies. C'est plutôt dans ce sens-là que je le voyais plutôt que comme une interdiction aux collègues de travailler sur Microsoft, bien sûr.

M. Fournier.- Oui.

Le Président.- Très bien.

Sur cette question des appels à projets pédagogiques, Sébastien ?

M. Chevalier.- Juste un complément d'information. Alors, on n'a pas été en mesure de le faire cette année à l'université de Bourgogne parce que... vu les contraintes de temps.

Le PIA RITM peut aussi contribuer à cofinancer ou à servir de levier financier pour accompagner des projets « pédagogie » et/ou « pédagogie numérique » dans la mesure où cela correspond au cahier des charges de RITM, c'est-à-dire d'accompagner la réussite, l'orientation, la réorientation d'élèves, d'étudiants du premier cycle. Donc je le dis.

On va le faire cette année avec l'UFC sur une opération sur des casques de réalité virtuelle pour les étudiants en licence. On va accompagner à hauteur de 10 000 euros, de mémoire.

Donc si on est capable de l'anticiper l'année prochaine, on pourra travailler ensemble là-dessus.

Le Président.- D'accord.

M. Fournier.- Oui, une précision, Sébastien. Effectivement, sur RITM, on va avoir une candidature sur la question des espaces e-learning et notamment sur l'accompagnement en appui RH, etc.

Je prépare actuellement la candidature puisqu'on a décidé dans l'appel à projets « équipements pédagogiques et numériques » de... On avait plusieurs demandes d'espaces... de création d'espaces e-learning et donc on a décidé de faire une demande groupée dans l'appel à projets sur une seule demande pour les quatre demandes différentes.

Et puis sur RITM, effectivement, on va faire une candidature sur cet aspect RH en insistant, bien sûr, sur l'aspect également UBFC et création d'un réseau des espaces e-learning.

Le Président.- Louis, tu veux intervenir ?

M. de Mesnard.- Je voudrais juste faire une remarque sur le libre. Moi, j'ai abandonné Word il y a longtemps. Je fais mes articles, mes cours, mes slides avec Tec. J'ai un éditeur qui s'appelle Links. On peut l'apprendre aux étudiants dès que c'est des articles un peu formalisés et puis l'avantage, c'est que ce n'est pas buggé.

Par contre, j'ai une question. Où on en est du passage à Windows 10 ?

On a encore des ordinateurs sous Windows 7... Parce que cela, c'est une vraie question.

Quand Microsoft va arrêter le support de Windows 7...

M. Fournier.- Justement, une des demandes de licences, c'est sur cette question-là.

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Fournier.- Parce que c'est prévu pour 2020, ce passage, et si on ne l'anticipe pas, on va être effectivement bloqué.

Là encore, c'est un financement de 60 000 euros à peu près par an. C'est toujours la même chose.

Après, sur la question du logiciel libre dont tu parles, je veux dire que tout le monde n'a pas la même appréhension du libre. Enfin, en tout cas, de certains logiciels libres. La même facilité d'appréhension de ces outils.

À titre personnel, moi, j'ai beaucoup plus de facilité avec les outils Office qu'avec certains outils libres. Personnellement, j'ai abandonné OpenOffice.

M. de Mesnard.- De toute façon, c'est LibreOffice qu'il faut prendre.

M. Fournier.- Oui... enfin, LibreOffice.

Chacun, après, a sa vision et sa pratique des choses, donc il faut tenir compte de cela aussi.

M. de Mesnard.- Mais il faut voir que c'est une stratégie de Microsoft pour rendre les gens captifs sur ses produits.

M. Fournier.- Bien sûr... Bien sûr.

M. de Mesnard.- Il faut en avoir bien conscience.

Mme Cénac-Guesdon.- Et nos étudiants aussi.

M. de Mesnard.- Donc la licence, 60 000 euros, ce n'est pas très cher au fond mais, en fait, cela met les gens captifs à vie sur ces produits.

M. Fournier.- Tout à fait d'accord.

Le Président.- Très bien.

Christelle, un mot sur l'appel à projets « vie étudiante ».

Mme Serée-Chaussinand.- Exactement... Très bien.

Donc là, vous aviez le tableau de l'appel à projets « pédagogiques et numériques » et donc sur les appels à projets « vie étudiante », hier, vous avez reçu un tableau correctif que j'ai inséré ici dans le Powerpoint.

En fait, il y a eu 12 projets qui ont été déposés, 10 ont été retenus.

Les 2 projets qui n'ont pas été retenus ne l'ont pas été parce qu'ils ne correspondaient pas au cahier des charges.

Le total initial, c'était 160 690 euros et 07 centimes.

Mais a eu lieu un vote au sein de l'UFC qui a provisionné des frais de déplacement... de prise en charge de frais de déplacement pour les formations cohabilitées et donc il a été souhaité de notre côté de faire la même chose.

Donc a été rajoutée une ligne qui correspond donc à un budget total de 31 250 euros et la demande qui sera faite au Conseil régional est de 25 000 euros, ce qui porte donc l'ancienne somme à 185 690 euros et 07 centimes.

Pardon... Alors, je n'ai pas... Ou alors c'était sur la slide précédente... Voilà.

Donc la proposition a été faite de ces arbitrages aux élus de la CFVU et donc le vote a été favorable moins cinq abstentions.

Le Président.- Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Une précision par rapport à la ligne rouge des déplacements UBFC qui a été ajoutée suite à la décision de l'UFC.

Est-ce qu'il y a une raison... Est-ce que le fait de la mettre en dernière position a été discuté ou c'est une proposition qui nous est faite de l'interclasser dans un classement voté en CFVU ?

Mme Serée-Chaussinand.- Comme cela n'a pas été voté, je pense que c'est la raison de son positionnement, mais je vais être très honnête, j'ai reçu comme vous ce tableau modifié et un petit mot d'accompagnement de Jean-Jacques Boutaud me disant qu'il était important que l'on soit sur un pied d'égalité ou que l'on s'engage au même titre que l'UFC. Donc je pense que c'est vraiment une action miroir.

Mme Cénac-Guesdon.- Cela n'a pas été présenté en CFVU.

Mme Serée-Chaussinand.- Et voilà, comme cela n'a pas été présenté en CFVU, je pense que cet interclassement... enfin, cet... le fait que cela figure là, s'explique de cette manière. Mais je vais être très honnête, je ne peux pas vraiment répondre à votre question.

Mme Cénac-Guesdon.- Je trouve dommage, du coup, que cela n'ait pas été présenté en CFVU, mais il me semble que c'est... À moins qu'on soit à peu près sûr d'avoir satisfaction sur les sept qu'on a classées, mais il me semble que la mettre dans cette position, étant donné le montant demandé par rapport à des montants plus petits qui sont...

Mme Serée-Chaussinand.- Qui sont au-dessus, oui.

Mme Cénac-Guesdon.- ...au-dessus, fait qu'il y a plus de chance que cela passe à la trappe, alors que cela fait partie des choses qui me semblent essentielles, à partir du moment où on veut cohabiter des formations entre Dijon et Besançon, pour permettre aux étudiants de se déplacer ou qu'on les aide au déplacement.

Mme Serée-Chaussinand.- Alors, je vais me permettre de tendre le micro à Aline Fulon...

Mme Cénac-Guesdon.- Oui.

Mme Serée-Chaussinand.- ...qui est venue en support parce que, très clairement, ce soutien technique m'était nécessaire. Elle va peut-être pouvoir apporter des éléments de réponse à votre question et Alain Helleu, également, pourra compléter.

Mme Fulon.- Disons que ce dossier a été géré hier parce qu'on a eu l'information hier et cela n'a pas été présenté aux élus de la CFVU, donc cela n'a pas été classé, mais c'est sûr que c'est... C'est un financement qu'on avait déjà les

années précédentes, en fait, sur ces déplacements d'étudiants des formations co-accréditées entre Dijon et Besançon.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc là, on risque de les perdre, du coup, s'ils sont derniers sur le...

Mme Fulon.- Non, je ne pense pas parce qu'en plus, quand on dépose sur la plateforme de la Région, il n'y a pas de... Je ne pense pas que cela... Cela ne génère pas un classement automatique. C'est plutôt pour nous, pour prioriser nos projets, en fait.

Mais on n'a pas pu le traiter en tant que tel en CFVU puisqu'il n'a pas été déposé dans les temps, en fait. C'est cela, le problème.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Helleu.- Oui, si je peux intervenir. Et en plus, le PFVU n'y est absolument pour rien parce que justement, c'est traité en dehors du PFVU. C'est traité sur le pôle Pilotage.

En fait, c'est une aide à la mobilité qui existe depuis des années et cette aide à la mobilité, elle est à l'uB et elle est aussi à l'UFC.

Donc, en fait, l'UFC l'a faite passer. Nous, c'est sorti... Voilà, c'est sorti parce que ce n'est pas le PFVU qui porte.

Alors, peut-être qu'il faudra qu'on revoie les choses pour l'année prochaine, mais pour nous, c'est une reconduction automatique et, en fait, on l'a complètement zappé. Enfin, en clair.

Donc il est important, dans la mesure où l'UFC porte ce dossier, que nous, on le passe aussi.

Par contre, c'est prioritaire. Cela touche les deux universités, c'est une aide à la mobilité des étudiants et il faut que ce soit financé des deux côtés. Donc je ne pense pas du tout que ce sera bloqué.

Enfin, je ne vois pas la COMUE émettre un avis réservé ou défavorable.

M. Trichard-Comparot.- Cela a été redemandé par la COMUE parce qu'à une première (*mot inaudible*), on a failli perdre ce financement...

M. Helleu.- Oui, oui, oui ! Je me rappelle.

M. Trichard-Comparot.- ...et donc on a récupéré ce financement parce que les deux universités de la COMUE ont demandé à la Région de le rétablir.

M. Helleu.- Oui, mais bon... voilà. Donc il y aura aussi un avis porté par la COMUE.

Ce sera financé. Je ne pense pas du tout que... Ce sera financé. Enfin, vraisemblablement. Je ne peux pas m'engager.

Mais c'est ce qui explique pourquoi c'est arrivé tardivement.

Le Président.- Bien, pas d'autres remarques sur ces... Lou, vous voulez intervenir ?

M. Noirclère-Fresse.- Oui, donc sur ces appels à projets, effectivement, j'étais également en conseil... en CAC d'UBFC, excusez-moi, hier, qui a déjà étudié ces projets. C'est pour cela que finalement, la réponse a été dans un délai très court par rapport à aujourd'hui parce que, finalement, cela a été étudié hier en CAC.

Il y a deux de ces projets qui avaient déjà retenu mon attention hier. Donc, du coup, je vais aussi me permettre d'en parler aujourd'hui.

C'est que deux de ces projets, notamment le deuxième « Campus Days » et un autre... Je ne l'ai plus là... C'est un peu loin, je n'arrive pas à voir... Sur l'édition d'une vidéo pour attirer les futurs doctorants. Donc un support de communication.

C'est des projets qui pourraient faire l'office... qui pourraient faire l'objet, pardon, d'un lien, d'une liaison avec la COMUE, en tout cas d'une liaison à l'échelle régionale.

Et je pense notamment aux « Campus Days » qui pourraient réellement s'inscrire dans le schéma directeur de la vie étudiante qui a été édité depuis deux ans par la COMUE, qui, pour le moment, n'a pas fait l'objet de réaction... Comment dire ? D'intérêt sur les différents campus au sein des différentes universités.

Et ce genre de projets, c'est vraiment les projets dans lesquels peut s'inscrire... par lesquels peut s'inscrire une intégration au schéma directeur de la vie étudiante qui, pour le moment, du coup, pour le dire simplement, ne sert pas à grand-chose et c'est réellement dommage.

Donc, moi, j'é mets quand même une réserve sur certains de ces projets et c'était important de le rappeler aussi aujourd'hui peut-être pour que l'année prochaine, il y ait l'intégration de ce schéma directeur de la vie étudiante dans des projets de même genre.

Le Président.- Bien, merci pour cette intervention.

D'autres remarques sur ces deux appels à projets ?

Tout le monde a pu s'exprimer, donc je vais les soumettre à votre approbation.

Vous voyez qu'ils ont tout de même été assez largement approuvés par la CFVU.

Donc qui s'oppose ? Une opposition.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui refuse de participer au vote ?

Très bien.

26 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Je crois qu'il nous reste encore deux points sur la CFVU du 11 mars, diplômes nationaux et ISITE.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, exactement.

- Diplômes nationaux

Mme Serée-Chaussinand.- Donc les diplômes nationaux.

Nous avons sept points différents à aborder. Cinq d'entre eux concernent des créations ou des rajouts, un point porte sur la tarification et, ensuite, nous verrons les modifications de fiches filières.

Alors, première création. Elle concerne le DUT « GMP » - donc « Génie mécanique et productique » - qui est à l'IUT de Dijon-Auxerre et il s'agit pour ce DUT

de proposer la deuxième année en alternance. Donc ouverture à l'alternance pour la deuxième année.

Les entreprises sont très réceptives à ce projet... Pardon, j'ai oublié de déplacer le curseur de la présentation Powerpoint... Et proposent donc des contrats pour les étudiants.

Il est prévu de constituer des groupes de 14-15 étudiants maximum pour l'alternance.

Cette proposition de création a été soumise aux élus de la CFVU qui ont émis un avis favorable à l'unanimité.

On les prend tous donc à la suite...

La création suivante porte sur une licence professionnelle, donc la mention « Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires » et il s'agit donc de créer un parcours au sein de cette mention « Spécialisation conduite stratégique de l'exploitation vitivinicole ».

Là aussi, un fort ancrage dans la filière vitivinicole locale.

Tous les feux sont au vert.

Il s'agit de s'autofinancer avec 13 ou 15 contrats de professionnalisation.

Donc là encore, ce projet a été soumis aux élus de la CFVU qui ont voté favorablement à l'unanimité.

Le projet suivant concerne l'IUT du Creusot. Cette fois-ci, il s'agit d'une licence professionnelle « Management et gestion des organisations » et il s'agit donc de créer un parcours au sein de cette licence pro qui serait « Smart Innovative Project 4.0 ».

Et donc là encore, proposition a été faite de la création de ce parcours et l'avis de la CFVU pour ce parcours a été favorable moins une abstention.

Alors, pour peut-être vous préciser, pour situer ce diplôme, qu'il s'agit, en fait, d'une transformation d'un DU qui est une réussite - j'ai oublié de le dire et je pense que c'est important -, le DU #ICI qui est à l'IUT du Creusot.

Ensuite, le point suivant porte sur le dispositif AGIL - donc « Approche globale d'intégration en licence ». Donc c'est le parcours « oui si » que nous avons créé à l'uB l'an dernier.

Sur ce tableau, figure la reconduite presque à l'identique du dispositif de l'an dernier mais s'ajoute une mention de licence LEA Anglais-Allemand, qui ont souhaité participer au dispositif à la rentrée 2019.

Ce tableau reflétant le dispositif AGIL mouture ou version 2019 a été soumis aux élus de la CFVU qui ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le point suivant concerne un master cette fois-ci, le Master mention AETPF... Alors, je vais reprendre mes notes... C'est « Agronomie, Environnement, Territoires, Paysages et Forêt.

À l'heure actuelle, ce master comportait deux parcours, GETIA et...

Alors, (*suite inaudible*).

Mme Fulon.- Non, en fait, c'est une création.

En fait, on a été accrédité par le ministère pour deux ans sur un autre master qui comportait ces parcours, donc il fallait refaire notre dossier et il a été décidé d'avoir une mention existante, que l'on a reconduite, et de créer une nouvelle mention, en fait...

Mme Serée-Chaussinand.- Ah, d'accord... Donc c'est intégré à un parcours.

Mme Fulon.- ...à intégrer.

Mme Serée-Chaussinand.- Donc c'est intégré à un parcours.

Mme Fulon.- Non, AETPF, on ne l'a pas encore dans notre offre de formation. Donc il s'agit de la créer avec AgroSup et d'avoir trois parcours.

Mme Serée-Chaussinand.- D'accord.

Mme Fulon.- On avait déjà passé ce dossier en septembre, mais le ministère a retoqué, en fait, ce dossier et a demandé un troisième parcours, « Agroécologie », qui n'existait pas.

Mme Serée-Chaussinand.- Voilà, donc je vous remercie pour ces précisions puisque... Enfin, de ce que j'avais compris, c'était « Agroécologie » qui était la nouveauté portée par AgroSup.

Donc merci pour votre intervention, Aline, et ces précisions.

Là, le vote de la CFVU a été également tout à fait favorable. Avis favorable à l'unanimité.

Donc j'en ai terminé pour les points qui concernaient donc des créations, des ajouts de parcours.

Le point suivant porte sur une demande de modification de tarification de droits spécifiques.

Il s'agit du Master IMBS. C'est un master qui est enseigné en langue anglaise et qui accueille des étudiants internationaux soit par le biais du programme Erasmus soit via des mobilités.

Et donc l'IAE a voté en faveur d'une augmentation des droits spécifiques en les passant donc de 3 000 à 3 500 euros par an et en justifiant donc cette augmentation par un renforcement du soutien aux étudiants, une aide à l'installation, des programmes de visites, un accompagnement pédagogique tout au long du cursus.

Donc cette augmentation porte sur des droits spécifiques et pas autre chose et donc elle est possible dans le cadre d'un article du code de l'éducation qui est l'article D.719-182.

Cette proposition a été faite aux élus d'une augmentation donc de 500 euros de la tarification et le vote a été le suivant : 5 votes pour, 16 abstentions et 2 votes contre.

Le Président.- (*Phrase inaudible*).

Mme Serée-Chaussinand.- On va le faire tout de suite.

Et donc le dernier point dans ce grand chapeau « Diplômes nationaux » porte sur des demandes de modifications de fiches filières.

Elles sont très peu nombreuses, en fait, puisqu'il n'y a qu'une ou deux pages.

Le point peut-être le plus important à souligner par rapport à ces modifications de fiches filières, qui sont souvent des modifications à la marge, c'est que ce tableau est légèrement modifié par rapport au tableau précédent puisqu'il inclut une nouvelle colonne qui fait référence au logiciel SAGHE parce que toute

modification, maintenant, va devoir être prise en compte dans le système SAGHE ou le logiciel, si j'emploie le bon terme... Ou l'environnement SAGHE, voilà.

Donc ce qui apparaît ici, c'est que toutes les modifications qui sont demandées seront bien prises en compte et donc cela nous permet d'intégrer ce nouvel écosystème. Donc c'est sans doute un point important.

Ces modifications de fiches filières ont été soumises aux élus de la CFVU qui les ont validées favorablement à l'unanimité.

Donc, maintenant, nous pouvons voter sur ces différents points.

Le Président.- Merci, Christelle.

Est-ce que vous avez, les uns et les autres, des informations complémentaires sur ces propositions ?

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Du coup, on va voter ensemble l'intégralité de ces documents ou pas ?

Le Président.- Moi, j'ai deux propositions de délibérations, une pour l'ensemble des ouvertures et les modifications de fiches filières et une concernant l'augmentation des droits d'inscription au Master IMBS qui est toute relative de... de nature...

Mme Cénac-Guesdon.- Différente.

Le Président.- ...différente.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Le Président.- Donc sur la première délibération qui concerne, je vous rappelle :

- l'ouverture du DUT « Génie mécanique et productique » avec la deuxième année, en alternance ;
- l'ouverture de la licence professionnelle mention « Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires » ;
- la création du parcours « Smart Innovative Project 4.0 » pour la licence « Management et gestion des organisations », porté par l'IUT le Creusot ;
- la fiche AOF du Master mention « Agronomie, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt », je ne vais pas plus loin, Christelle vous a expliqué ;
- les modifications de fiches filières ;
- les dispositions de remédiation AGIL.

Tout cela, c'est une délibération globale.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Tout cela est validé.

28 voix pour (unanimité)

Et puis sur l'autre point qui est un point de nature différente, c'est simplement une évolution des droits d'inscription pour le Master IMBS.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition.
Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention.
Y a-t-il des refus de vote ?
Très bien, je vous remercie.

26 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

On doit voir maintenant la convention... Pardon, Peggy. Vous vouliez intervenir ?

Excusez-moi. Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est une explication de vote. C'est une remarque par rapport à ces droits spécifiques.

Par principe, les droits spécifiques, nous, c'est quelque chose qui nous pose problème. Donc cela, c'est l'explication de vote.

Après, sur la façon dont c'est présenté aux étudiants, je vais rappeler que les droits spécifiques sont facultatifs. Donc normalement, un étudiant qui souhaite s'inscrire au tarif normal doit pouvoir le faire, à condition qu'il n'ait pas accès à ce qu'il y a de spécifique dans les droits spécifiques et qui sont motivés, ce dont je ne suis pas sûre d'un point de vue communication.

Est-ce que, un, les étudiants sont au courant qu'ils ont le droit de ne pas payer les droits spécifiques quand ils s'inscrivent ?

Deux, est-ce qu'il n'y a pas de discrimination étant donné que c'est un Master à capacité d'accueil ?

Juste m'assurer que le critère de payer les droits spécifiques ne soit pas un facteur discriminant vis-à-vis des étudiants qui souhaitent s'inscrire et qui ne voudraient pas prendre ces droits spécifiques.

Le Président.- Je n'ai pas la réponse à ces questions.

M. Wegmann.- J'interviens ?

Le Président.- Comment ?

M. Wegmann.- Je peux intervenir ?

M. de Mesnard.- Micro.

Mme Serée-Chaussinand.- Vas-y, vas-y.

M. de Mesnard.- Micro.

M. Wegmann.- En l'occurrence, sur ce diplôme, c'est une mention qui a plusieurs parcours dont un parcours... en fait, un parcours miroir qui est un parcours en français et qui est aux droits nationaux qui s'appelle « parcours Administration des entreprises ».

Et le parcours en anglais relève de la circulaire sur les masters internationaux et il répond à un cahier des charges précis qui est accrédité comme tel auprès du ministère et qui intègre les prestations indiquées par Christelle.

Il y a plusieurs masters qui ont été accrédités comme cela à l'université de Bourgogne.

Le Président.- Louis ?

M. de Mesnard.- Oui, il faut voir que ce genre de diplôme soit soumis à ce que j'ai déjà expliqué souvent et je dis bien que cela ne s'applique pas au problème de la hausse des droits d'inscription pour les étudiants étrangers, c'est bien séparé, mais ce genre de diplôme, il y a... la qualité tient à son prix. C'est comme cela.

C'est-à-dire que s'il n'est pas cher, s'il est... 195 euros ou quelque chose comme cela, il ne paraît pas crédible tout simplement.

Et donc 3 500 euros, à mon avis, ce n'est pas cher pour un diplôme en anglais qui vise un public international d'étudiants qui viennent éventuellement de n'importe où sur la planète.

Et si on cherche à « commercialiser »... Je dis bien « commercialiser ». Avec des guillemets, mais c'est volontaire.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Phrase inaudible*).

M. de Mesnard.- À un prix qui est trop faible, on a tout simplement personnes. Cela paraît comme non crédible et il faut bien comparer avec ce que font payer les écoles de commerce. Les écoles de commerce, ce ne serait pas 3 500 euros, ce serait peut-être 35 000, voilà.

Le Président.- Merci, Louis.

On va avancer, Christelle, avec la convention de stage SEFCA, la nouvelle convention de stage.

- SEFCA : convention de stage effectué dans le cadre d'une formation courte

Mme Serée-Chaussinand.- En fait, cette convention de stage que l'on soumet à votre vote, elle vise à combler un vide.

Il existe des conventions de stage pour la formation initiale, mais il n'en existait pas pour la formation continue. Donc il n'y a pas de convention cadre au niveau national.

Du coup, le SEFCA, en lien avec d'autres universités qui se trouvaient face à cette absence de documents, a créé un document, donc une convention de stage cadre pour la formation continue.

Elle est ici.

Elle a été soumise aux élus de la CFVU qui ont, je dirais, presque bien entendu, émis un avis favorable à l'unanimité.

Donc, dès lors, voilà, on aura un modèle de convention.

Mme Cénac-Guesdon.- Je vais faire ma féministe de service. Juste dire que j'ai été un peu interloquée par la phrase à l'intérieur de la note... Alors, j'ai dû la... « Pour faciliter la lecture du document, les mots « stagiaire », « référent », etc., sont utilisés au masculin ».

Juste une remarque. De mettre du féminin dans des textes, cela n'alourdit pas et que plutôt que de penser à mettre les mots « le/la » ou un féminin et un masculin, essayer de réfléchir à une rédaction... Enfin, prendre l'habitude de réfléchir

à une rédaction épiciène qui ne soit justement pas lourde, qui essaye de... voilà, de contourner. Ne pas parler de « directeur », mais de « direction » par exemple, cela n'alourdit pas de façon conséquente la chose.

Et donc juste rappeler que le masculin n'est pas le neutre ou que le neutre n'est pas le masculin, mais... voilà.

Mme Serée-Chaussinand.- Très bien, merci pour cette remarque.
C'est vrai que je n'avais pas vu, mais c'est juste.
Avis favorable quand même de la CFVU.

Le Président.- Donc je vous demande de confirmer.
Est-ce qu'il y a des oppositions ?
Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Des refus de vote ?
Merci beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

3. Création d'un diplôme interuniversitaire "Enseigner l'informatique au lycée" pour l'option NSI (Numérique et Sciences Informatiques)

Le Président.- Le dernier point à l'ordre du jour de la CFVU du 11 mars et qui donc devrait être discuté aujourd'hui, je ne le porte pas à notre débat aujourd'hui.

Je vais juste vous en dire un petit mot parce qu'il se trouve... C'est un dossier extrêmement important. Il se trouve que la CFVU a donné un avis négatif.

Il s'agit d'un projet de diplôme interuniversitaire dans le domaine du numérique qui a pour objectif de former des enseignants du second degré dans le domaine numérique et sciences de l'information de façon à développer ces formations dans l'enseignement secondaire pour faciliter, ensuite, l'arrivée des jeunes lycéens à l'université.

Actuellement, vous savez qu'il n'y a pas de CAPES ni de CAPET en informatique et donc il faut qu'on arrive à... L'enjeu est, en fait, de mettre en place au niveau national des formations pour élever le niveau de compétence globale des lycéens dans ce domaine-là.

Donc la première étape, c'est de former des formateurs.

Ce projet a été construit très rapidement, porté très rapidement au niveau de l'État.

Décision a été prise de confier à l'université de Franche-Comté la mise en œuvre opérationnelle de ce diplôme au niveau de notre région et l'université de Franche-Comté a souhaité partager le portage de ce diplôme avec notre université.

Donc les choses se sont construites extrêmement rapidement parce qu'il y a une volonté politique très forte de l'État d'avancer sur cette formation des formateurs en informatique et probablement, les choses ont-elles été trop vite et l'information n'a-t-elle pas eu le temps de diffuser suffisamment parce qu'en CFVU, c'était lundi dernier, il semble que toutes les informations n'aient pas été suffisamment comprises, qu'il y a un certain nombre d'incertitudes ou de craintes qui se sont exprimées.

Je pense qu'on a maintenant les éléments pour lever ces craintes.

Simplement, je ne veux pas aujourd'hui le soumettre à votre approbation après un vote largement négatif de la CFVU. Je préfère reprendre le dialogue avec un certain nombre de personnes de la CFVU pour les convaincre et quand j'aurai fait

cela, quand on aura fait cela, alors on pourra revenir auprès du conseil d'administration.

C'est quand même un enjeu qui est très important parce que l'université de Franche-Comté a fait... qui était mandatée pour porter ce diplôme, a souhaité le partager avec nous. Il y a donc un enjeu de relations entre nos deux universités. Il y a un enjeu pédagogique qui est majeur. Il y a un enjeu aussi pour l'orientation des jeunes puisque dans beaucoup de prérequis pour rentrer à l'université, il va y avoir des compétences informatiques. Donc il faut bien que ces jeunes se forment au lycée, il faut bien qu'on ait des formateurs compétents pour les former.

Je voudrais donc reprendre le dialogue avec un certain nombre de membres de la CFVU et il se trouve qu'on a un conseil d'administration le 25 mars et donc je vous proposerai qu'on rediscute et qu'on délibère de ce dossier le 25 mars.

C'est quelque chose d'important.

De toute façon, les formations sont déjà en train de se mettre en place. Les premières formations de formateurs auront lieu pendant les vacances de Pâques. Les collègues du secondaire vont commencer à s'inscrire à la fin du mois de mars, donc il faut absolument qu'on arrive à mettre en place cette formation à l'uB, mais je ne voudrais pas le faire contre l'avis massif de la CFVU, donc j'ai prévu d'en rediscuter.

Sébastien et ensuite Peggy.

M. Chevalier.- Un commentaire. Effectivement, il y a un petit peu d'urgence parce que la réforme du lycée intervient dès cette année pour les secondes et donc dès la rentrée prochaine pour les élèves de première.

Ce matin, nous avons reçu à l'ESIREM et au laboratoire des lycéens de Raoul Follereau à Nevers et des enseignants qui justement m'ont demandé où on en était du DU parce qu'eux-mêmes... Donc c'était trois personnes qui sont intéressées, impliquées, qui ne sont pas en panique, mais qui sont quand même en attente d'une formation rapidement puisque ce n'est pas rien, il y a pas mal d'heures pour les élèves de première et pour ceux de terminale qui garderont l'option en terminale. Donc il y a un grand enjeu, effectivement.

Là, le temps est compté quand même.

Le Président.- Pardon, je n'ai pas compris.

M. Chevalier.- Le temps est compté.

Le Président.- Ah oui, oui ! Non, mais on est bien d'accord.

En fait, il y avait deux options, c'est : soit je vous proposais en délibération aujourd'hui mais c'était vraiment contre l'avis de la CFVU et je ne veux pas faire cela, je préfère reprendre le dialogue, convaincre, peut-être lever les éléments d'incompréhension qui ont pu s'exprimer en CFVU lundi, en sachant que les choses se sont faites tellement rapidement que je comprends qu'il y ait eu de... que l'information n'ait pas suffisamment circulé. Donc je pense qu'on va pouvoir assurer et que le 25 on va pouvoir voter.

Mais je suis bien d'accord, le temps est compté et l'enjeu est fort et il faut absolument qu'on passe cette délibération.

Mais le faire aujourd'hui, cela aurait été insuffisamment respectueux des travaux de la CFVU.

Peggy voulait intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Je comprends tout à fait votre décision.

Donc juste un commentaire. Quand j'ai vu le document pour la première fois, ce qui m'a choquée, c'est que le département d'informatique en tant que tel n'était pas associé à la création.

Ce n'est pas la première fois que le département d'informatique est un peu court-circuité.

Donc là, je pense que c'est d'autant plus court-circuité que c'est surtout un problème de temps, mais il me semble important typiquement, sur une problématique comme cela, que notre département d'informatique en tant que tel soit associé à cette démarche.

Donc cela peut peut-être aussi expliquer en partie des collègues qui étaient froissés de cette... enfin, de la façon dont cela s'est passé, en fait.

Le Président.- Mais je crois qu'il y a eu tout un tas de choses qui n'étaient pas des volontés, mais qui étaient simplement l'emballage du temps parce que cela s'est fait très vite.

Moi, les informations qu'on m'a données quand j'ai préparé ce conseil d'administration mercredi matin, quand on a pris la décision de procéder comme cela, c'était que Thierry Grison, maintenant, était informé et qu'il était d'accord. Moi, j'ai eu cette info.

Au début, il y a eu aussi un petit peu de flottement sur la participation de l'ESPE. Maintenant, c'est réglé, l'ESPE est partie prenante.

Donc je pense que toutes les incertitudes et les craintes sont levées.

Simplement, l'info n'avait pas diffusé assez vite lundi quand le dossier est arrivé en CFVU et, à juste titre, les interrogations ont entraîné ce vote négatif.

Mais je préfère convaincre pour avoir un vote positif qui sera plus solide le 25.

Donc je retire ce point de l'ordre du jour.

Christelle, tu veux redire un mot.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, juste un petit point sur la liste des enjeux que tu faisais.

Il faut en rajouter un qui est qu'à l'horizon d'un ou deux ans, on aura sans doute la création d'un CAPES ou d'un CAPET Informatique...

Mme Cénac-Guesdon.- 2020.

Mme Serée-Chaussinand.- Voilà, et donc il faut que l'on soit positionné aussi. Donc cela se rajoute encore aux enjeux.

Je crois qu'il y avait aussi des questions d'effectifs parce que c'est des effectifs très restreints au départ mais parce que c'est aussi un financement de l'État restreint.

Donc tout cela a joué en la défaveur de ce projet lundi dernier.

Mme Cénac-Guesdon.- Le CAPES d'info est annoncé pour 2020 et donc c'est d'autant plus important que les collègues du département d'informatique n'aient pas le sentiment de ne pas être associés à ces réflexions.

Mme Serée-Chaussinand.- Tout à fait d'accord.

Le Président.- On a terminé ces points CFVU.

Grand merci à Christelle qui a préparé cette présentation.

Le point suivant porte sur l'inscription des étudiants infirmiers à l'université de Bourgogne.

Cela fait écho à d'autres discussions que nous avons déjà eues et c'est Alain Helleu qui va vous présenter ce point.

V) Inscription des étudiants infirmiers à l'université de Bourgogne

M. Helleu.- Oui, donc juste un petit rappel. Vous savez qu'il y a l'universitarisation des formations des élèves des écoles d'infirmières, les IFSI.

On a déjà fait voter une délibération le 23 novembre 2018 à ce sujet-là, qui prévoyait, en fait, une inscription puis le versement ou l'acquittement d'une CVEC pour les étudiants ou les élèves boursiers et puis le paiement de droits d'inscription réduits à 90 euros au titre... pour cette année uniquement.

C'était donc pour autoriser des droits d'inscription à 90 euros et c'est aussi une délibération du 23 novembre 2018.

Si on fait le bilan aujourd'hui à la date du 11 mars, on a 1 574 élèves qui se sont inscrits.

Ce sont des inscriptions papier, donc c'est extrêmement long. On a mis les moyens. On a mis auprès de l'UFR de Santé deux personnes qu'on a recrutées pour instruire ces dossiers.

On a une plateforme téléphonique aussi mise en place.

À côté des IFSI, on a 156 inscriptions en IRTES et 59 inscriptions en IUFM.

Sur les IFSI, donc 1 574 sur un total de 2234 potentiellement.

Et là, ce qu'on a rajouté... Enfin, ce qu'on... On modifie la délibération du 23 novembre 2018 en incluant les mots qui sont « à l'exclusion des élèves des IFSI ».

Donc c'est dans le cadre... dans ce cadre de l'universitarisation des diplômes nationaux délivrés par des établissements autres que l'université.

« Dans ce cadre, pour les formations en santé, paramédicales, sanitaires et sociales, d'art et du design, et plus globalement pour toutes les formations diplômantes et/ou professionnalisantes concernées », etc. Donc cela, c'était le texte tel qu'il a été voté le 23 novembre 2018.

Et tout en bas du paragraphe suivant, il est marqué « À titre exceptionnel et pour cette année uniquement (rentrée septembre 2018), il est proposé un droit d'inscription annuelle minorée de 90 euros ».

Et là, du fait qu'on rajoute l'expression « à l'exclusion des élèves des IFSI » dans l'énumération des formations en santé, paramédicales, etc., du coup, cela exclut les élèves des IFSI du paiement des 90 euros.

Donc il est demandé par un nouveau vote d'approuver la modification de la délibération dans ce sens-là en excluant les élèves des IFSI du paiement des 90 euros pour cette année.

Le Président.- Merci, Alain.

Donc vous avez bien compris, en fait, la situation, c'est que l'État décide de l'universitarisation de la profession d'infirmière/d'infirmier, ce qui est bien.

Ce dossier qui traînait depuis des années s'accélère. On nous impose l'inscription cette année, mais on nous dénie autoritairement la possibilité d'avoir des

droits d'inscription sur l'accueil de ces étudiantes et de ces étudiants qui vont peser sur le budget de l'université, qui vont travailler dans les bibliothèques, qui vont bénéficier du SUAPS, qui vont bénéficier de la médecine préventive, qui vont bénéficier de tout un ensemble de prestations que peut offrir l'université, mais l'État nous dit « vous devez le faire sans droits d'inscription », dont acte.

On a essayé de faire en sorte d'avoir des droits d'inscription et puis on n'a maintenant que la possibilité de s'exécuter.

Donc c'est à la fois une... Pour moi, c'est l'aboutissement d'années pendant lesquelles on a souhaité que cette universitarisation de la profession d'infirmier et d'infirmière se fasse opérationnellement et c'est bien que l'on puisse le faire.

Maintenant, on accueille... Alain Helleu l'a dit, cela va être environ 2 500 étudiantes et étudiants qu'on va accueillir sans ressource complémentaire pour notre université.

Voilà un exemple supplémentaire, vous voyez, de décision centrale, de charges qui sont transférées aux opérateurs d'enseignement supérieur que sont les universités sans transférer la contrepartie financière.

Sébastien.

M. Chevalier.- Je me rappelle de ce dossier épineux et très complexe.

Ceci dit, les étudiants des IFSI sont répartis dans 11 IFSI sur l'ensemble du territoire, donc l'impact direct... et notamment dans des villes où il n'y a pas de pôle universitaire, donc l'impact SUAPS, Santé, etc., est surtout pour l'école qui est à proximité du campus, donc celle de Dijon. Donc là, je relativise juste un tout petit peu.

Le Président.- Ce que tu dis est partiellement vrai, mais c'est aussi des étudiants qui vont consommer des ressources pédagogiques. On va avoir des enseignants qui vont devoir se déplacer. Il va y avoir des jurys d'examen, de concours... Donc il va y avoir quand même... Indépendamment des prestations, il va y avoir quand même des dépenses de nature pédagogique supplémentaires.

Même si elles doivent être en partie payées par la Région, je crois. En partie. En partie payées par la Région qui a pris l'engagement de soutenir en partie.

M. Chevalier.- La négociation, à l'époque, avait porté sur ce point. Effectivement, la Région doit accompagner l'universitarisation et donc les frais inhérents aux déplacements des personnels de l'uB pour les jurys ou au référent universitaire qui accompagne la mise en place du dispositif.

Le Président.- Ce qui sera, au moins, en partie le cas, mais est-ce que cela sera à la hauteur du nombre d'étudiants concernés ? Je ne suis pas sûr.

En tout cas, ce qui est certain, c'est que sur ce dossier, le dialogue est établi avec la Région. Il y a un bon contact, un bon dialogue qui est confiant et j'espère que l'on va arriver à convaincre et qu'on aura des ressources qui seront à la hauteur des enjeux parce que former et s'occuper de 2 500 étudiants en plus, c'est quand même quelque chose qui est substantiel.

Donc je vous propose qu'on exclue de la délibération les étudiants des formations en soins infirmiers puisqu'on a cette injonction de l'État qu'on a reçue il y a quelques jours.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a des abstentions ? Une abstention.

Ou des refus de vote ?
Je vous remercie.

27 voix pour, 1 abstention

Et je vais passer la parole à Pascal Neige sur un ensemble de points qui sont relatifs à la commission de la recherche ou plus largement à la recherche.

M. Neige.- Merci.

VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR)

• **du 9 janvier 2019**

Validation des demandes de financement déposées par les laboratoires et les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2019

M. Neige.- Donc on va débiter par les travaux de la commission de la recherche du 9 janvier 2019 qui concernaient les demandes de financement déposées par les laboratoires et les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2019.

En préambule, je voulais vous dire qu'on se situait cette année dans un contexte un petit peu différent de celui de l'année dernière puisque la Région a souhaité phaser l'ensemble de ces appels à projets, tous dispositifs confondus, et donc on a dû répondre à l'ensemble de ces demandes pour tous ces dispositifs.

La Région avait également souhaité que les établissements fassent un classement général, tous dispositifs confondus. C'était l'idée initiale. Et en rediscutant avec eux, on a obtenu de pouvoir classer dispositif par dispositif, ce qui paraît beaucoup plus raisonnable et beaucoup plus opérationnel.

Pour vous donner quelques chiffres rapidement.

Si on compte les demandes en dehors des dispositifs Plateformes et Excellence ISITE qui sont deux dispositifs un petit peu particuliers, un peu ciblés on va dire, l'université de Bourgogne, pour cette année, a demandé 8,7 millions d'euros de subventions pour une demande de l'année dernière sur le même périmètre en termes de dispositif qui était de 13,8 millions d'euros.

Donc on sent une baisse assez considérable qui était un peu souhaitée, il faut le dire, parce que l'année dernière, la demande était vraiment très haute, et qui se rapproche un petit peu plus, pas complètement, mais un petit peu plus de ce que nous a donné la Région l'année dernière puisque pour ce même périmètre de dispositif, l'uB avait eu 2,4 millions d'euros de subventions.

Voilà pour ce petit préambule.

Ensuite, en termes de méthode.

Nous avons travaillé avec la commission Recherche à partir d'une première proposition qui a été faite par la gouvernance.

Cette proposition de classement, elle s'appuie sur des arguments d'ordre stratégique et politique, pas du tout sur des expertises scientifiques qui paraissent assez difficiles à mener, pour une demande, tous dispositifs confondus, qui était portée... Enfin, tout confondu, qui allait jusqu'à à peu près 95 dossiers déposés.

Ces éléments stratégiques avaient pour objectif de s'appuyer principalement sur les champs disciplinaires et de faire en sorte que tous ces champs disciplinaires,

tous ces domaines de recherche de l'université - vous savez, les six domaines - puissent être en position d'éligibilité à la Région en croisant les dispositifs.

Donc l'idée était bien, et elle a été maintenue par la commission de la recherche, que les six domaines de recherche de l'université soient en position d'obtenir des fonds de la Région dans ce cadre, dans le cadre de ce dispositif.

On n'a pas les résultats encore mais on espère qu'on pourra atteindre cet objectif. En tout cas, on s'y est attaché à travers les classements.

Il y a eu un deuxième argument... un deuxième, oui, argument qui a été utilisé dans ces classements, qui est celui des résultats de 2018.

Vous vous souvenez que l'année dernière, il y avait plusieurs dossiers qui avaient été extrêmement bien classés, qui n'avait pas été subventionnés par la Région, et donc la gouvernance, et là encore confirmée par la commission de la recherche, a souhaité repositionner quatre projets en particulier sur deux dispositifs différents aux rangs 1 et 2 à chaque fois.

Ce sont quatre projets qui nous paraissent vraiment intéressants, qui avaient été déposés l'année dernière, très bien classés l'année dernière et non retenus. Les porteurs les ont modifiés pour tenir compte des remarques de la Région et donc nous les repropsons en rangs très bien classés.

En troisième argument, nous avons également veillé à ce que les sites territoriaux puissent être représentés, donc puissent obtenir également des subventions.

Alors, c'est difficile de le faire pour l'ensemble des sites territoriaux. Cela surpondérerait en quelque sorte le poids de la recherche de ces sites, mais au moins pour un ou deux d'entre eux pour qu'ils puissent avoir des fonds cette année.

Et puis, enfin, en quatrième point sur lequel nous nous sommes appuyés, c'est les classements demandés aux laboratoires qui se sont positionnés par dispositif en fonction de leurs propres thématiques de recherche, et on peut considérer que c'est quand même les laboratoires qui connaissent le mieux les thématiques à porter, donc on leur a proposé de classer, ce qu'ils ont fait, et on s'est appuyé... nous nous sommes appuyés sur ces classements.

Je précise également qu'il y a eu deux modifications en termes de méthode par rapport à l'année dernière.

D'une part, l'université de Bourgogne a souhaité avoir une instruction administrative et financière en parallèle du dépôt des dossiers. Donc tous les dossiers ont été revus très précisément par le pôle Recherche et le pôle Finances pour qu'ils soient montés le mieux possible au regard des contraintes que nous donne la Région.

Et puis le deuxième point, c'est que pour faire l'analyse par domaine de recherche des projets déposés, cette année, nous avons demandé à chaque porteur de se positionner en termes de domaine de recherche, alors que l'année dernière, nous avons affecté des laboratoires à des domaines de recherche.

Donc un laboratoire en plein avait été affecté parfois d'une manière un peu difficile à un seul domaine et il nous paraissait plus intéressant cette année de modifier un petit peu cela.

Et donc on peut avoir... Typiquement, un laboratoire peut déposer des projets dans deux domaines différents, ce qui correspond bien plus à la réalité et ce qui nous permettait d'aboutir un peu mieux à notre objectif de faire en sorte que les six domaines de recherche puissent avoir des fonds.

Vous avez reçu les classements qui vous ont montré... enfin, qui sont proposés par la commission de la recherche.

Je ne sais pas si vous voulez des explications en termes de classement plus précises.

Je ne vais peut-être pas tout détailler.

Les quatre projets dont je vous parlais, qui étaient les quatre projets bien classés l'année dernière et que nous avons remis, sont les deux premiers d'Amorçage et les deux premiers d'Envergure, donc qui étaient quatre projets qui nous paraissaient très intéressants et qu'on a souhaité repositionner tout de suite et d'emblée au plus haut niveau.

La commission de la recherche a fait un certain nombre de demandes de modification dans tous ces classements et, au final, a voté les classements qui vous sont proposés à l'unanimité moins cinq abstentions.

Le Président.- Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je commence par une question sur la ligne qui est en italique, qui concerne mon laboratoire, la demande de Luis Paris, pour laquelle il est indiqué que la demande est déposée hors dispositif Envergure.

Est-ce que vous pouvez m'expliquer ?

M. Neige.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne sais pas si... Je sais qu'il a fait une demande en concertation avec l'UFC, je ne sais pas si c'est celle-là où à l'UFC, ils ont accepté de le classer...

M. Neige.- Oui, c'est cela.

Mme Cénac-Guesdon.- Et donc c'est pour cette raison qu'on ne l'a pas classé ou juste à le reporter. Je ne comprends pas bien le statut, en fait, de la ligne.

M. Neige.- Oui, on s'est heurté à un problème, c'est que... Donc il s'agit d'une demande, en fait, qui vient en soutien de la Fédération de mathématiques et il y a une demande parallèle qui est faite... Enfin, qui est une autre demande, en fait. Les deux sont parallèles, effectivement, du côté de l'UFC.

Nos services internes du pôle Recherche et du pôle Finances ont considéré que ce qui était demandé dans ce projet et qui était déposé au titre du dispositif Envergure aboutirait à un problème d'inéligibilité des dépenses et donc on a essayé de modifier le dossier... de faire modifier le dossier avec les porteurs, ce qui n'a pas été possible. Donc on a posé la question à la commission de la recherche qui a préféré retirer ce projet et on a prévenu la Région qu'on était coincé pour cette raison-là mais qu'on soutenait le projet, néanmoins, en termes de stratégie de projets.

Depuis, on a eu quelques informations. Les deux directeurs des deux laboratoires de maths et aussi le directeur de la Fédération de maths ont demandé à rencontrer la Région, ce qui s'est fait, et donc effectivement, pour cette année, il a été convenu que la demande du côté de l'uB ne serait pas financée par la Région.

En revanche, elle le serait du côté de la Franche-Comté et la demande de Franche-Comté, le porteur en Franche-Comté s'est engagé à financer une partie des demandes du côté de l'uB. Il semble que ce soit... qu'ils aient prévu de faire l'inverse l'année prochaine. Il n'empêche qu'il va falloir qu'on travaille, nous.

En fait, c'est beaucoup de... Si j'ai bien compris, c'est beaucoup de dépenses liées à de la culture scientifique, à de la diffusion et, de notre point de vue, positionner cela en Envergure nous pose un vrai problème si on veut respecter le cahier des charges de la Région. C'est pour cela qu'on l'avait enlevé, en fait.

Donc il faut quand même qu'on progresse pour l'année prochaine, sinon on va se remettre dans la même situation.

Donc on a convenu de se revoir.

C'est un point un peu compliqué à gérer en commission de la recherche, évidemment, parce que les représentants des Mathématiques étaient assez insatisfaits de la situation, mais...

Voilà pourquoi on a quand même tenu à le mettre dans le tableau qu'on a envoyé à la Région pour information.

L'aboutissement est un peu différent de ce qu'on prévoyait, mais... Voilà, on peut... Je considère quand même qu'on a réussi à trouver une solution avec la Région sur ce point-là en passant par l'UFC cette année.

Mme Cénac-Guesdon.- Je vous remercie.

J'ai une autre intervention. C'est plus une explication de vote, en lien avec ce que je disais tout à l'heure.

Là, on voit que le total des montants des projets classés, c'est de l'ordre de 8 millions. Donc le fait que distribuer 8 millions ne soit pas complètement débattu au sein de la commission à la recherche, alors que de nombreuses heures sont passées pour classer des dossiers pour 32 000 euros, vraiment c'est cela qui me pose problème.

De même que la logique de ce qui a abouti à ces classements. Mais c'est normal, c'est les intitulés des classements qui font cela. Mais qu'on arrose toujours largement là où c'est déjà mouillé, c'est un peu contre cette logique-là que je vais faire un vote contre, mais pas par rapport au travail qui est fait.

M. Neige.- Pour le premier point, c'est vrai que c'est difficile. L'alternative...Moi, je vous ai donc expliqué qu'on avait fait un préclassement stratégique et qu'on en a débattu en CR.

L'alternative, c'est de s'appuyer sur des expertises scientifiques ou de les faire faire en CR.

Cela nous paraît assez difficile. Je pense que 95 projets à passer...

Parce que si on veut le faire, il faut qu'on le fasse bien. Donc on connaît tous cela, avec double expertise indépendante, etc.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, et puis il n'y a pas une compétence scientifique totale sur la commission à la recherche.

M. Neige.- Et donc voilà, on ne s'est... Oui, on ne s'est pas lancé là-dedans... Enfin, je pense que cela va être compliqué.

Et puis même si on y arrivait, j'aurais toujours un problème à la fin, c'est pour interclasser des champs disciplinaires tellement différents sur notre université.

Sur le deuxième point que j'ai oublié... C'était... Je ne m'en souviens plus, Peggy, pardon.

Mme Cénac-Guesdon.- Cela doit être qu'il pleut toujours où c'est mouillé.

M. Neige.- Oui... Alors, on a eu un vrai débat assez intéressant, d'ailleurs, en commission de la recherche... Est-ce qu'il faut continuer à arroser là où il pleut ?... Qui était... En fait, c'est Excellence. Ça, c'est du domaine Excellence.

On a convenu quand même que pour l'année prochaine, on allait probablement nous-mêmes proposer des seuils maximaux...

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Neige.- ...de demande pour permettre... Alors, cela restera de l'Excellence puisque le dispositif existe, mais pour permettre à plus de laboratoires et plus de projets de se retrouver en voie d'être éligibles.

C'est un peu compliqué parce que jusqu'à maintenant, on a protégé nos Labex et Equipex parce qu'il fallait mettre le paquet, mais je pense que la commission de la recherche désormais est prête à utiliser cette stratégie.

Cela ne répond pas complètement, mais en partie, en tout cas...

Mme Cénac-Guesdon.- Si, en partie quand même.

M. Neige.- ...à ce point-là.

Le Président.- Sébastien ?

M. Chevalier.- Oui, merci.

Je m'interroge toujours sur la nécessité de demander 8,7 millions d'euros lorsqu'on en a eu 2,4 l'année précédente. On progresse. On était à 13,3 la première année.

Je... Oui, je suis toujours un peu dubitatif lorsqu'il n'y a pas de vraie analyse scientifique à minima des dossiers parce que finalement, les éléments stratégiques que tu évoques font partie de la clé qui aide à la décision, mais il nous manque quand même une analyse.

Je comprends bien le manque de temps.

Du coup, est-ce qu'il ne faut pas confier cette mission à un moment ou à un autre à UBFC ? Enfin, en termes de stratégie de recherche, est-ce qu'il n'y a pas...

Puisque si j'ai bien compris, ces dossiers sont de nouveau regardés à UBFC. Je ne sais pas s'il y a une démarche plus aboutie d'analyse des dossiers.

Je m'interroge aussi sur la partie Excellence.

En fait, on ne reconnaît qu'une forme d'Excellence, me semble-t-il, c'est l'Excellence qu'elle soit à ISITE, d'une part, soit aux Labex, soit à l'UER. N'oublions pas qu'il y a d'autres PIA. Notamment, il y avait une demande de cofinancement de thèses, cofinancée par RITM, qui était portée par l'IREDU et la FR-EDUC à Besançon que je ne retrouve pas ici. Donc c'est dommage parce que c'est de l'Excellence, lié à de la recherche pédagogique.

Et puis, enfin, alors là j'interroge plutôt Mme Chopard, je pense qu'on se trompe sur l'Excellence ISITE et que vouloir financer des gros équipements dont on veut qu'ils soient uniques en France, en Europe ou dans le monde, je pense qu'on passe à côté de la richesse du travail qui a été fait dans les appels à projets ISITE où il y a plein de dossiers qui sont expertisés par des experts internationaux.

Ces dossiers ne sont pas retenus parce que les critères d'Excellence sont très pointus mais, par contre, je pense que ces dossiers mériteraient d'être rattrapés,

repêchés, notamment lorsqu'ils sont en phase, en adéquation avec la stratégie de recherche et d'innovation de la Région.

Je pense que là, il y a un morceau du travail qui est déjà fait et qui, du coup, permettrait à la Région d'aller chercher des dossiers qui sont valorisables et qui peuvent avoir un impact économique assez immédiat sur la Région.

Donc il y a plein... Il y a plusieurs commentaires dans mon commentaire, mais...

M. Neige.- Pour le dernier point, je ne peux qu'abonder dans le sens de Sébastien. C'est une proposition que l'on avait faite à la Région il y a quelque temps, qui n'avait pas été retenue.

J'en ai refait une deuxième liée aux... Sébastien parlait des très grosses demandes du côté de l'Excellence ISITE. J'avais refait une autre proposition, c'était d'isoler l'enveloppe ISITE et de la faire analyser par ISITE, en fait, afin de faire analyser les demandes et de faire les classements par ISITE.

L'idée d'isoler l'enveloppe, c'est simplement parce que... Imaginez que vous avez lu cette ligne qu'on a classée... En fait, on les a classées à la fin, ces demandes, à l'uB en expliquant qu'on les soutenait mais qu'on ne voulait pas trop aller perturber le classement des autres « Excellence ».

Imaginez que la Région soutienne le projet COMICS à 1 million d'euros, cela veut dire qu'il y a 1 million d'euros qui va être imputé à l'uB pour un projet COMICS qui est par essence un projet à l'échelle du site et cela me pose un vrai problème. Cela veut dire que si on est porteur de gros projets ISITE, on se retrouve... on a quelques inconvénients vis-à-vis des autres projets puisqu'on aura moins d'argent, puisque les enveloppes vont être globalement respectées, j'imagine. Donc cela me pose un vrai souci et je préférerais, on avait fait cette proposition à la Région, que l'enveloppe soit isolée.

Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Peut-être qu'on y arrivera dans les années à venir.

Pour la remarque aussi de Sébastien sur les autres PIA. Tu as tout à fait raison.

Alors, ils y sont quand même, mais c'est vrai que pour cette année, on a encore protégé le Labex LipSTIC, l'ancien Labex Action, je crois, qui est sous la forme de l'UER maintenant, et puis IMAPPI, qui prennent les quatre premières places, mais les places d'après, ce sont les autres PIA.

Et dans notre réflexion de plafonner les projets à peut-être 200 000, par exemple, il y a cette idée de faire entrer les autres PIA justement.

Le Président.- Bien, merci, Pascal.
Allez-y, Francine.

Mme Chopard.- Oui, je voulais parler, effectivement, des appels à projets et de ce qui avait été décidé cette année.

Donc là, on a eu une première réunion avec les services début mars et c'est vrai qu'on va se diriger vers des critères et des priorités.

Cette année, il a été décidé... Alors, cela va être, effectivement, peut-être en contradiction avec ce que vous disiez.

Par rapport à l'actualité sur ce qui s'est produit au niveau de la COMUE UBFC et de la volonté affichée par la Région de soutenir cette labellisation et la mise en danger qui avait été clairement identifiée il y a quelques mois, nous

avons décidé, effectivement, que ce serait la priorité de cette année, c'est-à-dire cette année, vraiment financer prioritairement ISITE.

Nous avons aussi, au niveau des priorités, privilégié, effectivement, le côté régional aussi des projets, la pluridisciplinarité, c'est-à-dire bien trouver la place des SHS, et puis ne pas oublier dans nos critères ou nos priorités aussi le côté territorial et, effectivement, les sites au niveau des projets.

Le Président.- Moi, ce qui me semble important, en termes de méthode et de stratégie scientifique, c'est que cette année, davantage que l'an passé, on a réussi à dialoguer avec la Région. Je pense que le dialogue a été engagé de façon confiante avec les équipes de la Région et c'est, par rapport à l'an passé, incontestablement un progrès.

Moi, il me semble que s'il devait y avoir des évolutions... Parce qu'on ne peut pas...

C'est vrai, Sébastien a raison, ce n'est pas facile de faire cela sans faire de l'évaluation scientifique. On ne peut pas faire de l'évaluation scientifique à cette hauteur-là.

Il y a un dispositif qui fonctionnait bien, qui était totalement différent, qui était l'ancien dispositif du PARI dans l'ex-Bourgogne, qui avait le mérite de permettre à toutes les thématiques d'exister et de se maintenir et qui avait été construit assez intelligemment dès l'amont, dans un dialogue avec les chercheurs et avec les directeurs de labo, pour identifier précisément ce qu'étaient les thématiques qui étaient les thématiques importantes à soutenir.

Et ensuite, une fois que cela a été fait, on n'était plus dans cette logique d'appels à projets multiples parce que cela est ingérable.

De pouvoir traiter équitablement de façon scientifiquement pertinente des dizaines de projets comme cela, on n'arrivera jamais à le faire.

Et donc à tout faire et s'il devait y avoir une évolution, il me semble que s'inspirer de l'ancien dispositif de type PARI pour les appels à projets régionaux pourrait être quelque chose... en tout cas pour les financements régionaux, pourrait être quelque chose d'intéressant. Vraiment.

Je dis cela, mais je comprends bien que la Région s'est mise en place. Elle a mis en place ces procédures, il faut qu'on évalue, il faut qu'on analyse les dysfonctionnements, il faut qu'on voie petit à petit...

Parce qu'avant, en Bourgogne, c'était comme cela et puis c'est l'analyse des difficultés qui avait conduit à mettre un dispositif de type PARI.

Je pense qu'il serait probablement bien qu'on puisse, dans le dialogue avec les services de la Région, avec la Vice-présidente, avec les VP des établissements, qu'on puisse... avec la COMUE bien sûr, qu'on puisse arriver à faire évoluer ce dispositif.

On voit bien toutes les limites qu'il va y avoir à ce type de fonctionnement.

Il ne faut pas qu'on perde de vue la nécessité de faire... Enfin, moi, je reste très attaché à ce que j'appelle « l'excellence distribuée » de notre recherche. Il faut que l'on puisse mettre en place des dispositifs de financement qui permettent d'entraîner toute la recherche, tous les labos et pas seulement quelques très grandes thématiques.

Je dis cela et on le voit bien parce qu'en Bourgogne, cette approche-là a plutôt bien marché. Quand on compare actuellement sur les appels à projets ISITE, on est... Sur 29 labos, on en a 15 qui ont gagné des projets d'excellence ISITE jugés par un jury international. Cela veut dire que la méthode qui consiste à... Bien sûr, en

étant un peu exigeant. Mais qui consiste à financer largement thématiquement, c'est une bonne méthode.

Parce que le risque, là, c'est qu'un certain nombre de labos ne se trouvent jamais financés et on risque avec cette méthode d'entraîner la mort d'un certain... Qui seront peut-être toujours en niveau suboptimal. Voilà, ils seront toujours en dessous de la barre. Ils seront bons mais ils seront toujours en dessous de la barre et ils n'y arriveront jamais.

Alors que si on fait une stratégie scientifique bien menée en amont, qui est dialoguée avec les instances des établissements, avec les directeurs de labo, avec les chercheurs, qu'on identifie une cartographie scientifique exigeante mais qui permet d'entraîner tout le monde, je vous assure qu'on peut se trouver dans la situation de l'excellence distribuée de l'uB où la moitié des labos sont en situation de tirer leur épingle du jeu dans une compétition de haut niveau.

Je crois qu'il faut vraiment qu'on... Avec le temps qui va passer, il faut vraiment qu'on reprenne là-dessus si on veut... là-dessus.

Oui, Francine et, ensuite, Sandrine.

Francine.

Mme Chopard.- Pour ce qui est, effectivement, du critère scientifique, nous, à la Région, on délègue bien évidemment aux personnes compétentes. Donc là, ce sont les établissements, ce sont les laboratoires qui vont vraiment être dans cette démarche d'exigence et scientifique, bien évidemment. Mais je pense qu'après, c'est, effectivement, peut-être... Dans la démarche de la Région, c'est votre classement, après, inter-établissements qui doit nous permettre aussi de décider de ce que vous voulez privilégier. Si vous dites qu'effectivement, de petits, entre guillemets, laboratoires doivent être aidés de façon privilégiée, à ce moment-là, votre classement doit refléter cette politique.

M. Neige.- C'est ce qu'on a fait. On s'est servi du dispositif Amorçage pour cela principalement...

Mme Chopard.- D'accord.

M. Neige.- ...parce que c'est le plus adapté, mais... Bon, on va voir.

Pendant le CA, là, j'ai reçu un petit mail de Catherine Guey pour confirmer cette réunion. On va pouvoir discuter un petit peu, donc c'est très bien.

Je fais remarquer quand même que c'était déjà la stratégie qu'on avait eue l'année dernière et qu'elle a échoué.

Mme Chopard.- D'accord.

M. Neige.- Et c'est bien pour cela qu'on a remis quatre projets tout de suite très haut et, si on peut y arriver cette année, ce serait parfait, effectivement.

Et en particulier, en Amorçage, là, on a deux projets qu'on veut soutenir et dont un pour une petite équipe, PEC2, qu'on voulait aider rapidement pour qu'elle puisse démarrer, en fait, tout simplement.

Le Président.- Sébastien.

M. Chevalier.- Après, peut-être aussi, avec deux ans d'expérience, il faudra que l'on définisse des clés... des règles plus claires pour nous en interne à l'uB.

Est-ce que, par exemple, c'est un seul dossier par type d'appel par laboratoire avec un plafond comme tu l'as dit ? Puisque là, on voit que des laboratoires, mais c'est normal, c'est une des logiques de l'appel à projets, déposent deux ou trois projets.

Est-ce qu'il faut... À mon avis, il faut vraiment anticiper et puis il faut peut-être donner des critères, nous, localement pour nos laboratoires un peu plus précis.

Nous devons faire un choix stratégique, politique en amont.

Je n'ai pas d'avis là-dessus, mais il faut qu'il y ait une règle clairement affichée et partagée.

Le Président.- Sandrine, vas-y.

Mme Rousseaux.- Oui, je pense qu'on va tous dans le même sens et, comme pour des appels à crédits pédagogiques où vous avez mis une ligne de conduite, je pense qu'en premier, c'est à la Région de dire « nous, on aimerait mettre l'accent sur ces thématiques, ces domaines » et, ensuite, aux laboratoires de répondre et à l'uB éventuellement de faire un classement.

Sinon on n'y arrivera pas parce que si on compare les critères qui sont très difficiles à mettre en place, qu'a présentés Pascal Neige, et les critères que vous venez de dire, on ne va jamais croiser... on ne va jamais se croiser et je trouve cela vraiment dommage de ne pas pouvoir répondre.

Et puis on va s'essouffler aussi. C'est-à-dire que certains ne répondront jamais ou, comme le disait Alain Bonnin, aucun... enfin, certains labos ne parviendront jamais à avoir un financement et on s'essoufflera, je pense, là-dessus.

Le faire dans l'autre sens, je pense que ce serait vraiment d'intérêt et d'avoir une meilleure communication.

Le Président.- Et cela n'empêche pas la Région de définir des priorités et une stratégie. Je pense que c'est même bien que la Région définisse une stratégie.

Simplement, si cette stratégie, elle est connue thématiquement à l'avance et que la cartographie, elle a été construite à l'avance avec les établissements, les chercheurs et les labos, alors vous avez quelque chose qui est beaucoup plus facile à gérer et qui peut permettre à tous les champs thématiques d'émerger dans le cadre de grands projets.

Je pense que cela peut être une approche, plutôt que cette approche d'appel à projets très large, qui est peut-être un idéal mais qui, en fait, n'est pas tout à fait adaptée à cet... au cadre des relations qu'on doit avoir en matière de recherche avec la Région.

Ceci étant, moi, je comprends parfaitement que l'on tâtonne, que l'on améliore au fur et à mesure des années, que le dispositif évolue.

Ce qui me paraît vraiment important par rapport à l'année passée, encore une fois, c'est la qualité du dialogue qui s'est construit entre Pascal et Catherine Guey, avec les services, et c'est cela l'important, c'est qu'on puisse s'écouter les uns les autres et qu'on puisse faire avancer et faire progresser le dispositif.

Ceci dit, c'est une discussion de fond éminemment intéressante, mais je vois que l'heure passe, donc je vais quand même soumettre à votre approbation, tout d'abord, les financements des labos...

M. Neige.- Pardon...

Le Président.- Ensuite, il faut que tu parles des plateformes.

M. Neige.- Oui, voilà... D'accord.

Le Président.- On va déjà faire les labos et ensuite les plateformes.

Donc déjà sur les appels à projets recherche, est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

25 voix pour, 1 voix contre

Ensuite, tu nous parles des plateformes maintenant, Pascal.

M. Neige.- Pour les plateformes, on était donc dans le même calendrier.

L'analyse a été... La proposition de classement a été faite un peu différemment puisque vous savez qu'il existe un COS Plateforme Grand Campus et donc toute l'analyse a été faite par ce COS Plateforme.

Donc il y a eu une première analyse du COS avec l'ensemble des demandes. Le COS lui-même a fait des priorités 1 et 2 en termes de demandes des plateformes et a proposé un classement à la commission de la recherche qui, en fait, place en priorité 1 un ensemble de demandes qui pourrait correspondre à la même enveloppe que ce qu'avait obtenu le COS Plateforme l'année dernière.

Donc vous avez le classement.

Ce classement a été rendu possible aussi parce qu'une grosse plateforme, PACSMUB, a accepté de retirer un projet, de le consolider pour le repropofer l'année prochaine, ce qui a permis en termes de priorité n° 1 d'aboutir à une demande qui est assez conforme, on va dire, puisque d'un montant global proche de ce qu'on avait obtenu l'année dernière.

Le Président.- Donc si vous avez des interrogations, on y répond et puis sinon...

M. Neige.- Peut-être donner...

Le Président.- Oui ?

M. Neige.- Juste pour vraiment préciser. Là, le travail a été vraiment intéressant en COS Plateforme et tous les établissements... Parce que vous avez compris qu'on fait un classement global en COS Plateforme et qu'après, c'est chaque établissement qui demande.

Et donc tous les établissements autour de la table ont accepté de bien respecter ce classement établissement par établissement pour garder cette stratégie globale qui est vraiment très positive à l'échelle du Grand Campus.

Le Président.- Sébastien ?

M. Chevalier.- Une petite question par rapport à ce que nous avons obtenu l'année dernière.

Alors, il faut faire attention parce que ce n'est pas dit qu'on ait la même chose cette année.

La barre sur les plateformes s'arrêterait à quel montant ? À quel numéro ?
À un classement ou deux près, tu peux me dire ?

M. Neige.- Normalement, cela doit être l'ensemble des priorités 1... J'essaie de retrouver le document que vous avez...

M. Chevalier.- Je parle des plateformes.

M. Neige.- Oui, oui... Je ne sais pas si on les a mis comme cela sur votre document de travail.

Alors, je pense que cela doit être la première page, en fait.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Neige.- Qui correspond...

M. Chevalier.- Aux 24 premiers, les 2,4 millions.

M. Neige.- Oui, jusqu'au 24^e. En sachant que le 24^e, normalement, ne devrait pas passer, mais il est vu avec les gens de PACSMUB et avec Franck Denat, le directeur de l'ICMUB en particulier, qui accepte de reconsolider...

Parce que c'est un spectromètre, alors de masse exacte. Cela doit être très bien. À 600 000 euros, ce qui vient vraiment un peu perturber la demande globale. 600 000 euros, c'est assez gigantesque par rapport au reste.

Donc cela veut dire que normalement, cela doit passer jusqu'à 23 si je ne me trompe pas. Si c'est la même enveloppe. Avec tous les « si »...

M. Chevalier.- D'accord, OK.
Merci.

M. Neige.- Et donc la deuxième page correspond... Il y a un autre classement qui correspond aux priorités 2. Je pense que c'est cela, en fait.

M. Chevalier.- Oui, c'est cela.

M. Neige.- Je ne vois pas bien...

Le Président.- Pas d'autres questions ?

Donc je vous propose qu'on adopte également cette priorisation sur les classements des plateformes.

Y a-t-il et des oppositions ?

Ou des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Merci.

22 voix pour (unanimité)

Le point suivant, c'est sur une demande de subvention FEDER.

• du 11 février 2019

Demande de subvention FEDER pour le projet OPTICANCER

M. Neige.- Voilà, donc c'est une demande assez standard qu'on voit régulièrement, qui est une demande de subvention FEDER en appui d'un projet, OPTICANCER, qui a été sélectionné par la Région au titre de l'appel à projets de l'année dernière et donc ils proposent de couvrir la subvention demandée en partie par des crédits FEDER pour un montant de 185 400 euros au titre du FEDER et pour un projet global à 412 000 euros.

C'est le projet... C'est un projet qui vient s'adosser au Labex LipSTIC.

Le Président.- Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Une question très rapide et très naïve. Est-ce qu'il y a un appel à projets pour déposer des projets FEDER ?

M. Neige.- Alors, non. Je crois que c'est la Région elle-même qui revient vers nous pour nous signaler quels sont les projets qui pourraient bénéficier de fonds FEDER dans les projets qu'elle a déjà sélectionnés a priori.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Neige.- Ce n'est pas sur... En fait, cela découle de la réponse de l'appel à projets général de la Région.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Mme Rousseaux.- Si je peux ajouter. Il me semble aussi qu'en dehors de l'appel à projets Région, on peut faire des demandes FEDER sur d'autres types de projets...

M. Neige.- Oui.

Mme Rousseaux.- ...un peu au fil de l'eau, mais il y a une consultation avec les personnes du FEDER pour dire « c'est éligible, oui, vous pouvez y aller », puisque c'est un montage assez lourd.

Donc il y a ce cadre-là de la Région, mais sinon, en dehors, c'est possible avec discussion et il y a un soutien de la cellule Recherche de l'université avec cela aussi.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord, merci.

M. Neige.- On va sûrement, l'année prochaine, voir plus de demandes FEDER puisque la Région a accepté, cette année, de remettre un peu plus... de retravailler les projets avec du FEDER sur tous les projets qu'on vient de voter, là. Donc ce n'est pas impossible qu'on ait une partie de l'enveloppe qui vienne du FEDER l'année prochaine sur plein de projets différents.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Le Président.- En tout cas, je vous propose d'approuver cette demande de subvention FEDER dans le cadre du projet OPTICANCER.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

24 voix pour (unanimité)

Merci, Pascal.

Tu dois nous parler également du nouveau programme « Recherche en réseau ».

• du 5 mars 2019

Délibération du Programme Recherche en Réseau

M. Neige.- Oui, donc on avait été sollicité, l'année dernière, par plusieurs collègues qui voulaient savoir comment faire pour avoir un peu d'argent pour monter des projets en réseau avec d'autres partenaires. On n'avait pas d'outil pour cela.

Et comme dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, on avait arrêté toute la programmation à l'uB - en termes de BQR, on n'avait gardé que les colloques, vous vous souvenez, et deux copilotes -, on a proposé à la CR, cette année, de ré-identifier une enveloppe à hauteur de 45 000 euros pour faire un petit peu de programmation avec pour objectif de financer des projets qui s'appuient explicitement sur une recherche en réseau, que le réseau soit local ou régional, national ou international, peu importe.

Et cela répond en partie à un petit défaut dans les publications. L'uB est analysée par diverses instances et il apparaît que notre nombre de publications croisées avec des partenaires externes est un peu plus faible que la moyenne.

Donc on a ouvert cette enveloppe à 45 000 euros avec un plafond par projet soutenu à 5 000 euros maximum.

Nous avons eu déjà dix candidatures.

On l'a ouvert avec un format un peu particulier, un peu dynamique, je dirais, qui est de faire une dépense de l'enveloppe jusqu'à épuisement, c'est-à-dire qu'il n'y a pas un seul appel à projets avec une date. Il y a plusieurs dates possibles. Et au moment où il n'y aura plus de fonds, on préviendra tout le monde que c'est fini.

La deuxième originalité, c'est que la commission de la recherche a souhaité, sur la proposition de la gouvernance, avoir les auditions des porteurs.

Donc là, pour le coup, on a des expertises externes. À dix, on s'en est sorti.

Expertises par des rapporteurs et puis audition directe du porteur pour faire une première proposition qui vous est soumise aujourd'hui, d'arbitrage en termes de subventions pour les projets.

Vous les avez devant les yeux, vous les avez reçues.

On a eu donc dix demandes, on propose d'en financer huit dont cinq à hauteur de ce qui était demandé, deux réduites de moitié, et une un tout petit peu réduite, pour une demande globale de 34 000 euros.

Ce qui veut dire, si vous acceptez cette proposition, ce qui veut dire qu'on va re-prévenir nos laboratoires qu'il y a une deuxième phase puisque l'enveloppe était de 45 000 et qu'on pourrait financer peut-être deux voire trois projets à venir.

Donc pour ceux qui n'ont pas été retenus, c'est essentiellement... Les deux non retenus, c'est essentiellement parce que, je dirais, les perspectives de cette recherche en réseau n'étaient pas assez explicites.

Et puis pour ceux qui ont été réduits de moitié, c'est parce que les réseaux étaient déjà extrêmement avancés et pouvaient pratiquement fonctionner sans les fonds de l'appel à projets. Pas tout à fait mais presque. Et donc on leur propose de leur donner un peu moins. On pense que cela ne va pas gêner le développement des projets.

Le Président.- Merci, Pascal.

En tout cas, c'est un beau projet qui peut donner une belle dynamique. Les réseaux d'aujourd'hui vont créer l'excellence de demain, je suis convaincu. Donc c'est vraiment très, très bien.

M. Neige.- On a donné une ligne éditoriale, on va dire, assez large, c'est-à-dire que cela peut être simplement faire une manip avec un partenaire à l'extérieur pour prouver quelque chose. Cela peut être aussi se donner rendez-vous et travailler pendant trois ou quatre jours pour monter une ANR. Cela peut être tout format possible. On a vraiment laissé une ligne très, très ouverte.

D'ailleurs, on a eu des propositions assez diverses, c'était assez intéressant.

Le Président.- Donc je soumetts cette ventilation de ces projets à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ?

Merci.

21 voix pour (unanimité)

Le point suivant, tu nous le présentes, Pascal ?

C'est les projet et demande de subvention de l'IREDU.

M. Neige.- Ah ! Non.

Le Président.- Bon... Non, non, je vais... Si, si... Je vais le faire très rapidement.

VII) Projet et demande de subvention au FEJ (Fonds d'Expérimentation de la Jeunesse) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse portée par le laboratoire IREDU

Le Président.- Il s'agit d'une demande de subvention de l'IREDU pour un projet qui s'appelle « Aidons les jeunes à devenir acteur de leur parcours d'orientation professionnelle », dans le cadre d'un appel à projets qui s'appelle « Prévention et lutte contre les discriminations envers les jeunes », qui est lancé dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

C'est un programme de recherche et, formellement, on a besoin d'une délibération du conseil d'administration pour déposer le dossier de candidature.

La demande de subvention est une demande d'un montant de 68 000 euros.

On ne prend pas de risque, il s'agit de valider une demande de subvention recherche.

Je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Merci.

21 voix pour (unanimité)

Et on va terminer par la classique approbation... des comptes rendus et approbation des conventions et contrats.

VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

Le Président.- Donc il y a trois... Vous avez vu qu'il y a trois dossiers.

Il y a les conventions pour approbation qui nécessitent une approbation.

Il y a les conventions qui sont simplement portées à connaissance des administrateurs.

Et puis il y a le compte rendu des marchés qui ont été passés.

Alors, je ne sais pas s'il faut un vote sur les comptes rendus ? Non.

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Le Président.- Donc le seul point qui nécessite un vote, c'est la liste des conventions pour approbation.

Est-ce que vous avez des questions à poser, les uns et les autres, sur ces conventions ?

Sinon, je les soumetts à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

21 voix pour (unanimité)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Le conseil prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention.

3. Compte rendu des marchés passés en 2018

Le conseil prend acte du compte rendu des marchés passés en 2018.

X) Questions diverses

Le Président.- On a terminé ce long mais important conseil d'administration.
Merci d'être restés jusqu'au bout et on se retrouve tous le 25 mars pour un conseil d'administration qui sera également un conseil d'administration assez stratégique.

Bonne fin de journée à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40)

Le Président

Alain BONNIN

